

---

---

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Quarante et unième séance – Mardi 19 février 2008, à 20 h 30

**Présidence de M. Guy Dossan, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Grégoire Carasso, M<sup>mes</sup> Laetitia Guinand, Mary Pallante et Maria Pérez.*

Assistent à la séance: *M. Patrice Mugny, maire, M. Manuel Tornare, vice-président, M. Rémy Pagani, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno et M. Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

### CONVOCATION

Par lettre du 7 février 2008, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 février, mercredi 20 février et lundi 25 février 2008, à 17 h et 20 h 30.

**1. Communications du Conseil administratif.**

Néant.

**2. Communications du bureau du Conseil municipal.**

Néant.

**3. Interpellation du 19 février 2008 de M. Gilles Garazi, M<sup>mes</sup> Claudia Heberlein Simonett et Anne Moratti Jung: «Poussières fines: quelles mesures d'urgence?» (I-168)<sup>1</sup>.**

**M. Gilles Garazi** (Ve). Mesdames et Messieurs, comme je l'ai dit tout à l'heure, lors de la discussion sur l'urgence, le bassin genevois est actuellement touché par un pic de pollution aux particules fines. Comme vous le savez, ce type de pic de pollution est de plus en plus fréquent. Il survient généralement en hiver, à la faveur de la conjonction des émissions liées au trafic et au chauffage. A cet égard, la Haute-Savoie et l'Ain ont pris des mesures de réduction des limitations de vitesse sur les autoroutes. Un certain nombre de cantons suisses, notamment Vaud, Valais et Neuchâtel, ont également pris des mesures. Genève, actuellement, n'a rien fait. Le but de notre interpellation est double: nous demandons d'une part que le Conseil administratif prenne contact avec le Conseil d'Etat pour envisager des mesures ensemble. Selon ce que nous a expliqué M<sup>me</sup> Salerno, cette démarche est d'ores et déjà prévue. D'autre part, nous demandons de baisser immédiatement la température de chauffage de 1 ou 2 degrés dans les bâtiments sous l'autorité du Conseil administratif, c'est-à-dire les bâtiments administratifs, mais également certains bâtiments de la Gérance immobilière municipale, pour autant que ce soit possible.

**Le président.** M<sup>me</sup> Salerno ayant répondu lors de la précédente séance, dans le cadre de la question orale de M<sup>me</sup> Wenger, l'interpellation est close... (*Exclamations.*) A moins que vous ne demandiez l'ouverture de la discussion... Monsieur Zaugg, vous avez la parole...

---

<sup>1</sup> Annoncée, 4004. Motion d'ordre, 4106.

**M. Christian Zaugg** (AGT). C'est très précisément ce que nous allons vous demander, Monsieur le président. Nous souhaitons l'ouverture de la discussion, car nous avons des choses à dire!

**Le président.** Je mets aux voix l'ouverture de la discussion... (*Remarque de M<sup>me</sup> Gaillard.*) Excusez-moi de vous reprendre, Madame l'ancienne présidente de ce Conseil, mais il nous faut voter. En effet, l'article 56, alinéa 3, du règlement stipule, à propos de l'interpellation: «Aucune discussion n'est ouverte à moins que l'assemblée n'en décide autrement à la demande d'un ou de plusieurs membres du Conseil municipal.»

Mise aux voix, l'ouverture de la discussion est acceptée par 44 oui contre 16 non.

**M. Christian Zaugg** (AGT). Nous trouvons un peu difficile de laisser passer sans autre cette interpellation... Mesdames et Messieurs, nous sommes tous très sensibles au problème des particules fines, mais nous trouvons un peu étrange que cette demande vienne de nos amis Verts, dont le magistrat règne sur l'environnement aussi bien à l'Etat de Genève qu'en Suisse romande, puisqu'il fait partie de la Conférence romande des directeurs cantonaux de l'environnement... Comment se fait-il donc que M. Cramer n'ait pas pris les dispositions nécessaires, les mesures qui lui appartiennent, comme la circulation alternée? Nos amis Verts interpellent le Conseil administratif et le Conseil municipal, qui n'y peuvent pas grand-chose, puisque le problème est essentiellement cantonal. Je me permets de relever également quelques contradictions dans la position des Verts, en pensant au débat que nous animons en ce moment sur la gratuité des transports publics. Chacun sait que cette gratuité, refusée par les Verts, entraînerait un recul des émissions de CO<sub>2</sub> de 100 000 tonnes par année à Genève, sans compter le dioxyde d'azote et les particules fines! Franchement, cette interpellation est d'une hypocrisie à nous faire tomber les chaussettes! (*Applaudissements.*)

**Le président.** Il n'y a pas d'autres intervenants. Cette interpellation est donc close, M<sup>me</sup> Salerno ayant répondu lors de la précédente séance, dans le cadre de la question orale de M<sup>me</sup> Wenger.

Mesdames et Messieurs, nous allons maintenant faire un peu de procédure. Dans votre enveloppe pour la présente séance, vous aviez reçu la proposition PR-595 concernant les pavillons de la rade, accompagnée d'un projet d'arrêté non numéroté en vue d'annuler la délibération du 11 octobre 2006 relative à

Proposition: annulation d'un crédit pour les pavillons de la rade

la proposition PR-364. Depuis, le Conseil administratif a transformé ce projet d'arrêté en une proposition PR-598, qu'il nous faudrait discuter avant d'aborder la proposition PR-595.

Comme ce point n'était pas formellement inscrit à l'ordre du jour, je vous demande de voter la motion d'ordre visant à ajouter cette proposition PR-598 à notre ordre du jour.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 39 oui contre 19 non (3 abstentions).

**Le président.** Bien, nous traitons donc immédiatement cette proposition PR-598.

**4. Proposition du Conseil administratif du 6 février 2008 en vue de l'annulation de la délibération du 11 octobre 2006 relative à la proposition du Conseil administratif PR-364 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 726 000 francs destiné à la première étape du remplacement des pavillons de glaciers ou de billetteries et des toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade (PR-598).**

**Exposé des motifs**

Vu la nouvelle orientation du projet de réaménagement de la rade proposée par le Conseil administratif;

vu la proposition de crédit PR-595 du Conseil administratif du 6 février 2008, en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 416 000 francs destiné à l'équipement et aux infrastructures nécessaires à l'aménagement de nouveaux sites d'implantation au bord de l'eau pour les pavillons bancs de glaces et au réaménagement des espaces destinés à accueillir les billetteries, vente de souvenirs et toilettes publiques, sur tout le pourtour de la rade;

vu les informations fournies par le Conseil administratif concernant les étapes suivantes de cette démarche, notamment son engagement à étudier et déposer ultérieurement un nouveau projet pour les pavillons;

Proposition: annulation d'un crédit pour les pavillons de la rade

*PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article unique.* – La délibération du 11 octobre 2006 relative à la proposition PR-364 pour le remplacement des pavillons et des toilettes publiques sur le pourtour de la rade est annulée.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** En préambule, je voudrais relever que les deux propositions PR-595 et PR-598 sont à la fois liées et distinctes. En l'occurrence, il était de ma responsabilité de vous présenter deux propositions, sachant que la contre-proposition PR-595 qui vous est faite en matière d'aménagement de la rade réclamera, le cas échéant, l'annulation de la proposition PR-364 que vous aviez votée en son temps. Vous avez donc le choix entre adopter cette nouvelle proposition en abrogeant l'ancienne, ou maintenir l'ancienne, voire l'abroger purement et simplement, sans autre. Toutes les stratégies sont possibles. Toujours est-il que ces deux propositions PR-595 et PR-598 doivent être envoyées à une même commission, c'est une évidence.

Sur le fond, nous aurions pu attendre le résultat de la votation référendaire et nous retrouver dans la situation suivante. Soit la population soutenait la majorité du Conseil municipal et une petite moitié du corps électoral aurait dû se contenter d'édicules heurtant son sens de l'esthétique, l'autre moitié s'en réjouissant. Soit la population désavouait la majorité du Conseil municipal et plus rien ne se serait fait sur la rade pendant longtemps, comme c'est le cas pour la place Neuve depuis dix ans. Je parle en connaissance de cause puisque j'ai été, dans ma vie antérieure, un farouche opposant au parking sous la place Neuve. Nous nous serions donc retrouvés dans une situation difficile, alors que nous aimons tous notre rade. Preuve en est le week-end dernier et le précédent, où le beau temps a réuni au bord du lac une grande partie de la population de Genève, qui adore profiter de ce merveilleux panorama.

C'est pourquoi j'ai pris mon bâton de pèlerin et j'ai approché les gens directement concernés et les référendaires pour savoir quel était le consensus sur lequel nous pouvions nous retrouver. En fait, le premier point d'accord porte sur le déplacement des bancs de glaces. Ces derniers se trouvent aujourd'hui proches des voies de circulation automobile et souffrent bien souvent, en été notamment, d'une pollution catastrophique. Il s'agit donc de les rapprocher de l'eau, pour que

les clients profitent de ces merveilleux espaces que sont les bords du lac. Ce faisant, on libère les quais en faveur des promeneurs – ce qui était l'objectif essentiel de ceux qui ont imaginé la rade à l'époque. J'en veux pour preuve le Jardin anglais ou la jetée des Pâquis. Actuellement, celles et ceux qui se promènent du côté des Pâquis n'ont plus que 5 mètres pour déambuler à certains endroits et, en été, cela provoque des engorgements qui empêchent de profiter du panorama. J'ai donc cru comprendre que tout le monde était d'accord pour déplacer, dans un premier temps, les bancs de glaces au bord de l'eau.

Ensuite, et c'est là l'originalité de cette proposition, il s'agira dans un deuxième temps de se mettre d'accord sur un concept tant esthétique que d'utilisation, pour de nouveaux pavillons aptes à satisfaire les clients comme les exploitants des bancs de glaces, des billetteries et des boutiques de souvenirs.

Nous avons donc découplé les projets et nous vous soumettons aujourd'hui le premier wagon, si je puis dire, en vue de creuser les fouilles et d'effectuer les raccordements nécessaires au déplacement des pavillons. Le coût de l'équipement à l'unité est inférieur à celui du précédent projet, puisque nous allons déplacer huit bancs de glaces, alors que, dans le précédent projet, on n'en déplaçait que six pour le même prix. Une fois achevée cette première étape, nous vous présenterons un concept de nouveau pavillon, je n'ose pas dire unificateur, mais qui réunisse un consensus. Et si nous obtenons ce consensus, nous en profiterons pour installer deux édicules du même type sur la plaine de Plainpalais, où ils sont aussi nécessaires.

Voilà ce que je vous propose ce soir. J'espère que vous réserverez un bon accueil à cette proposition et que vous avaliserez cette nouvelle stratégie, qui nous permettra de sortir de l'ornière.

**Le président.** Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je ne vous ai pas interrompu, mais je rappelle aux orateurs que, pour l'instant, nous ne parlons que de la proposition PR-598.

#### *Préconsultation*

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Monsieur le président, je m'exprimerai sur les deux propositions, puisque le conseiller administratif vient de le faire. En préambule à la discussion sur ces deux propositions du Conseil administratif, je prends la liberté de vous faire part de mon amusement et de ma satisfaction à la lecture de l'éditorial N° 3 du vendredi 15 février 2008 de l'hebdomadaire du Parti radical. L'analyse à laquelle se livre son auteur ne manque pas de pertinence, tout

## Proposition: annulation d'un crédit pour les pavillons de la rade

particulièrement à l'encontre de ses cousins de l'Entente, encore qu'il eût été plus honnête d'aller jusqu'au bout de la dénonciation de la frilosité de certains et de leur propension à tirer la couverture à eux. Toutefois, cela pourrait conduire à la démission d'un président... Nous aurions également aimé que l'action et l'apport de l'Union démocratique du centre dans la récolte de signatures fussent reconnus, mais, dans le climat actuel, ne demandons pas l'impossible!

En revanche, nous partageons entièrement les propos de notre collègue, je cite, «sur le peu de réflexion quant à une alternative à la proposition de l'ex-conseiller administratif de l'Alliance de gauche et sur la piteuse conférence de presse tenue dans les locaux du Parti démocrate-chrétien», tout comme nous sommes également inquiets qu'aujourd'hui rien ne semble vouloir changer sur le fond, quand l'on voit s'entasser bateaux, badauds, glaciers de bric et de broc, et chantiers navals que, selon les propos de notre collègue radical, «l'on croirait importés d'une banlieue d'Odessa à l'époque soviétique», fin de citation!

A l'Union démocratique du centre, nous avons quant à nous des références qui sont helvétiques et lémaniques: que nos édiles se déplacent sur les quais et dans les ports de Nyon, Rolle, Morges, Ouchy, Pully, Lutry, Vevey, Montreux, La Tour-de-Peilz, et ils pourront constater qu'à côté de la Genève multiculturelle il existe une Suisse propre en ordre... (*exclamations*) ...à laquelle aspirent, aux côtés de l'Union démocratique du centre, nombre de citoyens et d'habitants de notre ville.

Cela dit, venons-en aux propositions proprement dites. J'observe que le projet d'arrêté du Conseil administratif du 6 février 2008 visant à annuler la délibération du Conseil municipal du 11 octobre 2006 – qui a vu le référendum aboutir – ne figurait pas à notre ordre du jour jusqu'à ce mardi matin, à 10 h 15, alors que les caucus ont tous eu lieu. Cela est proprement inadmissible, moins de sept heures avant le début de notre session. C'est pourquoi je demande, au nom de l'Union démocratique du centre, que cet objet figure à l'ordre du jour d'une prochaine session.

Je dois dire que je suis choqué par cette proposition, qui vise à priver le peuple de l'exercice de ses droits populaires, en empêchant par une manœuvre dilatoire l'organisation de la votation référendaire. Est-ce là la conception de la démocratie d'un exécutif aux quatre cinquièmes de gauche? Lénine déclarait que, quand le peuple n'est pas d'accord avec le gouvernement, il faut changer le peuple: son système politique a fait faillite en Europe, mais il continue d'inspirer certains dans cette salle...

Quant à la proposition d'ouverture d'un crédit de 1 410 000 francs pour amener au bord de l'eau des tuyaux et des câbles électriques, on ne saurait raisonnablement la qualifier de «réaménagement des espaces sur le pourtour de la rade». De plus, dès lors qu'elle est subordonnée à l'annulation du crédit de

3 726 000 francs contesté par plus de 5000 signataires du référendum, l'Union démocratique du centre demande également son renvoi à une prochaine séance. Si, par impossible, la majorité de ce Conseil violait le droit en passant outre à nos demandes de renvoi, l'Union démocratique du centre refuserait bien évidemment ces deux propositions, tout en réservant ses droits quant à un recours auprès du Conseil d'Etat.

**M. Simon Brandt (R).** Mesdames et Messieurs, je vous rassure tout de suite: je ne parlerai pas d'une Suisse propre en ordre! Je me contenterai d'appliquer cet adjectif à la rade: celle-ci n'est actuellement ni propre ni en ordre, et les projets qui se succèdent sont, eux aussi, tout sauf propres en ordre, pour reprendre le champ lexical qui vient d'être utilisé.

En préambule, je voudrais remercier M. Pagani pour son intéressante méthodologie, qui plaît au groupe radical, à savoir le double renvoi en commission. Oui, Monsieur Pagani, nous pouvons parfaitement entrer en matière sur le renvoi en commission de la demande d'annulation et du nouveau projet, car, comme au poker, il faut payer pour voir. Pour notre part, nous ne saurions, en tant que groupe radical et référendaires, lâcher un référendum si nous ne savons pas ce qu'est votre projet. Vous nous dites que cette proposition est un premier wagon: j'appellerai cela plutôt un wagonnet, voire une draisine... Ce projet n'est qu'une vague ébauche, un début d'idée, une possibilité de départ, qui est certes intéressante et qui fait même l'unanimité à gauche comme à droite, puisque nous sommes tous d'accord pour déplacer les pavillons des glaciers au bord de l'eau.

Par contre, que va-t-on faire ensuite? Verrons-nous des «paganinettes», sortes de «ferrazinettes» qui ne disent pas leur nom? Posera-t-on des conditions inacceptables, comme une municipalisation des glaciers? Nous n'en savons rien! Monsieur Pagani, vous avez reconnu que vous ne pouviez pas, en l'état, nous parler de votre futur projet. Pour nous, il est donc exclu d'annuler le référendum ce soir, y compris pour des questions de forme. En effet, si notre Conseil annule la proposition PR-364 sur le siège, rendant par là caduc le référendum, je ne donne pas cher de cette décision devant la Surveillance des communes et le Conseil d'Etat. Voilà pourquoi la sagesse et le bon sens commandent de voter le double renvoi en commission, afin de suivre la marche politique que vous voulez imprimer à ce dossier, afin qu'on réunisse autour d'une table tous les partenaires – les glaciers, l'Alternative, la droite, les référendaires – et qu'on puisse avancer tous ensemble. Le Conseil municipal doit voter ce soir le double renvoi en commission de l'aménagement et de l'environnement, pour qu'ensuite nous puissions retirer le référendum en sachant un peu mieux en quoi consiste votre projet. Mais cela pour autant qu'il y ait un projet, car, je le répète, j'ai l'impression de jouer au poker, d'avoir en face de moi un joueur qui peut-être bluffe, qui me laisse penser

Proposition: annulation d'un crédit pour les pavillons de la rade

qu'il a quatre as et qui va au final abattre une paire de sept, ou un deux et un trois. Un joueur qui veut nous forcer à nous coucher, à laisser tomber la carte du référendum, alors qu'il n'a aucun projet de rechange.

En l'état, même si la forme laisse un peu à désirer, nous renverrons les deux propositions en commission. Nous nous réjouissons, Monsieur Pagani, que vous vous intéressiez à la rade genevoise, nous nous réjouissons de voir votre projet, s'il existe. Pour ma part, j'ai le souvenir d'une interview dans la *Tribune de Genève* de novembre 2007 où vous disiez que vous aviez un projet clé en main pour la rade, un projet qui n'attendait que sa présentation au Conseil municipal ou au comité référendaire. Alors, je vous le demande formellement ce soir: où est ce projet que vous avez vendu à la presse avant même de le présenter aux commissions municipales, voire au Conseil administratif? Ce projet, ne voulez-vous pas nous le montrer? Ou ne pouvez-vous pas nous le montrer?

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** Le groupe libéral s'exprimera, par ma voix, sur la proposition PR-598 et traitera en temps voulu de la proposition PR-595. Je souhaiterais tout d'abord rappeler que le comité référendaire était composé des membres de l'Entente, de l'Union démocratique du centre et de nombreuses associations, associations d'utilisateurs ou associations faitières de commerçants et d'intérêts économiques. Le but du comité référendaire était de combattre le crédit voté au mois d'octobre 2006 par le Conseil municipal en vue de l'installation de ce que nous avons tous appelé les «ferrazinettes». Le référendum a abouti et il s'agissait, pour le Conseil administratif, de savoir ce qu'il comptait faire par rapport à ce référendum: souhaitait-il prier le Conseil d'Etat d'organiser la votation, ou souhaitait-il demander au Conseil municipal d'annuler la délibération concernée?

Plusieurs questions se posent à cet égard. Il convient de rappeler qu'au départ le Conseil administratif avait proposé aux membres du comité référendaire une solution «package»: il présentait son projet – dans lequel il y avait les «paganinettes» – et le comité acceptait que la délibération soit annulée. Le comité référendaire était quelque peu opposé à cette solution, ne connaissant rien des «paganinettes» pas plus que du reste du projet. Puis, M. Pagani a avancé dans sa réflexion et a proposé quelque chose de différent, à savoir l'annulation de la délibération PR-364 par le Conseil municipal et la présentation d'un premier projet consistant à déplacer les bancs de glaces sur les rives du lac. Nous n'avions plus l'impression d'être soumis à une espèce de troc, à savoir un projet pour un autre, et nous avons le sentiment d'avoir été véritablement consultés.

Aujourd'hui, je dois dire que le groupe libéral comprend mal pour quelle raison nous devrions renvoyer la proposition PR-598 en commission. En effet, le Conseil administratif a, semble-t-il, estimé qu'il était dangereux pour la rade,

ou pour la population genevoise, voire pour l'Alternative, de soumettre ce crédit au vote de la population. Il a donc décidé de faire marche arrière, de ne pas faire sienne cette proposition de l'ancien magistrat et de l'ancien Conseil administratif et de l'annuler. Cas échéant, nous, libéraux, estimons que le comité référendaire aurait dès lors gain de cause, puisque la récolte de signatures portait bien sur l'opposition à ce crédit et à ces «ferrazinettes». Etant donné qu'aujourd'hui le Conseil administratif demande l'annulation de la délibération PR-364, nous, libéraux, sommes prêts à la voter sur le siège. Nous estimons que ce sera une victoire pour le comité référendaire: le recul du Conseil administratif est dû aux nombreuses signatures récoltées et il reconnaît que ce projet n'était pas si bon.

Pour le surplus, nous relevons qu'il ne s'agit pas d'un troc, puisque l'ensemble du comité référendaire est actuellement enclin à examiner le déplacement des bancs de glaces. Bien sûr, il reste de nombreuses questions quant à ce second projet – que nous développerons dans le cadre de l'étude en commission – mais nous ne souhaitons pas pour autant renvoyer la proposition d'annulation en commission.

S'agissant de ce qui a été sous-entendu par certains, à savoir le déni démocratique, Mesdames et Messieurs, il n'y a pas de déni démocratique, dès lors que la population ayant signé le référendum s'est exprimée contre un projet et qu'aujourd'hui le Conseil municipal pourrait annuler le crédit relatif à ce projet. Personne n'est lésé, puisque les membres du comité référendaire et les signataires auront gain de cause. Le seul problème qui peut effectivement poindre à l'horizon, c'est celui de la forme qu'a prise la présentation aujourd'hui de cette proposition PR-598. En l'occurrence, le vice de forme est-il annulé par le vote du Conseil municipal tout à l'heure, par lequel il a accepté l'adjonction de cette proposition à l'ordre du jour? C'est une question que je laisse aux spécialistes. Il serait effectivement malheureux qu'un recours soit déposé au Conseil d'Etat et que se voit annulé l'ensemble de nos débats. Mais, à mon sens et à première vue, le Conseil municipal est maître de son ordre du jour. A partir du moment où les intérêts et les droits de certains ne sont pas lésés, je ne vois pas où serait le problème.

J'aimerais enfin ajouter une dernière chose. Si nous sommes prêts à voter aujourd'hui l'annulation de la délibération PR-364, il faut que vous sachiez, Mesdames et Messieurs, que nous serons extrêmement attentifs à la suite. Nous n'avons pas lutté pour récolter des signatures et faire aboutir le référendum pour que demain nous soit proposé le même projet version «paganinettes»! Là, ce serait un déni démocratique, car il ne s'agit pas de priver la population d'une votation sur un objet pour lui proposer le même objet quelques mois plus tard. En commission, nous serons extrêmement attentifs à ce que le projet à venir se fasse vraiment en concertation. En l'état, le groupe libéral acceptera, si cela est demandé, le vote sur le siège pour l'annulation de la délibération PR-364.

Proposition: annulation d'un crédit pour les pavillons de la rade

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Mesdames et Messieurs, il faut parfois rappeler que, si nous sommes là, c'est pour prendre notre responsabilité d'élus et arrêter de faire des effets de manche et de grandes déclarations qui, certes, ont toutes les chances de se retrouver dans les journaux demain matin, mais qui n'auront pas beaucoup fait avancer le schmilblick... C'est pourquoi le groupe démocrate-chrétien ne craint pas de prendre ses responsabilités de référendaire et de dire que ce soir, parce que c'est notre travail, nous voulons rendre les choses possibles. Rendre les choses possibles, c'est examiner la proposition PR-595 pour le premier train de travaux consistant à déplacer les pavillons de la rade. Dans cet ordre d'idées, nous serons certainement favorables à une annulation de la délibération PR-364. Par contre, il nous semble qu'il faut être attentif à ne pas inverser la procédure: nous souhaitons tout d'abord être certains du sort qui sera réservé à la proposition PR-595, être sûrs qu'il y aura une majorité dans ce Conseil pour accepter ce projet. Peut-être le passage en commission montrera-t-il qu'il y a des points à aménager, je ne veux pas préjuger, mais si une majorité accepte la proposition PR-595, nous n'aurons pas de problème à accepter l'annulation de la délibération précédente.

Encore une fois, je crois qu'il est urgent d'être rationnel et de faire concrètement des pas, même si ce sont de petits pas, car ils vont, in fine, profiter à toute la population.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Je m'exprimerai ici au nom de l'Alternative. Nous partageons entièrement l'avis de la préopinante démocrate-chrétienne, M<sup>me</sup> Rys. En effet, il n'est aucunement question, pour l'Alternative, de tomber dans un quelconque chantage. Nous avons à cœur d'aménager la rade et plus jamais nous ne voulons entendre critiquer un projet d'aménagement, un projet qu'on appellerait une «paganinette», pour avoir le loisir de dire qu'on a gagné contre un magistrat! Non! Nous félicitons le magistrat Pagani d'être entré en négociation, montrant qu'il a la volonté de faire aboutir un projet d'aménagement et d'architecture. En conséquence, nous pensons, comme M<sup>me</sup> Rys, qu'il convient d'étudier d'abord la proposition PR-595. Lorsque nous nous serons mis d'accord sur le principe d'un projet en deux temps et sur le déplacement, dans un premier temps, des glaciers au bord de l'eau – comme le prévoyait d'ailleurs le projet initial, je tiens à le souligner – nous pourrions alors, dans un deuxième temps, développer un projet d'architecture pour les édicules devant abriter toutes les activités se déroulant sur la rade. Pour l'Alternative, il est hors de question que chacun se mette à imaginer son propre édicule, selon des critères personnels en matière d'esthétique. Pour notre part, nous ne voulons pas uniformiser dans le sens de banaliser, mais nous voulons un concept pour la rade, pour ces emplacements qui sont loués sur le domaine public. Nous voulons pouvoir poser des conditions et les glaciers devront, c'est vrai, souscrire à une forme de contrat

négocié, y compris avec les autres magistrats concernés par les activités sur le domaine public.

En l'occurrence, tout un processus doit être mis en route et, en aucun cas, nous ne voudrions donner l'impression que nous nous arrêtons au déplacement des glaciers au bord de l'eau. Nous devons nouer un rapport de confiance les uns et les unes avec les autres et, dans ce sens, nous appuyons la proposition de M<sup>me</sup> Rys de traiter d'abord la proposition PR-595, de manière à nous tranquilliser sur les objectifs du conseiller administratif. Ensuite seulement, nous serons d'accord d'annuler la délibération PR-364. Je pense qu'il faut être très clair sur la procédure, parce que nous devons jouer sur un rapport de confiance et qu'il ne s'agit en aucun cas d'être trompés, au final, sur le projet que nous désirons.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, nous avons décidé que nous parlerions d'abord de la proposition PR-598 et ensuite de la proposition PR-595. Maintenant, tout le monde semble vouloir le contraire, alors que nous sommes censés discuter de la proposition PR-598. Au moment du vote, je vais avoir quelques problèmes, sauf si vous voulez renvoyer le tout en commission...

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet (L).** Mesdames et Messieurs, je ne sais pas si je n'ai pas été écoutée, si j'ai été mal comprise ou si je me suis mal exprimée... J'ai peut-être utilisé des termes qui ne vous ont pas plu, mais j'ai bien remercié M. Pagani d'avoir su nous écouter et d'avoir enfin proposé quelque chose. Si aujourd'hui le groupe libéral souhaite voter sur le siège l'annulation de la délibération PR-364, c'est parce qu'il est content de voir une nouvelle proposition et de pouvoir la renvoyer en commission. Je ne trahis pas de secret en disant qu'après l'entrevue qu'il a eue avec le comité référendaire, M. Pagani m'a avoué, à la sortie, qu'il ne s'attendait pas à un tel soutien de ma part. C'est dire que je suis enchantée et que je souhaite, comme ce plénum manifestement, avoir un projet pour la rade. Simplement, vous comprendrez que nous mettions une cautèle, s'agissant de l'annulation d'une délibération pour laquelle il y a eu référendum! C'est tout! Nous ne souhaitons pas qu'on nous représente le même projet dans quelques mois, c'est la seule cautèle que nous mettons. Pour le reste, nous nous réjouissons de travailler sur ce dossier, de voir ce qui est possible, de débattre sur ces bancs de glaces. Nous nous réjouissons de trouver une solution concertée qui permettra enfin d'aménager dignement la rade pour les Genevois.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs, sans vouloir faire de procès d'intention, je crois qu'un certain nombre de personnes

## Proposition: annulation d'un crédit pour les pavillons de la rade

veulent brouiller les messages... Pour l'instant, il y a une décision du Conseil municipal qui est en force, contre laquelle un certain nombre de nos concitoyennes et concitoyens ont signé un référendum. Ceux-ci ont le droit d'être respectés et ne pourraient pas, objectivement, comprendre que vous votiez l'annulation de la délibération PR-364 sur le siège. Nous sommes au milieu du gué et dans une négociation chaque partenaire doit se respecter et se faire confiance. Ce que nous propose M<sup>me</sup> Fontanet, au nom des référendaires, c'est d'annuler la décision et puis après on verra... Non, Madame Fontanet, les deux propositions vous ont été présentées ensemble par le Conseil administratif et elles ne peuvent être dissociées.

En l'occurrence, la proposition PR-595 est une contre-proposition, parce que je ne jette pas à la poubelle tout ce qui a déjà été fait. J'entends notamment défendre une idée émise par M. Ferrazino, sur laquelle tout le monde est d'accord et qui consiste à mettre les bancs de glaces au bord de l'eau. Mesdames et Messieurs, dans la mesure où cette idée sera approuvée en commission et par votre Conseil, il vous appartiendra alors de vous déterminer sur le sort à réserver à la délibération PR-364 aujourd'hui sujette à référendum.

A l'évidence, c'est ainsi qu'il faut pratiquer, faute de quoi on se déjuge, ce Conseil municipal se déjuge, y compris les groupes ayant soutenu le référendum, vis-à-vis des gens qu'ils sont censés défendre. Je vous fais donc la proposition de renvoyer les deux propositions en commission et de décider de leur sort simultanément.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Je voudrais corriger deux choses. Premièrement, une proposition contre laquelle un référendum a abouti n'est pas en force. Une fois la votation référendaire organisée et la proposition approuvée, alors seulement elle serait en force. C'est là quelque chose qu'il faut avoir à l'esprit. Deuxièmement, une proposition du Conseil administratif soumise à référendum n'appartient pas au Conseil municipal. C'est là aussi une certitude. Voilà pour corriger les deux prémisses qui fondent le discours du magistrat et qu'à titre personnel j'ai été navré d'entendre.

Un troisième élément a été évoqué sur certains bancs, à savoir: finalement, avons-nous un délai pour soumettre au peuple un référendum qui a abouti? La question taraude sans doute le Conseil municipal tout entier et, d'après ce que je viens de vérifier, il n'y a pas de délai. En revanche, il est clair qu'à un moment donné il y a déni. Si on envoie la proposition en commission, que son étude traîne pendant trois mois et que le rapport mette encore deux mois à être rendu, on peut s'attendre à ce qu'un citoyen référendaire saisisse le Tribunal administratif et demande si cet objet n'aurait pas dû être voté depuis longtemps. En effet, un réfé-

rendum est l'exercice d'un droit démocratique et je ne crois pas que le Conseil administratif et le Conseil municipal aient le loisir de disposer à leur guise des droits démocratiques.

Dans le débat qui est le nôtre, il y a une question urgente à traiter, qui est celle du sort d'une proposition soumise à référendum. Soit nous demandons au Conseil d'Etat de mettre ce point à l'ordre des prochaines votations, soit nous décidons de renoncer purement et simplement à la proposition, de sorte que le référendum devient sans objet. Mais tout autre débat me paraît clairement violer l'esprit de la loi sur l'exercice des droits politiques et des dispositions de la Constitution genevoise. (*Applaudissements.*)

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Je voudrais répondre à deux arguments qui ont été avancés par M. Froidevaux et qui sont à mon avis erronés, je me permets de le dire. Nous avons sollicité un avis de la Surveillance des communes en ce qui concerne le rôle du Conseil municipal: tant que la proposition PR-364 n'est pas soumise à la votation référendaire et jusqu'au moment de la votation, le Conseil municipal peut s'en saisir et l'abroger. Cette décision appartient bien au Conseil municipal, Monsieur Froidevaux. D'autre part, si je propose de renvoyer la proposition PR-598 en commission, c'est parce que, dès le moment où on abrogerait la proposition PR-364 ce soir, il n'y aurait plus la pression de la votation populaire et on repartirait sans doute pour une année. Sachant combien de temps il a fallu pour monter le projet dit «Ferrazino», je fais le pari que, dans une année, nous nous retrouverons ici à dire oui, mais... D'ailleurs, M<sup>me</sup> Fontanet vient de demander si, pour huit fouilles, 1,4 million n'est pas trop cher payé. Mesdames et Messieurs, il faut être cohérent: nous vous faisons une contre-proposition, c'est un paquet à prendre ou à laisser. Si vous le laissez, je regretterai simplement de ne pas avoir pu trouver une solution permettant à nos concitoyennes et concitoyens de se promener au bord du lac dans les meilleures conditions et de profiter de ce merveilleux panorama.

**Le président.** Bien, nous allons passer au vote. M<sup>me</sup> Fontanet a parlé de discussion immédiate, mais elle ne l'a pas formellement demandée. Pour le moment, j'ai une demande de renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement formulée par le groupe radical. Le Conseil administratif, quant à lui, proposait la commission des travaux... Je passe la parole à M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Monsieur le président, nous avons discuté de la possibilité de traiter la proposition PR-595...

Proposition: annulation d'un crédit pour les pavillons de la rade

**Le président.** Nous parlons en ce moment de la proposition PR-598 et je voudrais savoir que faire voter...

*M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio.* La proposition que j'ai formulée, suivant en cela M<sup>me</sup> Rys, était de pouvoir traiter la proposition PR-595 et de voir ensuite ce que nous faisons de la proposition PR-598.

**Le président.** C'est la proposition que vous avez formulée alors que nous traitons la proposition PR-598. Nous avons fini d'en discuter et je suis bien obligé de faire voter cette proposition... Je relève que vous proposez le contraire de ce qui avait été décidé entre le bureau et les chefs de groupe... Je passe la parole à M<sup>me</sup> Rys.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Je vais essayer d'être aussi brève et claire que possible, ce qui n'est pas une mince affaire... S'agissant de savoir si la proposition PR-598 doit être renvoyée en commission, j'ai un petit doute pour la simple raison que ce n'est pas un objet qui demande une étude technique. Mais il faut bien trouver une solution pratique, parce que nous n'entendons pas, pour notre part, voter la proposition PR-598 avant d'avoir voté la proposition PR-595, et apparemment nous ne sommes pas les seuls. Pour éviter de se lancer dans une longue discussion sur la procédure, on pourrait imaginer renvoyer les deux propositions en commission. Aussi, j'anticipe, mais cela me paraît le bon moment pour le faire, en demandant formellement le renvoi des deux propositions PR-595 et PR-598 à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**M. Alexandre Wisard (Ve).** Monsieur le président, la proposition PR-595 concerne le déplacement des baraquements et la creuse de fouilles pour enfouir des tuyaux. Je ne vois pas d'aménagement là-dedans, il s'agit de travaux purs...

**Le président.** Bien, il semble y avoir un consensus pour le renvoi en commission des deux propositions. Je fais voter la prise en considération de la proposition PR-598, puis son renvoi en commission, sachant qu'il faudra renvoyer la proposition PR-595 à la même commission.

Mise aux voix, la prise en considération de la proposition est acceptée par 60 oui contre 9 non.

**Le président.** Je mets aux voix le renvoi en commission: ceux qui souhaitent un renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement voteront oui, ceux qui penchent pour la commission des travaux voteront non.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 39 oui contre 16 non (10 abstentions).

**5. Proposition du Conseil administratif du 6 février 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 416 000 francs destiné à l'équipement et aux infrastructures nécessaires à l'aménagement de nouveaux sites d'implantation au bord de l'eau pour les pavillons bancs de glaces et au réaménagement des espaces destinés à accueillir les billetteries, vente de souvenirs et toilettes publiques sur tout le pourtour de la rade (PR-595).**

### Préambule

Le réaménagement général de la rade est unanimement considéré comme l'une des priorités permettant d'améliorer l'image de Genève, par la revalorisation de ce site majeur. L'état général du pourtour de la rade est aujourd'hui, à plus d'un titre, insatisfaisant. Le Conseil administratif en est convaincu et confirme sa volonté d'agir dans le sens d'une requalification du site. Toutefois, la stratégie proposée aujourd'hui diffère de celle initiée lors de la précédente législature.

En effet, dans le courant de la législature 2003-2007, le Conseil administratif a initié un projet de réaménagement du pourtour de la rade visant à la requalification du site par le biais d'un projet de reconstruction des pavillons.

L'objectif était d'atteindre une meilleure cohérence et une plus grande qualité de l'aménagement par une approche privilégiant la création d'une esthétique unitaire et homogène des pavillons eux-mêmes, qui seraient ensuite placés à proximité de l'eau. En ce sens, le projet pour les nouveaux pavillons se voulait être l'élément à la fois déclencheur et moteur d'un réaménagement complet de la rade et des quais. Dans ce but, un concours pour la conception et la réalisation de nouveaux pavillons a été organisé au début de l'année 2004. Le projet des architectes Bakker & Blanc, retenu par le collège d'experts, a été développé et un prototype a été construit.

Or il s'est vite avéré que l'esthétique des pavillons a polarisé les avis. La proposition de crédit PR-364 pour la réalisation de nouveaux pavillons, acceptée par le Conseil municipal le 11 octobre 2006, a ainsi fait l'objet d'un référendum. La consultation populaire est prévue prochainement.

En juin 2007, le nouveau Conseil administratif de la Ville de Genève a d'emblée exprimé son souhait de voir ce dossier essentiel pour l'image urbaine de la Ville de Genève trouver une issue permettant de ne pas le figer pour plusieurs années. Il a également considéré que le référendum, quelle que soit son issue, risquerait d'aboutir à une solution qui ne rencontrerait pas un large consensus: un vote positif, qui confirmerait la délibération du Conseil municipal, verrait le projet rencontrer l'opposition systématique des référendaires durant tout le processus de réalisation des pavillons, alors qu'un vote négatif hypothéquerait probablement pour de longues années tout nouveau projet.

Dans cette perspective, une réflexion a été menée, au sein de la Délégation à l'aménagement du Conseil administratif, sur le processus à mettre en œuvre en vue d'entreprendre le déroulement complexe du réaménagement de la rade. Contestant la démarche antérieure, qui privilégiait une approche fondée sur l'esthétique des pavillons comme action prioritaire et unificatrice, une démarche centrée sur l'aménagement est maintenant envisagée et une stratégie alternative vous est aujourd'hui proposée.

### **Stratégie générale: un projet en étapes**

Se fondant sur le postulat que l'enjeu principal est bien le réaménagement général des quais, c'est-à-dire la réorganisation des différents secteurs dédiés aux activités et la hiérarchie des secteurs entre eux, davantage encore que la matérialisation des pavillons eux-mêmes, qui pourrait n'intervenir que dans un second temps, le Conseil administratif propose donc d'inverser la réflexion. Il s'agit de s'atteler, dans un premier temps, à la réorganisation générale des activités sur les quais, de sorte que chacun des usagers puisse bénéficier de l'espace nécessaire et suffisant pour y développer ses activités. En effet, le manque de définition des espaces, ainsi que le foisonnement des diverses activités qui se développent aujourd'hui sur les quais, génèrent la confusion des usages. Cette situation favorise l'empiètement progressif d'activités non souhaitées (dépôts de bateaux, parage, stockage de matériel, etc.) au détriment des activités dédiées aux loisirs, à la flânerie et à la promenade, qui doivent impérativement rester prioritaires sur le pourtour de la rade.

Le premier volet de cette démarche, objet de la présente demande de crédit, consiste à déplacer tous les pavillons glaciers au bord de l'eau et à placer les pavillons de vente, billetteries et W.-C. dans des endroits en marge des zones de promenades, qui restent libres de tout encombrement. Ce déplacement au bord de l'eau, outre qu'il libère les quais hauts pour la déambulation et qu'il offre aux usagers des glaciers de bien meilleures conditions pour profiter de ce paysage exceptionnel, permet également de débarrasser largement le bord de l'eau de tous les objets et du matériel l'encombrant actuellement. Ce simple déplacement des

pavillons impose inévitablement une réflexion plus large, en ce sens que leur localisation remplacera forcément une activité existante. Cette démarche permettra ainsi de régler les questions de gestion des quais entre la Ville de Genève et l'Etat.

Dans le cadre de cette première étape, les pavillons glaciers existants seront, dans un premier temps, conservés, de même que leur mode de gestion. La relocalisation de ces pavillons au bord de l'eau sera donc la première d'une série de démarches visant à une remise en ordre générale. Elle peut se réaliser à moindres coûts que ceux engendrés par la précédente proposition.

Dans un second temps, le Conseil administratif s'engage à étudier un nouveau projet de pavillons glaciers et de pavillons de vente, billetterie, W.-C., tenant compte des remarques émises et conformes aux besoins de tous les usagers. Cohérents et homogènes, ils auront pour vocation de s'intégrer dans un site dont les abords seront d'ores et déjà requalifiés. Sera également intégrée à cette seconde étape la réflexion sur le mode de gestion des pavillons, que le Conseil administratif est d'ores et déjà déterminé à revoir.

En conséquence, et dès lors que la présente proposition serait acceptée, le Conseil administratif propose que soit annulée la délibération du Conseil municipal acceptant la proposition PR-364, qui s'insère mal dans le cadre des nouvelles orientations données au projet de réaménagement de la rade. Une proposition PR-598 est soumise à cette fin à votre Conseil.

### **Exposé des motifs: un projet d'aménagement**

Les quais de la rade se sont constitués par étapes. Plusieurs décennies séparent souvent chacune de ces phases de construction. La consolidation des berges est le résultat tant d'un agrandissement de la ville que de la nécessité de protéger les rives habitées des crues du lac. En amont du pont du Mont-Blanc, la partie haute a été conçue comme une promenade publique et la partie basse – les quais marchands – était destinée aux activités lacustres qui approvisionnaient Genève.

Avec le temps et le changement des usages, les quais hauts, qui continuent d'assurer la fonction de promenade, sont maintenant encombrés par des édicules et leurs prolongements (étalages de souvenirs, terrasses cloisonnées, panneaux d'informations mobiles) au point d'être réduits par endroits à moins de 5 mètres de largeur. Les quais bas, qui étaient occupés par des stocks de matériaux déchargés des barques lémaniques et des engins de transports (chars tirés par des chevaux), sont transformés aujourd'hui en parking du quartier voisin (rive droite) et en bric-à-brac (rive gauche). Des containers à déchets sont disposés selon les besoins des usagers des lieux et des quartiers voisins.

Les bancs de glaces et les roulettes de vente de souvenirs ont été installés au bord de la route. Rive gauche, elles bloquent la promenade qui est reportée soit sur le trottoir, soit sur le quai marchand. Au Jardin anglais, les roulettes de vente de souvenirs sont au beau milieu de la promenade; d'une largeur initiale d'environ 2 mètres, elles triplent de largeur une fois leurs étals déployés. Rive droite, ces installations occupent plus de la moitié du quai et c'est sur moins de 5 mètres que doivent déambuler les promeneurs parmi les passages du petit train et des cyclistes.

Cette localisation a conduit les exploitants des bancs de glaces à se protéger derrière des palissades qui abritent leurs clients et limitent les accès. Ces palissades, inesthétiques, accroissent le volume général de l'ensemble d'une manière inacceptable pour le site. En outre, elles semblent encourager les exploitants à utiliser l'arrière et les «bas côtés» de leur pavillon comme dépôt et on y trouve pêle-mêle frigos, caisses de boissons, poubelles et autres balais. Ainsi, d'un container de 7 mètres de long par 2,5 mètres de large (en moyenne), l'installation représente finalement une emprise globale de 8 mètres par onze.

Il en résulte que

- l'espace de la promenade n'est plus digne du site, ni sur les quais hauts ni sur les quais marchands;
- l'espace est parfois même difficilement praticable;
- les vues sur le lac sont masquées;
- la vue depuis les quais vers le lac est également réduite;
- la promenade sur les quais hauts donne sur les dépôts de matériaux, les épaves de bateaux, les bateaux en radoub, les containers et autres véhicules;
- les belles perspectives longitudinales sur les quais et leurs alignements d'arbres sont obstruées.

Afin de remédier à cette situation chaotique, le principe d'un zoning par séquences est donc proposé, qui place les lieux de détente et de contemplation au bord de l'eau, la promenade sur les quais hauts et les circulations des vélos à proximité des voies de circulation routière.

La localisation des pavillons joue donc un rôle déterminant, par son impact, sur l'image globale de nos quais. Le Service de la conservation du patrimoine architectural a procédé à l'examen des caractéristiques des quais, protégés par le plan de site de la rade N° 28945-242, de manière à identifier l'impact des implantations actuelles des pavillons et de là, servir de cadre aux règles de base des futures implantations.

Au-delà de l'apparente uniformité du décor, façades – route – quai – lac, la rade est constituée de portions dont la configuration varie fortement: simple trot-

toir, larges rondes, quais hauts flanqués d'un quai bas (quai marchand), pente douce vers le lac ou coupe abrupte, alignements d'arbres simples ou doubles, etc. Rive gauche, le quai promenade (quai haut) est mal conçu pour y déambuler, avec ses deux allées de 3 mètres de large de part et d'autre de la pelouse. Doubé sur toute sa longueur d'un quai marchand, c'est lui qui accueille alors la plus grande partie des promeneurs. Rive droite, la promenade est clairement pratiquée sur le quai haut jusqu'à la rotonde des Bains des Pâquis, le quai marchand n'occupant qu'une portion de la rive.

Cette configuration variable nécessite des adaptations du plan d'organisation générale, qui se soumet nécessairement à ces variations topographiques. Les implantations des pavillons sont alors différenciées selon les secteurs mais toutes respectent les principes de dégagement de la promenade sur les quais hauts, de respect des points de vue, et de rapprochement de l'eau pour les pavillons de restauration.

La présente proposition de crédit de travaux concerne les travaux d'équipements et d'infrastructures nécessaires au déplacement des pavillons, c'est-à-dire la pose, en sous-sol, des réseaux d'alimentation (eaux claires et usées, électricité, téléphone), l'aménagement du sol à chaque nouvel emplacement ainsi que des petits travaux annexes. La demande de crédit ne comprend pas les travaux de réfection des anciens sites des pavillons, qui seront remis en état en interne par les services de la Ville de Genève.

### **Description du projet**

Principe de localisation: Pour atteindre ces objectifs, le plan prévoit logiquement de déplacer les bancs de glaces et restauration loin de la route, au bord de l'eau, là où il est plus agréable de faire une pause pour se restaurer. Les autres pavillons – toilettes publiques, souvenirs et billetteries – sont alignés sous les arbres, en raison de leur petitesse, en bordure de la promenade mais laissant celle-ci libre, là où leur activité le nécessite. Les étalages de souvenirs sont disposés dans l'alignement des pavillons pour ne pas empiéter sur le flux des promeneurs. De cette manière, en réhabilitant la promenade sur les quais, la systématique de localisation renseignera aussi plus efficacement les usagers. Ces nouvelles implantations rendent obsolètes les palissades, ce qui réduit sensiblement le volume de chacune de ces installations et son emprise sur les quais. C'est un élément de valorisation de la rade (voir annexe 1).

Raccordements: Les réseaux secs et humides destinés à raccorder les pavillons aux nouveaux emplacements sont à créer. S'agissant des réseaux humides, les travaux consistent, d'une part, à raccorder les bancs de glaces et restauration et les toilettes publiques au réseau public d'assainissement, situé sous les chaussées

du quai Gustave-Ador, pour la rive gauche, et sous celle du quai du Mont-Blanc pour la rive droite. Ces raccordements sont entièrement conçus en système gravitaire et ne nécessiteront aucune pompe de relevage. Concernant ces nouvelles canalisations d'eaux usées, des fouilles en tranchées ouvertes sont prévues sur les quais et sur les trottoirs. Compte tenu des contraintes importantes de circulation et de la profondeur de ces conduites, les raccordements sous chaussées sont prévus en «pousse-tube». Seules des cellules aux deux extrémités doivent être terrassées.

Pour l'ensemble des sites, la longueur cumulée des canalisations d'eaux usées a été estimée à 220 m. La profondeur des fouilles variera de 80 cm à 3,50 m.

D'autre part, des travaux de raccordement au réseau d'eau potable des SIG (Services industriels de Genève) sont nécessaires pour les pavillons le nécessitant (glaciers et petite restauration). Compte tenu des nouveaux emplacements et en fonction de l'état existant des réseaux des différents sites, il est nécessaire de se raccorder soit directement au réseau d'alimentation SIG, soit aux alimentations des pavillons existants. Ces réseaux doivent être situés à des profondeurs hors gel. Pour l'ensemble des sites la longueur cumulée des conduites d'eau potable a été estimée à 620 m. La profondeur moyenne des fouilles sera d'environ 80 cm.

Concernant les réseaux secs, des batteries de tubes, réalisées en fond de fouille, raccorderont les différents pavillons aux réseaux SIG d'électricité et, pour les billetteries, au réseau téléphonique Swisscom. Afin d'assurer une gestion ultérieure facilitée, les compteurs seront centralisés. Pour l'ensemble des sites la longueur cumulée des réseaux secs a été estimée à 640 m. La profondeur moyenne des fouilles sera d'environ 80 cm, et les batteries bétonnées.

L'ensemble des réseaux ont été rationalisés selon des critères économiques et organisés par secteurs, en tenant compte des contraintes géométriques, de la préservation des espaces verts et de la protection du patrimoine historique des lieux concernés. Néanmoins, la remise en parfait état des surfaces des quais après travaux, composées pour l'essentiel de pavés, ainsi que la complexité à réaliser des travaux de fouille à 3,5 m avec des contraintes de circulation très importantes sur les quais, justifie des prix unitaires relativement élevés.

Il est impossible de déterminer un prix standard de raccordement par pavillon. En effet, certains emplacements prévus sont éloignés des branchements disponibles tandis que d'autres profitent de canalisations existantes proches. L'investissement par secteur, qui distribue chaque fois plusieurs pavillons, varie donc de 11 000 francs à 280 000 francs.

Terrasses: Pour la saison transitoire, les pavillons actuels seront installés sur les nouveaux sites équipés. Pour la suite du projet actuellement à l'étude, la terrasse construite telle que réalisée en prototype sera probablement abandonnée.

Sols actuels: Les emplacements attribués aux bancs de glaces actuels sont recouverts de dalles de béton lavé qui font rupture avec l'enrobé standard ou les pelouses voisines. Sans plus de raison d'être, ces dalles seront enlevées et le sol d'origine remis en état par les équipes du Service du génie civil, au gré de ses interventions sur les quais.

Nouveaux emplacements: Au Jardin anglais, entre les deux débarcadères de la CGN et derrière l'ancienne douane, deux sites nouveaux sont créés. Ils nécessitent de remplacer localement la pelouse par de l'enrobé.

### Estimation du coût

	Fr.	Fr.
1. <i>Baby-Plage</i>		
petites adaptations aux réseaux		11 000
2. <i>Jet d'eau</i>		
raccords aux réseaux y compris nouveau W.-C.		180 000
3. <i>Quai marchand des Eaux-Vives</i>		
raccords aux réseaux		105 000
4. <i>Jardin anglais – Ancienne douane</i>		
raccords aux réseaux		195 000
5. <i>Jardin anglais – Horloge fleurie</i>		
réaménagement du sol	62 000	
raccords aux réseaux	<u>33 000</u>	95 000
6. <i>Rotonde du Mont-Blanc</i>		
raccords aux réseaux		270 000
7. <i>Quai marchand des Pâquis</i>		
raccords aux réseaux		<u>280 000</u>
Sous-total des travaux		1 136 000
Honoraires de géomètre		15 000
Honoraires d'ingénieurs civils		90 000
Information et communication		<u>5 000</u>
Sous-total 1		1 246 000
TVA 7,6%		<u>94 696</u>
Total TTC brut		1 340 696
Prestations du maître de l'ouvrage		
Honoraires de promotion (4% du sous-total 2)		<u>53 628</u>
Total TTC net		1 394 324
Intérêts intercalaires $\frac{1\,394\,324 \times 10 \times 3,75\%}{2 \times 12}$		<u>21 786</u>
Total TTC		1 416 110
Total du crédit demandé arrondi à		<u>416 000</u>

### **Comparatif des coûts entre la proposition PR-364 et la présente proposition**

La proposition PR-364 comprenait l'équipement des nouveaux sites, au bord de l'eau pour les bancs de glaces et sous les arbres pour les autres petits pavillons compris dans la proposition, ceci pour un coût de travaux y compris honoraires, de 1 244 000 francs HT (1 029 000 + 215 000). Deux bancs de glaces de la rive droite restaient encore sur le quai haut, en attente du réaménagement du quai marchand des Pâquis, pour compléter le nouveau concept de localisation.

Dans la présente proposition, le montant total de ces travaux y compris honoraires est de 1 246 000 francs HT. Cependant, ce montant supérieur de 6% permet d'équiper, en plus de tous les emplacements prévus dans la proposition PR-364, le quai marchand des Pâquis pour y descendre les deux derniers bancs de glaces et restauration. Finalement, le coût d'équipement par pavillon est inférieur à ce qu'il était dans la proposition PR-364 et c'est l'ensemble des glaciers qui est déplacé, donc la totalité des pavillons de la rade, en une seule opération plus cohérente.

A relever également que les coûts tiennent compte de l'évolution des indices officiels des hausses de la Société suisse des entrepreneurs. Les prix moyens des travaux de génie civil, hors enrobés bitumineux, ont augmenté de 5,3% entre octobre 2004 et octobre 2007. Quant aux enrobés bitumineux, la hausse s'élève à 18,6% pour la même période.

### **Validité des coûts**

Coût estimatif selon devis révisé en décembre 2007.

### **Autorisation de construire**

Ce projet fera l'objet d'une requête en autorisation de construire.

### **Agenda 21 et choix écologique**

Le remblayage de fouille est prévu en grave recyclé, provenant de centrale. Les bétons de remplissage seront réalisés en béton composé de matériaux recyclés. Les enrobés bitumineux utilisés sur trottoirs et sur chaussées sont constitués en partie de matériaux recyclés.

### **Programme des travaux**

La réalisation du projet pourra commencer un mois après la fin du délai référendaire consécutif au vote du crédit. Les travaux ne pourront être exécutés durant

la saison d'exploitation des pavillons. La durée du projet est estimée à environ 10 mois.

### **Régime foncier**

Les travaux sont effectués sur le domaine public et privé de la Ville de Genève.

### **Plan financier d'investissement (PFI)**

Cet objet figure au PFI sous la rubrique 020.023.01 «Construction édicules établissements publics 1<sup>re</sup> étape» pour un montant de 3 000 000 de francs.

### **Budget prévisionnel d'exploitation et charge financière**

La réalisation de ce projet n'entraîne pas de charge d'exploitation supplémentaire.

### **Charges financières**

Quant à la charge financière annuelle, sur le montant de 1 507 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 3,25% et l'amortissement au moyen de 10 annuités, elle se montera à 168 100 francs.

### **Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre**

Le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité et le Service du génie civil ont établi la présente demande de crédit. Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

### *PROJET D'ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 416 000 francs destiné à l'équipement des nouveaux sites d'implantation des pavillons de la rade, bancs de glaces, billetteries, vente de souvenirs et toilettes publiques.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 416 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2010 à 2019.

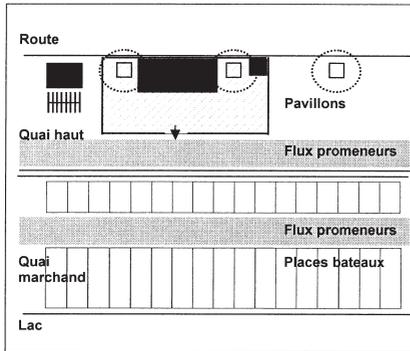
*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, modifier, épurer et radier toute servitude permettant la réalisation de cette opération.

- Annexes:*
1. Schémas du nouveau principe d'implantation des pavillons sur le pourtour de la rade
  2. Plan de localisation
  3. Photos de l'état actuel

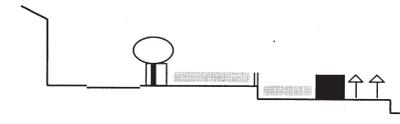
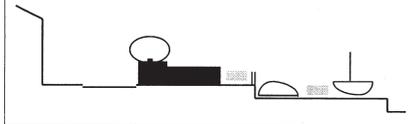
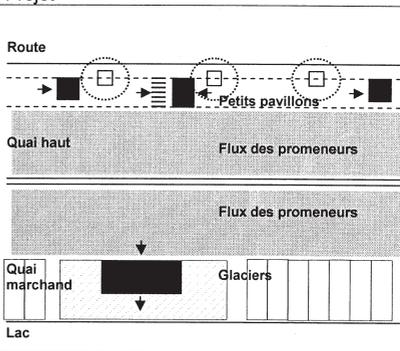
**Annexe 1 : Nouveau principe d'implantation des pavillons sur le pourtour de la rade**

Rive droite

Situation actuelle

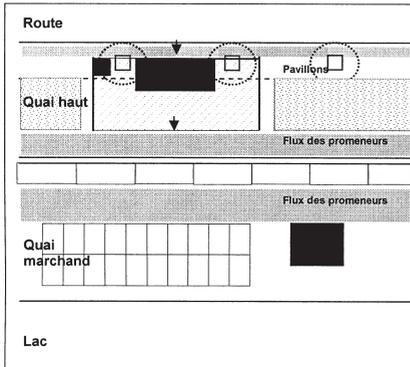


Projet

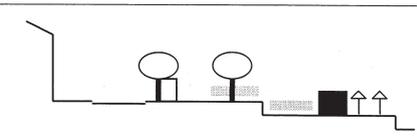
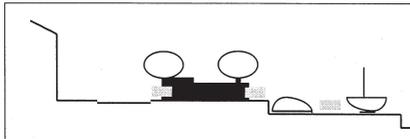
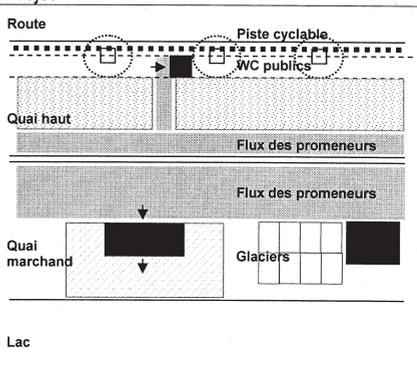


Rive gauche

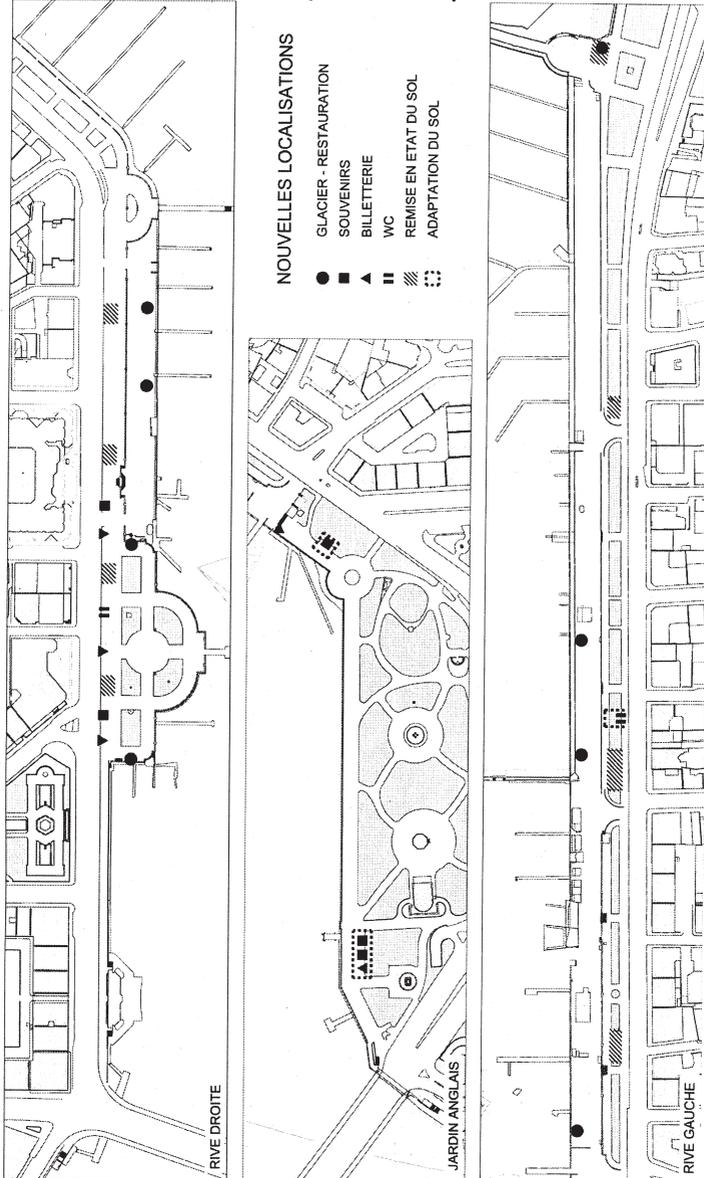
Situation actuelle



Projet



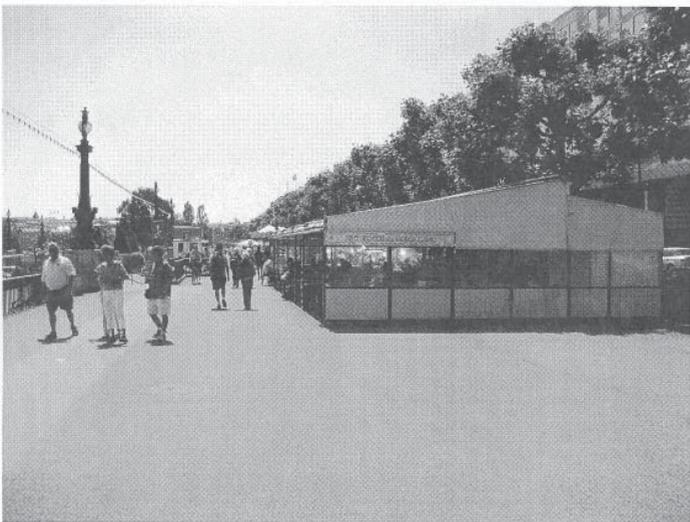
Annexe 2 : Plan de localisation des pavillons sur le pourtour de la rade



## Annexe 3 : Photos de la situation actuelle illustrant les propos de l'exposé des motifs

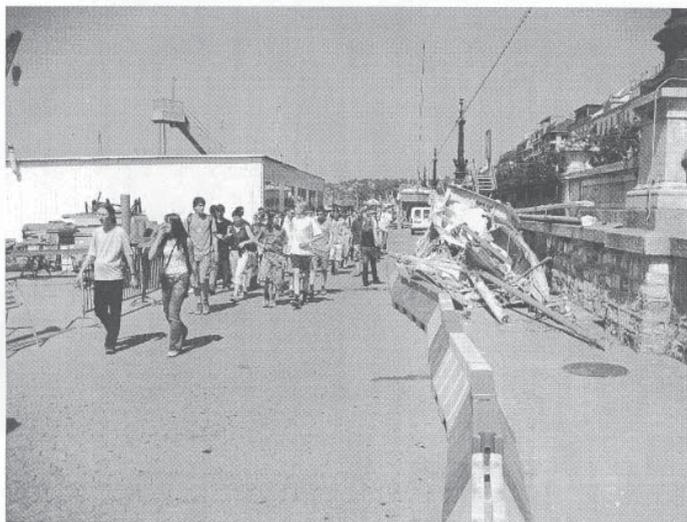


Le quai du Mont-Blanc, large promenade libre de tout obstacle

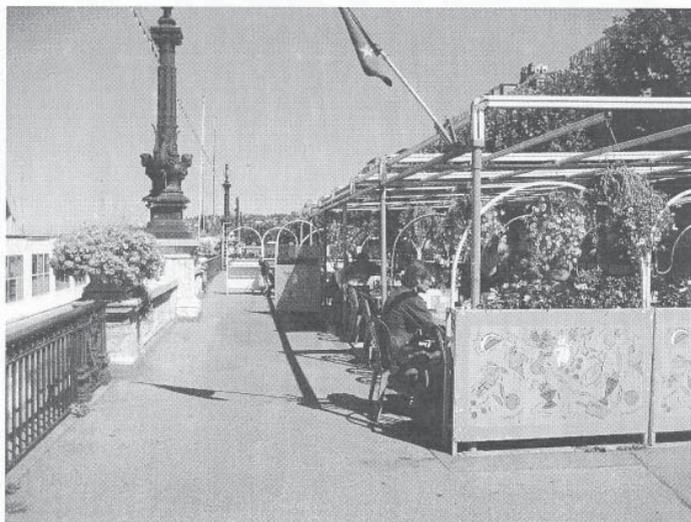
Le même quai dont la promenade est réduite à l'état de trottoir  
Perspective longitudinale bloquée



Le quai marchand des Pâquis transformé en parking du quartier



Le bric-à-brac du quai marchand des Eaux-Vives



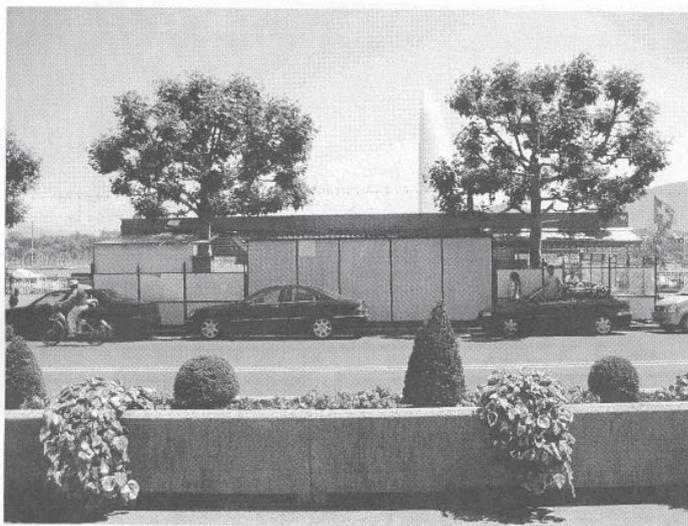
Rive gauche, la perspective longitudinale est coupée et la promenade bloquée



Au Jardin anglais, la promenade est encombrée des roulettes de souvenirs



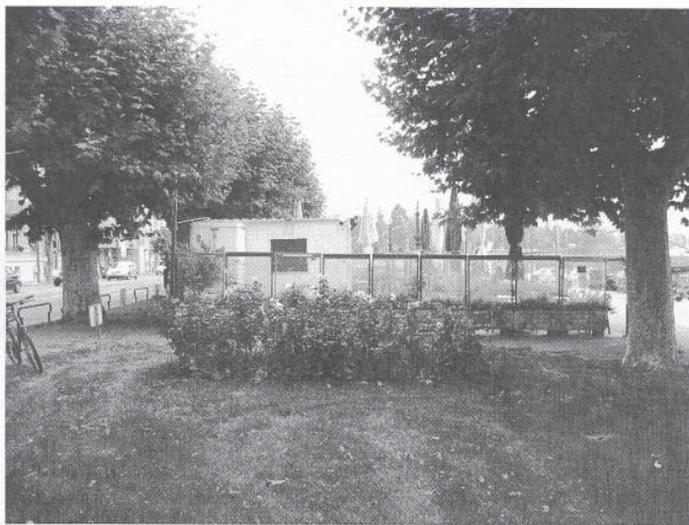
Le débordement sur la promenade des étals de souvenirs



Rive droite, disparition de la vue sur la rade



Le bric-à-brac du quai marchand des Eaux-Vives



Quai Gustave-Ador, la perspective longitudinale bloquée par les bancs de glaces

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet** (L). Le groupe libéral est ravi de recevoir cette proposition. Contrairement à ce qu'a dit le magistrat M. Pagani, tout à l'heure, je ne me suis pas plainte du montant du crédit. Je relève que ce crédit est manifestement moins élevé... (*Remarque.*) Oui, Monsieur Pagani, si vous m'écoutez, cela éviterait que vous dénaturiez mes propos, voire que vous les inventiez! Ce crédit, disais-je, est manifestement moins élevé que le précédent pour le déplacement des mêmes bancs de glaces. Nous aurons évidemment de nombreuses questions à poser en commission, relatives à ce qu'il adviendra des bateaux et des voitures qui aujourd'hui occupent les rives du lac. En effet, il n'est pas question d'installer les bancs de glaces au milieu des voitures, des bateaux en chantier, des grues... Mesdames et Messieurs, il faudra régler ces questions et nous nous réjouissons d'entendre les réponses du Conseil administratif à cet égard. Nous nous réjouissons de pouvoir déplacer les bancs de glaces au bord du lac, de façon que chacun puisse profiter des rives, avec la circulation automobile d'un côté et le bien-être des promeneurs de l'autre. Nous demandons évidemment le renvoi de cette proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement.

**M<sup>me</sup> Sarah Klopmann** (Ve). Comme cela a été dit, la réflexion globale a enfin été entamée à propos des quais, une recherche de consensus est en cours, et nous en sommes ravis. Nous constatons que, dans ce nouveau projet, on a finalement gardé les aspects positifs de l'ancien projet accepté par l'Alternative, à savoir l'installation des terrasses près de l'eau et celle des billetteries près de la route. Cela nous semble être le bon sens et nous apprécions qu'on ait gardé cette partie du projet. A l'époque, malgré tout l'intérêt de l'ancien projet, nous avons émis deux ou trois bémols qui ont été pris en compte. En effet, cette fois-ci, on réfléchit plus à l'utilisation des quais, à leur fonctionnalité, on examine où les gens vont pouvoir se promener tranquillement, où ils vont pouvoir siroter quelque chose, où il pourront acheter leurs billets, au lieu de réfléchir uniquement en termes d'esthétique. Nous avons donc l'impression que les quelques remarques que nous avons formulées ont été entendues, et nous en sommes ravis.

Evidemment, tout n'est pas encore parfait. Il reste à examiner l'accès à l'eau en termes de baignade, mais nous nous réjouissons d'en parler en commission. Maintenant que le Conseil administratif a entamé la réflexion, nous souhaitons aller de l'avant et pouvoir nous promener bientôt sur des quais dignes de ce nom. Nous pensions initialement renvoyer la proposition PR-595 à la commission des travaux, mais la proposition PR-598 ayant été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement, il est plus judicieux d'envoyer cette proposition-ci à la même commission.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys** (DC). Mesdames et Messieurs, avec cette proposition, faut-il voir le verre à moitié vide ou à moitié plein? Je l'ai dit tout à l'heure, pour le groupe démocrate-chrétien, il n'y a pas l'ombre d'un doute: le verre est ce soir à moitié plein. Cela dit, pour ceux qui penseraient qu'il s'agit d'une petite proposition vite fait bien fait sur le gaz, j'aimerais souligner que la commission aura malgré tout du pain sur la planche. En effet, pour mettre en œuvre cette proposition, il faudra résoudre notamment le problème des bateaux à quai en hiver: où les déplacera-t-on? Qu'advendra-t-il des places de parc sur la rive droite, en contrebas de l'Hôtel Kempinsky? Ce sont là des points qui ne vont pas se régler en quelques minutes, et la mise en œuvre de cette proposition demandera à l'administration un certain effort. Il est donc indispensable de faire un tour en commission.

Maintenant, si nous sommes plutôt satisfaits de la tournure que prennent les événements, le groupe démocrate-chrétien restera, comme le groupe libéral, extrêmement attentif à la deuxième phase du projet. Nous ne manquerons pas de nous rappeler, si nécessaire, au bon souvenir du Conseil administratif: il peut compter sur nous pour être attentifs à la chronologie de cette deuxième phase. Nous n'attendrons pas plusieurs législatures et, le moment venu, nous resterons vigilants – allez, j'ose l'adjectif! – s'agissant des coûts et de l'esthétique de cette deuxième phase, que nous attendons dorénavant avec plaisir.

**M. Simon Brandt** (R). En préambule, une fois n'est pas coutume, je voudrais remercier sincèrement M. Pagani pour l'ouverture dont il a fait preuve sur la proposition précédente. Oui, Monsieur Pagani, votre suggestion de lier les propositions afin de garder l'arme du référendum pour le cas où, incite le groupe radical à vous faire confiance, plus qu'avant, pour la suite du projet. Car nous vous avons suspecté de vouloir faire passer en force l'annulation du référendum avant de sortir de votre chapeau un lapin dont la couleur ne nous aurait peut-être pas plu. Merci, Monsieur Pagani, d'avoir défendu la nécessité de lier ces deux propositions, et rendez-vous dans quelques mois pour savoir quel est votre projet!

Car, une fois de plus, je tiens à répéter ma question: quel est votre projet, celui dont vous avez déjà parlé dans la *Tribune de Genève* au mois de novembre, en disant qu'il existait? Vous avez laissé entendre en commission et dans les médias que vous aviez un projet clé en main pour la rade de Genève: où est-il, ce projet? L'avez-vous oublié dans un tiroir? Je vous le demande formellement: un projet d'aménagement de la rade existe-t-il, ou faudra-t-il l'élaborer de toutes pièces? J'ai lu, toujours dans la *Tribune de Genève*, que vous parliez notamment de «paganinettes» ou, si vous préférez, de pavillons non pas en bronze, mais en alvéole... Avez-vous un projet pour la suite, le réservez-vous à la commission de l'aménagement et de l'environnement? La proposition dont nous votons ce soir

le renvoi en commission, est-ce le début du commencement d'un nouveau projet? Est-ce la fin du projet Ferrazino? Qu'est-ce?

Pour le moment, nous avons l'impression qu'on lâche la proie pour l'ombre: nous savons ce qui ne se fera pas, mais nous ne savons pas ce qui se fera! Monsieur Pagani, libre à vous de ne pas en parler ce soir, mais vous auriez pu éviter d'en parler à la presse... Nous sommes conseillers municipaux et nous avons le droit, tout autant que le lecteur lambda de la *Tribune de Genève*, de savoir quel est votre projet. Vous l'avez médiatisé, mais je me permets de supputer, de supposer, de lire dans vos pensées que ce projet n'est pas si avancé que cela, que la proposition PR-595 est certes la fin du commencement des pavillons Ferrazino, mais qu'on est encore bien loin du début du commencement du projet Pagani!

Nous vous donnons donc rendez-vous dans quelques mois pour juger sur pièce, Monsieur Pagani, en vous remerciant, une fois encore, d'avoir fait preuve d'ouverture et de respect à l'égard des référendaires en suggérant de garder en main les deux propositions, car la rade forme un tout et il n'est pas question de saucissonner le projet.

Mis aux voix, la prise en considération de la proposition et son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement sont acceptés sans opposition (61 oui et 6 abstentions).

**6.a) Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la résolution de MM. Guy Dossan, M<sup>me</sup> Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M<sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 15 janvier 2003, intitulée: «Guerre du feu: pour enterrer la hache, il faut être deux» (R-17 A1)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M. Robert Pattaroni.**

### **Rappel de la résolution**

Considérant que:

- l'Etat de Genève, les communes et la Ville ont entamé il y a deux ans des discussions en vue de regrouper les différents acteurs, cantonaux et municipaux, de la sécurité civile à Genève;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 160<sup>e</sup> année»: Rapport, 4450. Renvoi en commission, 4473.

- ces discussions ont débouché sur l'élaboration d'un projet de «Sécurité civile Genève» émanant des secrétaires généraux des trois entités concernées, dont la Ville;
- ce projet a donné lieu à une vive controverse au sein des organismes de la Ville chargés de la sécurité (SIS et PC) qui ont élaboré à leur tour un contre-projet baptisé «Sécurité genevoise intercommunale»;
- ces deux projets apportent des propositions d'améliorations qualitatives et d'économies intéressantes, reflétant également la position des professionnels actifs sur le terrain;
- tant les revendications de la Ville sur une meilleure répartition des charges financières du SIS que celles des communes sur une participation aux processus de décision (par exemple sur les investissements) n'ont pas été à ce jour satisfaites;
- le Conseil administratif a récemment déclaré ne plus vouloir entrer en matière sur ces questions de réorganisation (presse du 9 mars 2000),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à reprendre sans délai les discussions avec les communes genevoises et l'Etat au sujet d'un regroupement des forces de sécurité civile genevoises qui profite à l'ensemble de la population tout en préservant les compétences techniques et les intérêts financiers de la Ville.

## **Historique**

Cette résolution a une longue histoire.

Dans un premier temps, cette résolution a été renvoyée à la commission des sports et de la sécurité par le Conseil municipal lors de la séance du 12 septembre 2000. Cette commission l'a traitée au cours de huit séances, entre le 9 novembre 2000 et le 23 mai 2002. Le rapport (R-17 A, du 4 septembre 2002) a été mis en discussion au Conseil municipal le 15 janvier 2003. Ce dernier a conclu le débat en votant un deuxième renvoi à la commission des sports et de la sécurité, sans modifier le texte.

Lors du deuxième traitement de la résolution, la commission lui a consacré trois séances, du 6 février 2003 au 17 février 2005.

## **Résumé des travaux de la première étape**

Les conseiller-ère-s désirant étudier le sujet de manière détaillée auront intérêt à lire le premier rapport, rédigé par notre collègue M<sup>me</sup> Odette Saez.

## Résolution et motion: Service d'incendie et de secours

En (bref) résumé:

- la question du transfert du Service d'incendie et de secours (SIS) au Canton est très ancienne, elle remonterait à 1960;
- en 1997-1998, les communes, participant à hauteur de 40% aux charges, revendiquent une participation aux décisions relatives au SIS;
- le Canton a élaboré un projet de regroupement de tous les moyens du Canton, de la Ville (= la Ville de Genève) et des autres communes, dénommé «Sécurité civile Genève»;
- ce projet allait dans le sens de la Confédération qui préconisait une fusion entre la protection civile (PC) et les services du feu;
- le 1<sup>er</sup> janvier 2004 était prévue l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, qui va dans ce sens;
- au terme de ses travaux, la commission a adopté la résolution par 8 oui (2 DC, 3 L, 1 R, 2 S) et 6 abstentions (4 AdG, 2 Ve).

Lors de la discussion du rapport par le Conseil municipal, le magistrat chargé du SIS, M. André Hediger, a apporté des éléments nouveaux très importants, non présentés en commission. A savoir: en tant que contre-proposition au projet de l'Etat de cantonalisation du SIS, le magistrat a proposé aux autres communes une convention de collaboration – signée en septembre 2002 – avec création d'un bureau intercommunal se réunissant quatre fois par an.

Le Conseil municipal, surpris par ces informations, a alors décidé un deuxième renvoi en commission (25 oui, 3 non et 6 abstentions).

### **Travaux de la commission lors de la deuxième étape**

*Remarque du rapporteur: En raison du décalage entre la fin des travaux de la commission et maintenant, il a été retenu pour ce rapport les éléments les plus opportuns.*

Présidence: première séance, M. Jean-Louis Fazio; deuxième et troisième séances, M. Pierre Maudet (résolutionnaire).

Secrétariat: M<sup>me</sup> Gisèle Spescha, que les membres de la commission, dont le rapporteur, remercient.

### **Séance du 6 février 2003: organisation des travaux**

Désignation du/de la rapporteur-teuse: M<sup>me</sup> Odette Saez, auteure du rapport précédent.

Au titre d'introduction à la reprise de l'examen de cette résolution, le président fait un résumé des travaux précédents et des raisons qui ont conduit le Conseil municipal à la renvoyer à la commission (voir résumé ci-dessus). Il relève surtout, et d'autres membres de la commission aussi, le fait que le magistrat M. André Hediger a, en somme, caché des éléments relatifs à l'évolution du dossier, le plus important étant la signature d'une convention avec les autres communes.

Les auditions demandées:

- le magistrat M. André Hediger et la direction du SIS: acceptée par 10 oui contre 1 non;
- la conseillère d'Etat chargée du dossier, M<sup>me</sup> Micheline Spoerri: acceptée par 9 oui contre 2 non;
- la commission du personnel: acceptée à l'unanimité;
- le président de l'Association des communes genevoises (ACG), M. Patrice Plojoux: refusée par 2 non et 9 abstentions.

### **Séance du 30 septembre 2004**

*Audition de M<sup>me</sup> Micheline Spoerri, conseillère d'Etat, chargée du Département de justice, police et sécurité (DJPS)*

Auparavant, désignation d'un-e nouveau-velle rapporteur-teuse: à nouvelle législature et à nouvelle composition de la commission, la rapporteuse M<sup>me</sup> Odette Saez doit être remplacée et elle l'est par le soussigné.

M<sup>me</sup> Spoerri est accompagnée par une collaboratrice, M<sup>me</sup> Hana Sultan Warrier, secrétaire adjointe.

*A rappeler: M<sup>me</sup> Spoerri avait déjà été entendue par la commission, lors de la première étape, le 23 mai 2002.*

M<sup>me</sup> Spoerri indique que, au moment de la précédente audition, elle était très optimiste sur la possibilité de trouver une solution relative à une nouvelle formule de collaboration entre pompiers professionnels et volontaires. Ces derniers souhaitaient être mieux pris en considération dans leur engagement. Les professionnels entendaient être déchargés de certaines de leurs missions. Il s'agissait de revoir les compétences respectives.

Le 29 octobre 2003, un concept de nouvelle formule de collaboration a été présenté à l'ACG, qui l'a accepté mais à une faible majorité. Pour l'Etat, cette approbation suffit pour aller de l'avant.

Un problème pour certaines communes est celui des «piquets» (permanence), car l'organisation à mettre sur pied serait lourde pour elles. Elles craignent une démotivation des pompiers volontaires. Une solution: la collaboration entre communes. Un autre problème: prévoir une formation continue.

Le secteur des communes entre Arve et Lac est prêt à mettre en œuvre ce nouveau concept. Un essai de trois mois va être tenté dès le 1<sup>er</sup> décembre 2004. Une évaluation sera faite ensuite et, si besoin, on reviendra devant l'ACG.

Une convention a été passée entre l'Etat, la Ville et les autres communes. Le financement tripartite a été prévu. Le premier budget est de 650 000 francs.

En somme, selon M<sup>me</sup> Spoerri, la situation est moins simple qu'elle ne le pensait le 23 mai 2002.

Quelques-unes des questions de la commission:

- quel rôle dans la future organisation pour l'Inspection cantonale du feu?  
Réponse (R): elle sera maintenue;
- quelle contribution financière de l'Etat, sachant que 43% des interventions ont lieu en dehors de la Ville?  
R: chaque partenaire essaie de reporter la charge sur l'autre. Donc, pas de solution pour le moment;
- Genève peut être comparé à Bâle-Ville. A-t-on des données à ce sujet?  
R: voir réponse écrite dans l'annexe du DJPS du 15 novembre 2004;
- les assurances ont intérêt à avoir des pompiers performants. Participent-elles au financement?  
R: la loi prévoit une contribution intégrée dans le budget de la Sécurité civile. Une autre contribution est prévue pour l'acquisition de matériel (N.B.: voir réponse écrite dans l'annexe du DJPS du 15 novembre 2004).

#### *Commentaires de la commission*

- La demande sera faite d'obtenir le concept de nouvelle organisation évoqué par M<sup>me</sup> Spoerri. L'idée d'une introduction par étapes, à partir d'un premier essai est judicieuse,
- la question financière – qui paie quoi et combien – est, comme toujours, importante;
- la commission attend les réponses écrites pour prendre sa décision.

**Séance du 17 février 2005***Discussion et vote*

Discussion de la commission:

- nous nous trouvons devant un véritable serpent de mer;
- la résolution aborde un vrai problème, mais que veut vraiment l'Etat, le statu quo ou une nouvelle solution? Finalement, ne devrait-on pas rejeter la résolution?
- non, il importe de laisser le dossier ouvert au niveau de la Ville, en particulier pour la question du financement;
- l'impression est qu'il n'y a pas eu de véritable dialogue.

*Votes*

Faut-il poursuivre les auditions? 8 non (2 AdG/SI, 1 AdG/T, 1 R, 2 S, 2 Ve) contre 6 oui (1 DC, 3 L, 2 UDC).

Vote de la résolution: elle est acceptée par 11 oui (1 DC, 3 L, 1 R, 2 S, 2 Ve, 2 UDC) contre 3 non (2 AdG/SI, 1 AdG/T).

*Commentaires du rapporteur:*

- dire que la problématique de l'évolution de l'organisation du Service du feu est un vrai serpent de mer est pour le moins correct (première mise en question en 1960, mais peut-être avant);
- on retrouve dans ce cas une problématique chère à Genève, sa Ville et son Canton. Le SIS – comme d'autres institutions à vocation cantonale – a été créé par la Ville à une époque où il paraissait évident qu'il appartenait à la «capitale» du canton de mettre à disposition de la collectivité un tel service;
- mais, avec le temps, vu que la majorité de la population du canton est devenue celle de l'ensemble des 44 autres communes et que la majorité des interventions du SIS se font maintenant hors du Canton, il est devenu logique de poser la question du niveau de la prise en charge du SIS: Canton, structure ad hoc regroupant les 45 communes, avec ou sans le canton?
- une telle question n'aurait-elle pas dû être posée il y a déjà dix, vingt, même trente ans? Question semblable pour les grandes institutions culturelles, voire d'autres?
- la Ville a-t-elle envie de céder une partie de son pouvoir, dans ce cas comme dans d'autres (par exemple: cas récent du projet de nouveau Musée d'ethnographie à la place Sturm)?

## Résolution et motion: Service d'incendie et de secours

- heureusement, l'un des résolutionnaires, particulièrement déterminé à régler le problème, est maintenant dans le rôle du précédent magistrat en charge du SIS et qui donnait l'impression de vouloir changer le moins de choses et le moins rapidement possible. Le champ est maintenant libre pour le nouveau magistrat;
- le personnel du SIS, très compétent et bénéficiant dans le cadre de la Ville d'un statut particulièrement avantageux et reconnu mérité, souhaite-t-il un changement fondamental?
- conclusion: cette résolution est une opportunité pour le nouveau Conseil administratif d'apporter sa pierre à l'édifice de l'application à Genève de la nouvelle loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2004), qui prévoit l'intégration de la fonction lutte contre l'incendie dans le dispositif général.

Donc, après tant de dizaines d'années de tergiversations, attendons pour voir et nous allons voir ce que nous allons voir.

*Annexes (consultables sur IntraCM/Documents/Annexes aux propositions et rapports):*

- Concept d'engagement des sapeurs-pompiers pour le Canton de Genève, du 20 octobre 2003 (7 pages)
- Organisation des sapeurs-pompiers XXI – Mise en oeuvre – Plan directeur – Concept d'engagement, du 20 octobre 2003 (24 pages)
- Note suite à l'audition du 30 septembre 2004 de M<sup>me</sup> Spoerri par la commission des sports et de la sécurité de la Ville de Genève (5 pages), qui comprend deux réponses:
- Organisation des sapeurs-pompiers dans le canton de Bâle-Ville (3 pages)
- Contributions ordinaires et extraordinaires versées par les assureurs (base légale) (2 pages)

**6.b) Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des sports et de la sécurité, acceptée par le Conseil municipal le 10 octobre 2007, intitulée: «Pour une actualisation du concept de sécurité lié aux interventions du SIS» (M-507)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à continuer les pourparlers avec les communes genevoises et le Canton en vue de la mise en place du concept Sapeurs-Pompiers XXI, et à continuer à étudier l'implantation et la construction d'une nouvelle caserne sur la rive droite, afin de remplacer celle des Asters, et à tenir le Conseil municipal informé des démarches entreprises sur l'ensemble des objets.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les conditions d'intervention du Service d'incendie et de secours (SIS) dans le cadre de son activité quotidienne préoccupent notre Conseil et ne lui ont pas échappé.

Dans ce contexte, le lieutenant-colonel Raymond Wicky, commandant du SIS, a été mandaté pour établir un rapport circonstancié sur la caserne 2 (Asters). Ce dernier visait à mettre en évidence les difficultés croissantes que le SIS rencontre dans le cadre de ses activités quotidiennes d'intervention et de faire une évaluation serrée des contraintes d'exploitation.

Le rapport en question, transmis en novembre 2007 à la commission des finances et à la commission des sports et de la sécurité par le magistrat délégué au SIS, détaille clairement les soucis engendrés par le développement urbanistique de notre canton et les servitudes qui en découlent pour le SIS.

Il ressort clairement de ce rapport que la construction d'une nouvelle caserne est impérative, malgré la rétrogradation en priorité 2 de cet investissement au 3<sup>e</sup> plan financier d'investissement (2008-2019) due au coût prévisionnel de l'ouvrage (40 millions de francs). Les services municipaux concernés s'activent actuellement pour trouver des solutions compatibles opérationnellement avec les besoins du service, cela tant au point de vue de la localisation géographique que des besoins en infrastructures.

Notre Conseil est désireux de répondre rapidement à cette préoccupation et met tout en œuvre pour aller de l'avant rapidement.

---

<sup>1</sup> Rapport, 1888.

## Résolution et motion: Service d'incendie et de secours

La recherche d'une solution sur le territoire élargi des communes de Vernier, Meyrin et du Grand-Saconnex est prioritaire. Une solution de partenariat avec les collectivités publiques, ainsi que d'éventuelles autres entités situées sur le territoire considéré constitue, par ailleurs, une piste à privilégier.

Concernant le concept Sapeurs-Pompiers XXI, ce dernier n'a été étendu à l'ensemble du territoire cantonal que depuis le 1<sup>er</sup> juin 2007. Un suivi tout particulier de cette phase d'introduction est assuré par le commandant du SIS.

A l'issue de la phase de test en cours, les mesures éventuelles d'optimisation seront proposées afin de continuer à garantir la sécurité de nos concitoyennes et de nos concitoyens tout en préservant la collaboration entre les sapeurs-pompiers professionnels et de milice.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:

*Jacques Moret*

Le conseiller administratif:

*Pierre Maudet*

**M. Robert Pattaroni, rapporteur** (DC). Mesdames et Messieurs, comme vous l'aurez constaté, la résolution R-17 a une très longue histoire, et la question abordée a une histoire plus longue encore. En effet, on fait remonter à 1960, semble-t-il, la question posée par un magistrat radical sur l'opportunité de maintenir le Service d'incendie et de secours (SIS) dans le cadre de la commune – en l'occurrence la Ville de Genève – ou de transférer ce service au niveau cantonal.

Depuis lors, il y a eu beaucoup de va-et-vient... Le magistrat qui a précédé M. Maudet à la tête du département a beaucoup défendu le maintien du SIS au sein de la Ville, non parce que c'était la solution la plus rationnelle, mais bien parce que c'était politiquement plus intéressant, en tout cas pour le magistrat concerné... Puis est venue cette résolution qui, dans un premier temps et bien qu'ayant été traitée complètement par la commission, lui a été renvoyée. En effet, lorsque le premier rapport a été soumis au Conseil municipal, on s'est aperçu que le magistrat en charge avait procédé à différentes actions dont il n'avait pas informé les commissaires. Le rapport a donc été renvoyé à la commission, qui s'est rendu compte qu'elle n'arriverait pas au bout du sujet.

Pour en venir à la question de fond – à quel niveau doivent se situer certains services dont le SIS? – celle-ci se pose dorénavant de manière assez large, puisqu'on l'évoque régulièrement pour les grandes institutions culturelles notamment que sont le Grand Théâtre ou la Bibliothèque de Genève. C'est précisément pour examiner cette question dans le cadre plus général de l'adaptation des structures et de l'organisation du Canton que le corps électoral acceptera probablement la mise sur pied d'une constituante.

Par rapport au SIS, la bonne nouvelle, c'est qu'un des motionnaires, particulièrement déterminé à étudier le sujet de la manière la plus rationnelle possible, est devenu conseiller administratif. Le peuple l'a mis dans la situation de pouvoir agir et proposer des solutions, et nous espérons bien qu'il pourra résoudre le problème de manière satisfaisante.

*Premier débat*

**M. Mathias Buschbeck** (Ve). Mesdames et Messieurs, nous pourrions faire aujourd'hui un énième débat sur le concept Sapeurs-Pompiers XXI, la nouvelle caserne et autres... Mais depuis le vote de cette résolution en commission, en 2005, il y a eu une autre motion M-507: «Pour une actualisation du concept de sécurité lié aux interventions du SIS», à laquelle le Conseil administratif répond aujourd'hui. Le magistrat nous fournit tous les éléments d'explication dans sa réponse, il n'y a donc pas de raison de refaire un débat que nous avons eu il y a trois mois. Votons donc cette résolution et passons au point suivant!

*Deuxième débat*

Mise aux voix, la résolution R-17 est acceptée sans opposition (43 oui et 5 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

*RÉSOLUTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à reprendre sans délai les discussions avec les communes genevoises et l'État au sujet d'un regroupement des forces de sécurité civile genevoises qui profite à l'ensemble de la population tout en préservant les compétences techniques et les intérêts financiers de la Ville.

**7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour que l'Etat construise un bâtiment artisanal à Sécheron en lieu et place de Mouille-Galland» (P-54 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Linda de Coulon.**

La pétition P-54 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 26 juin 2001. La commission l'a étudiée lors de quatre séances qui se sont tenues entre les mois de décembre 2001 et février 2003 (plus précisément les 17 décembre 2001, 25 novembre 2002, 6 janvier et 3 février 2003). Ces séances ont été présidées d'abord par M. Guy Mettan, puis par M<sup>me</sup> Liliane Johner.

Ce sont M<sup>me</sup> Ursi Frey et M. Patrick Nicollier qui ont assuré la prise des notes de séances.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Préambule**

Le contenu de ce rapport présente une source de renseignements. Au demeurant, sa reddition ne vise plus guère, à l'heure actuelle, que la suppression de l'objet de la liste des objets en suspens.

A l'exception d'un bref rappel permettant de replacer cette pétition dans son contexte, la rapporteuse s'en tiendra aux travaux de la commission des pétitions; en effet, des propositions concrètes ont simultanément été étudiées à la commission des travaux, puis traitées par le Conseil municipal lors de sa séance du 16 janvier 2002 (voir les rapports M-106 A et PR-173 A).

La diminution de l'activité des anciens Ateliers de Sécheron avait permis de louer des locaux vides à certains artisans qui avaient bénéficié de contrats de bail à titre provisoire. Le réaménagement du site de Sécheron a obligé les artisans à quitter les lieux, non sans que ces derniers n'aient entamé préalablement diverses procédures d'opposition et de recours. C'est dans cette logique que s'est inscrite la présente pétition. Certains des artisans se sont depuis lors installés à Vernier et sur le site de la zone industrielle de Châtelaine (terrain de l'ancienne Société d'instruments de physique, SIP) que la Ville de Genève avait acquis en 1998 pour le prix de 15 millions de francs environ et dont elle a ensuite réaménagé (pour un

---

<sup>1</sup> «Mémorial 159<sup>e</sup> année»: Commission, 477.

peu plus de 9 millions de francs), essentiellement en faveur des artisans de Sécheron, une partie des locaux du bâtiment principal (voir propositions PR-173 et PR-264: débats du Conseil municipal du 16 janvier 2002 et du 12 mars 2003).

### **Séance du 17 décembre 2001**

Le président de l'Association des entreprises et artisans du site industriel de Sécheron (ci-après AEASIS), représentant les pétitionnaires de la pétition P-54, est attendu, mais il ne se présente pas.

Le président de la commission des pétitions rappelle qu'un projet permettant d'accueillir les artisans est actuellement en cours à la commission des travaux. Il propose dès lors de renvoyer la pétition à cette dernière.

Une commissaire, également membre de la commission des travaux, signale que l'étude du projet est en fait achevée et que son vote figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil municipal du mois de janvier 2002.

Dans ces conditions, la commission des pétitions décide de suspendre l'étude de la pétition P-54 et de la reprendre après la décision de la séance plénière.

Cet objet ne sera en fait remis à l'ordre du jour de la commission des pétitions qu'une année après, soit le 25 novembre 2002.

### **Séance du 25 novembre 2002**

*Audition des pétitionnaires, représentés par M. Bruno Martinelli, président de l'AEASIS, et M. Alexandre Grünig, secrétaire*

La présidente rappelle que la pétition a été mise en «veilleuse» en attendant l'évolution de la situation.

M. Bruno Martinelli esquisse l'historique de la pétition: datant de juin 2001, elle demande la construction d'un centre pour les artisans à Sécheron.

Les activités des anciens Ateliers de Sécheron ayant diminué il y a une dizaine d'années, des locaux vides ont été mis à la disposition d'artisans. Les loyers étaient assez économiques et ont permis à plusieurs chômeurs de se mettre à leur compte. Certains ont investi dans leur affaire et un dernier contrat, signé en 1999 pour cinq ans, leur a donné un certain espoir. Puis, afin de permettre la réalisation du projet du nouvel aménagement des lieux (installation de Serono), les locataires ont reçu leur congé. Ils se sont bien sûr opposés à ces dénonciations. Un recours a également été déposé contre l'autorisation de démolir les bâtiments, toutefois sans succès.

Après moult péripéties et négociations, les occupants ont cherché une autre solution. Ils ont peu à peu vidé les lieux. Certains se sont installés à Vernier, alors que d'autres pourront déménager dans une partie des locaux de l'ancienne Société d'instruments de physique dans la zone industrielle de Châtelaine que la Ville s'apprête à aménager spécialement à cet effet. Le Conseil municipal a accordé un crédit de 5,8 millions de francs le 16 janvier 2002. Ce crédit ne semble pas couvrir tous les frais nécessaires pour permettre aux artisans de s'installer. Un complément de plus de 3 millions de francs devrait être encore demandé au Conseil municipal. Les travaux de Châtelaine devant prendre encore un certain temps, les délais d'évacuation du site de Sécheron ne pourront pas être respectés, même si les artisans abandonnent peu à peu les lieux.

Au demeurant, selon le président de l'AEASIS, la pétition n'est plus d'actualité.

A l'issue de cette audition, afin d'être mieux renseignée sur la rallonge de crédit nécessaire pour l'aménagement de Châtelaine, la commission décide de poser une question orale lors de la séance suivante du Conseil municipal. Cela ne s'est finalement pas fait.

### **Séance du 6 janvier 2003**

La présidente de la commission relève que les pétitionnaires auditionnés lors d'une précédente séance ont eux-mêmes considéré cette pétition comme dépassée et elle se demande la suite qu'il convient de lui donner.

Après un bref échange de propos, les commissaires souhaitent encore avoir quelques éclaircissements sur l'avancement des travaux de Châtelaine et le futur déménagement des artisans.

En définitive, les commissaires décident de procéder à l'audition du chef du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie qui connaît bien la situation dans son ensemble et, ensuite, si cela est encore nécessaire, à celle du chef du département des finances et de l'administration générale qui est en charge de la distribution des locaux.

### **Séance du 3 février 2003**

*Audition de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions*

La présidente rappelle que la commission a suspendu ses travaux pour observer l'évolution de la situation.

Dans le cadre de l'aménagement du site de Sécheron, selon le collaborateur de la Ville, la pétition est arrivée à un moment où il n'a plus été possible de prévoir la construction d'un bâtiment permettant d'abriter les artisans. Entre-temps, la Ville a acquis la parcelle de l'ancienne Société des instruments de physique à Châtelaine. Un crédit d'aménagement a été accepté par le Conseil municipal (cf. proposition PR-173). Des artisans ont signé des contrats de bail avec la Gérance immobilière municipale en vue de leur installation sur le site de Châtelaine. Pour certains d'entre eux, des négociations sont en cours avec la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève pour obtenir une aide au déménagement. La problématique lui paraît dès lors être pratiquement réglée si le Conseil municipal approuve la rallonge de 3 millions qui lui est encore demandée pour les travaux d'aménagement. *(Note de la rapporteuse: Ce complément de crédit, faisant l'objet de la proposition PR-264, sera effectivement accepté par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 12 mars 2003.)*

### **Discussion et vote**

Ainsi orientés, les commissaires décident enfin, sans discussion, de passer au vote de la pétition P-54.

La commission vote à l'unanimité le classement de la pétition, ce qu'elle recommande au Conseil municipal.

*Annexe: texte de la pétition*

**A.E.A.S.I.S.**

Association des Entrepreneurs et Artisans du Site Industriel de Sécheron  
14 av de Sécheron  
batiment F9  
1202 Genève

"Pour que l'Etat construise un  
bâtiment artisanal à Sécheron  
au lieu et place de  
Mouille-Galland"

**Secretariat du Conseil Municipal**

**1211 Genève 3**

Genève, le 21 juin 2001

**Concerne :PETITION**

Mesdames, Messieurs les Conseilles Municipaux

Le 15 juin 2001 le Grand Conseil a adopté une motion ( motion1407) qui demande au Conseil d'Etat de mettre a disposition son terrain situé dans la zone industrielle de Sécheron (parcelle No 4125)

d'une surface de 17'582 m<sup>2</sup>. qui est amplement suffisante pour construire à la fois le parking d'échange prévu et un bâtiment artisanal de quatre niveaux, d'une surface de plancher d'environ 4'000 m<sup>2</sup> et d'une emprise au sol de 1000m<sup>2</sup> seulement, répondant aux besoins des artisans de notre association dont le bail a été résilié.

Pour la première fois, nous avons le sentiment non seulement d'avoir été entendu et compris par une autorité, mais d'avoir bénéficié d'une prise en considération concrète de nos demandes de nature à satisfaire nos besoins.

En effet, le Conseil d'Etat n'est jamais entré en matière sur notre demande de résoudre le problème du relogement de nos activités dans le site de Sécheron, demande qui ne faisait que s'inscrire dans le cadre de celles que la Fondation de valorisation des actifs de la BCGe avait formulée dans les lettres adressées aux mois d'octobre et décembre 2000 au Conseil d'Etat et qui sont annexées au rapport de la commission des pétitions du Grand Conseil traitant notre première pétition (P 1331).

Nous avons pris note du fait que la Fondation des terrains industriels de l'Etat (FIT) était disposée à réaliser un bâtiment artisanal de 5'000 m<sup>2</sup> de surface de plancher dans la zone de Mouille-Galland, qui est en principe une zone d'entrepôts, en raison des nuisances de l'aéroport, dans le but de permettre le relogement de nos activités.

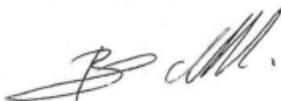
Pourquoi cette fondation ne pourrait-elle pas réaliser un bâtiment d'un volume identique, dans la zone de Sécheron, avec une structure (notamment un vide d'étage de 6 m au niveau du rez-de-chaussée) et des dimensions de locaux répondant à nos besoins et cela avec des loyers équivalents ou meilleur marché que ceux de Frs 160/m<sup>2</sup> qui nous ont été proposés, au lieu d'un bâtiment dont les plans sont déjà dessinés et imposent des contraintes qui ne correspondent pas à l'utilisation spécifique que nous envisageons et qui, de plus, est inadapté à notre clientèle ?

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2008 (soir)  
Pétition: relogement des artisans de Sécheron

Pour nous, il n'y a aucune impossibilité de réaliser un tel bâtiment sur la parcelle de l'Etat à Sécheron ; il s'agit d'une question de volonté politique.

Nous vous communiquerons très prochainement les surfaces de plancher nécessaires pour les différents locataires concernés et vous prions d'intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il réalise son projet de bâtiment artisanal à Sécheron en lieu et place de Mouille-Galland. C'est la raison pour laquelle nous vous adressons cette nouvelle pétition.

En vous remerciant par avance de l'attention portée à ce qui précède, nous vous prions d'agrèer, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations distinguées.



BRUNO MARTINELLI

**M<sup>me</sup> Linda de Coulon, rapporteuse** (L). Mesdames et Messieurs, j'ai conscience d'avoir contribué au retard apporté au traitement par le Conseil municipal de la pétition P-54. Je vous dois dès lors de replacer cet objet dans son contexte, en retraçant un bref historique. Mais c'est aussi l'occasion de rappeler la mémoire de trois collègues aujourd'hui disparus, qui ont pris une part active dans le traitement de cette pétition, que ce soit en tant que présidente de la commission, de représentant des pétitionnaires ou comme membre de la commission. Bien entendu, je pense à M<sup>me</sup> Liliane Johner et à MM. Bruno Martinelli et Alain Marquet.

Au moment du dépôt de la pétition P-54 en juin 2001, les choses se présentaient de la manière suivante. Des artisans avaient pu occuper provisoirement une partie des locaux non utilisés par les anciens Ateliers de Sécheron en raison de la diminution de leur activité. A un moment donné, à la suite de nouveaux projets d'aménagement du périmètre de Sécheron, ces artisans ont reçu leur congé. Ils se sont bien entendu opposés à la dénonciation de leur contrat de bail par l'ayant droit d'alors, qui était la Fondation de valorisation des actifs de la Banque cantonale de Genève. Les artisans ont entamé des procédures qu'ils ont perdues. Ils se sont ensuite opposés à la démolition des anciens bâtiments du site, mais sans succès. Des négociations et des pourparlers avec la fondation de valorisation ont toutefois permis à certains d'entre eux de bénéficier d'une aide au déménagement. Ils ont peu à peu vidé les lieux; certains se sont installés à Vernier, d'autres ont signé des contrats de bail avec la Gérance immobilière municipale. Ces contrats portaient sur des espaces réaménagés notamment à leur intention dans la zone industrielle de Châtelaine, sur l'ancien site de la SIP, la Société des instruments de physique.

Et là encore, à ce stade, il faut que je remonte encore un peu plus dans le temps, pour rappeler qu'en 1998 le site de Châtelaine avait été racheté par la Ville pour le prix de 15 millions de francs, en vue d'y favoriser la création d'une pépinière d'entreprises. En réalité, le périmètre acquis par la Ville lui a surtout servi, dans un premier temps, d'entrepôts de diverses sortes: parking pour bibliobus, dépôt de matériel du SIS et autres utilisations peu ambitieuses. Entre parenthèses, le Conseil municipal pourrait quelquefois se montrer un peu plus curieux sur la suite qui est donnée à ses acquisitions immobilières. Je referme ici la parenthèse.

Face aux besoins en locaux des artisans devant quitter le périmètre de Sécheron, il a été décidé de réaménager une partie des bâtiments de Châtelaine pour leur permettre d'y exercer leur activité. C'est ainsi que le Conseil municipal a voté, à ce titre, un crédit de 6 millions de francs le 16 janvier 2002. Une rallonge de 3 millions a toutefois encore été nécessaire pour adapter l'espace aux diverses activités exercées par les artisans. Cette nouvelle demande de crédit a fait l'objet de la proposition PR-264, votée par notre Conseil le 12 mars 2003. Lors de leur

audition déjà, compte tenu des tractations en cours, les pétitionnaires ont eux-mêmes déclaré, en novembre 2002, que leur pétition n'avait en fait plus sa raison d'être.

Rassurée par ces propos et ceux des fonctionnaires de la Ville également auditionnés, la commission, presque deux ans après le dépôt de la pétition, a donc décidé à l'unanimité de la classer, ce qu'elle vous recommande aujourd'hui. Mesdames et Messieurs, j'espère que cette évocation des faits et situations du passé permettra à notre Conseil d'économiser son temps en discussions.

#### *Premier débat*

**M. Christian Zaugg** (AGT). Certes, le problème a été résolu et la pétition doit être classée, mais permettez-moi d'avoir une pensée, comme l'a fait M<sup>me</sup> de Coulon, pour notre collègue décédé pendant la précédente législature, Bruno Martinelli, qui a œuvré pour le sauvetage des artisans du site de Sécheron, lesquels travaillent aujourd'hui dans de bonnes conditions.

#### *Deuxième débat*

Mises aux voix, les conclusions de la commission demandant le classement de la pétition sont acceptées à l'unanimité.

### **8. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la pétition intitulée: «Le sous-sol de la promenade du Pin 3 pour le Lycéum Club International» (P-191 A)<sup>1</sup>.**

#### **Rapport de M. Thierry Piguet.**

La pétition a été renvoyée par le Conseil municipal en date du 21 février 2007 à la commission des pétitions qui l'a renvoyée à son tour à la commission des arts et de la culture lors de sa séance du 5 mars 2007.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 164<sup>e</sup> année»: Commission, 5294.

La commission s'est réunie le 3 mai 2007 pour traiter ce sujet, sous la présidence de M. Pierre Maudet, les 14 juin, 11 et 18 octobre, 15 novembre et 15 décembre 2007, sous la présidence de M<sup>me</sup> Vera Figurek.

Que M<sup>me</sup> Laurence Schmidlin qui a assuré la prise de notes de séances soit vivement remerciée pour ce travail.

### **Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

### **Auditions des pétitionnaires**

*Auditions des pétitionnaires: M<sup>me</sup> Elisabeth Marti, présidente du Lycéum Club International de Genève, et M<sup>me</sup> Yvonne Demaurex, présidente de la section musique du Lycéum. Lors d'une visite dans les locaux du Lycéum au 3, promenade du Pin étaient également présents: M. Aegerter, directeur ad interim du département des finances et du logement, et M. Fidanza, juriste à la Gérance immobilière municipale*

M<sup>me</sup> Marti fait visiter les locaux. Elle présente la pièce principale qui consiste en un grand salon où se trouve le piano à queue. C'est là qu'ont lieu les concerts, mais aussi des représentations théâtrales, des conférences et des repas. Elle poursuit la visite dans une petite pièce qui sert de salle de cours (d'italien et d'anglais) et de répétition pour le chœur des enfants (Les Citrons verts) et celui des adultes. Le lieu sert également de loge aux artistes avant leur représentation. Il y a également une petite cuisine et un large couloir. Il est à noter que le salon est en sous-sol et que seuls des soupiraux laissent passer la lumière du jour. (Annexe 2, lettre de M. Meylan.)

M<sup>me</sup> Demaurex parle de cette association, grande organisation internationale regroupant 72 clubs dans 18 pays. Elle a été fondée à Londres en 1904, et en Suisse en 1912. Aujourd'hui, la Suisse compte 12 clubs régionaux. Le but du Lycéum est de regrouper des femmes qui s'intéressent aux domaines culturel et social, et de favoriser la bonne entente et l'amitié.

Elle explique que le Lycéum de Genève compte quatre sections, dont la musique et les beaux-arts. Il a reçu de nombreux musiciens et conférenciers, ainsi que des écrivaines romandes comme Laurence Deonna et Yvette Z'Graggen. Des visites de musées sont régulièrement organisées. Un des buts est aussi d'engager régulièrement de jeunes musiciens pour leur donner une première occasion de jouer en public, et ainsi de pouvoir débiter leur carrière musicale. Le Lycéum participe ainsi au rayonnement de Genève.

M<sup>me</sup> Marti explique que le Lycéum compte 80 membres. N'importe qui peut adhérer à l'association. Cela se fait surtout par le bouche à oreille. Chacun paie 150 francs par an, dont 40 francs sont rétrocédés au comité central qui se trouve à Berne, pour éditer le bulletin du Lycéum (*n.d.l.r.: normalement un exemplaire se trouve sur intraCM*). Cette somme permet également l'organisation d'un concours de musique international tous les trois ans. Il reste donc 110 francs par membre et par an pour payer les frais de l'association. Il est difficile d'augmenter la cotisation en raison du nombre de personnes à la retraite, qui ne pourraient se permettre de donner plus. La cotisation est moins élevée qu'à Bâle, par exemple, mais l'entrée aux concerts est payante, ce qui n'est pas le cas partout. (Annexe 3, comptes de profits et pertes 2006.)

M. Aegerter fait un rapide historique de cette association sise dans ce lieu. En date de l'année 1954, la Ville loue cet appartement au Conservatoire. Très rapidement, ce dernier le sous-loue au Lycéum, avec une partie du mobilier appartenant à la Ville. En 2003, la Ville de Genève établit un premier contact avec le Lycéum afin de lui signaler qu'il prévoit de refaire tout l'immeuble à des fins de logement. Le Conservatoire résilie le bail avec le Lycéum en janvier 2006 et la Ville résilie le bail avec le Conservatoire en mars 2006. M. Aegerter relève que, depuis 2004, le Lycéum cherche des solutions à travers des pétitions adressées au Conseil municipal, au Grand Conseil, ainsi qu'au département de la culture et au département des affaires sociales de la Ville qui ont tous deux renoncé à lui reconnaître des activités sociales et culturelles prépondérantes, et donc à le soutenir. Le Lycéum se trouve dans la situation récente (depuis mars 2007) d'un bail délimité à deux ans qui prendra fin en avril 2009. La Ville espère, en tant que propriétaire, récupérer ce bien le plus vite afin de le réhabiliter en logement et ainsi poursuivre sa politique de rentabilisation du patrimoine de la Ville. Or, la valeur locative de l'appartement est estimé à 48 600 francs et le Lycéum paie aujourd'hui 360 francs par mois (charges comprises). M. Aegerter constate ainsi que le Lycéum bénéficie d'une subvention indirecte de plus 45 000 francs par an, soit la quasi-gratuité de ces locaux. Par ailleurs, ces locaux ne sont pas utilisés toute la journée. La Ville souhaite que cet appartement retourne à sa destination première, d'autant plus dans la pénurie de logements actuelle. M. Aegerter se met à la disposition du Lycéum pour trouver une solution ailleurs, car les locaux actuels sont trop grands pour l'utilisation qu'en fait l'association. Celle-ci doit maintenant précisément estimer ses besoins afin de trouver une surface lui convenant et répondant à ses possibilités financières.

M. Fianza rappelle que, à l'époque, lorsque le Lycéum avait été approché par la Gérance immobilière municipale au sujet de ses locaux, les besoins du club avaient été circonscrits. Il s'agissait de deux pièces, dont une grande pour les concerts (du type de l'actuelle) et une petite kitchenette, ainsi que des W.-C., soit une surface de 65 à 70 m<sup>2</sup>. M. Fianza relève que le problème est que

le loyer que le Lycéum est prêt à mettre est de 200 francs par mois (c'était ce qu'il payait comme sous-locataire du Conservatoire). La Gérance immobilière municipale ne peut pas attribuer une telle surface, avec ces critères, pour ce prix-là. Il faut que le club fasse des recherches pour trouver des entités subventionnantes, autres que les départements de la Ville, puisque ceux-ci s'y refusent. *(N.d.l.r.: Il est précisé que le Lycéum ne reçoit aucune subvention publique en tant que telle.)*

*(N.d.l.r.: Un rapide calcul nous indique que le loyer annuel, passant de 2400 à 48 600 francs, sans les charges, représente une augmentation de 1925%, après travaux de réfection.)*

Tout en ayant bien compris que le Lycéum souhaitait rester dans ces locaux, une commissaire d'A gauche toute! demande si l'association est néanmoins prête à se déplacer. M<sup>me</sup> Demaurex souhaite vivement garder la salle de manière permanente. Les membres ont bien cherché un autre local, mais il est très difficile d'en trouver un qui convienne à leurs activités, notamment les concerts et autres récitals, nécessitant d'installer leur piano à queue. Le salon de 45 m<sup>2</sup> permet d'accueillir environ 60 personnes. De plus, le Lycéum propose des cours de musique les mardis et vendredis après-midi, et deux matins des cours d'italien et d'anglais (annexe 4 – occupation des locaux). Il avait trouvé un lieu à Chêne-Bourg, mais c'était trop loin, d'autant qu'il y a des membres qui peinent à marcher. M<sup>me</sup> Demaurex explique que la situation centrale des locaux du Lycéum est appréciée. Si les pétitionnaires devaient partir d'ici, elles laisseraient tout tomber.

Concernant l'aspect financier, un commissaire socialiste demande si elles ont fait des recherches de sponsoring. Il est couru que les associations d'un certain prestige et qui œuvrent dans le domaine notamment de la musique ont plus de chances de trouver un tel soutien.

M<sup>me</sup> Marti répond qu'elles ont écrit à la Loterie romande, mais qu'elles n'ont rien reçu, car cette dernière ne soutient que des projets particuliers. M<sup>me</sup> Demaurex ajoute qu'elles ont tellement de travail qu'il leur est difficile de trouver en plus du temps pour faire ces recherches, qu'elles ne savent pas vraiment comment s'y prendre. Par ailleurs, M<sup>me</sup> Marti regrette que leur bail leur interdise de sous-louer. Si elles avaient eu un bail libre, elles auraient pu louer les locaux à des gens qui souhaitaient donner des cours, un ou deux jours par semaine, ce qui aurait permis une rentrée d'argent.

Ce même commissaire demande alors à M. Aegerter si cet appartement deviendrait quand même un logement si le Lycéum trouvait les 48 000 francs par an de loyer.

Pour M. Aegerter, le contrat est de toute façon caduc.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre poursuit en demandant à M. Aegerter si ce projet de réfection porte uniquement sur l'immeuble du 3, promenade du Pin, ou s'il concerne également les deux autres allées (N<sup>os</sup> 1 et 5). Quels sont les autres locaux de cet immeuble et qui les occupe? Les autres locataires de l'immeuble ont-ils également reçu un congé? La Ville peut-elle garantir que ces locaux seront affectés à du logement et qu'ils ne deviendront pas soudainement un cabinet d'avocat ou le siège d'une société financière? Ces futurs logements, au vu du site et de la valeur du terrain, ne deviendront-ils pas du logement à caractère social?

M. Aegerter relève que le projet de réhabilitation dépend du département de M. Pagani. Il ajoute que le locataire qui se trouve dans l'appartement au-dessus du Lycéum paie 8000 francs de loyer par mois et qu'il s'agit d'un immeuble en loyer libre. Il assure que la position de M<sup>me</sup> Salerno est de réhabiliter la surface qu'occupe le Lycéum à sa destination d'origine, le logement. (Annexe 5 – lettre de M<sup>me</sup> Charollais.)

### **Discussion générale à la suite de ces premières auditions**

Un commissaire socialiste rappelle qu'il y a peu de temps la commission des arts et de la culture a accordé la gratuité des salles de musique à des écoles subventionnées; il pense que ce serait donc deux poids deux mesures que de ne pas soutenir le Lycéum et il propose de demander au Conseil administratif d'aller dans le sens d'un soutien en revenant, par exemple, à un bail de longue durée pour un loyer annuel de 2500 francs.

Une commissaire d'A gauche toute! est stupéfaite d'apprendre que la Ville peut se permettre de proposer de tels baux. Elle remarque que cette association est dans ces locaux depuis longtemps et qu'il n'est pas acceptable de proposer un loyer de 4000 francs par mois. Elle aimerait comprendre comment cette augmentation de loyer, qui est, pour elle, une manœuvre d'intimidation, a été fixée.

Un commissaire démocrate-chrétien fait état du travail admirable du Lycéum, véritable institution. Il pense qu'il faut le soutenir et il aimerait que le rapport fasse mention de cet encouragement. (*N.d.l.r.: Ce qui est fait.*)

Un commissaire libéral note que la vocation du bâtiment est précisément d'accueillir ce type de structure; il trouve que c'est une correspondance que l'on a négligée dans la décision de leur demander de partir. Il pense qu'il serait contre-nature d'imaginer que ces locaux ne servent pas à ces concerts et plaisirs du soir.

Pour avoir entendu plusieurs concerts au Lycéum, un commissaire socialiste confirme que le cadre s'y prête très bien. Il se demande quelle destination y voit le Conseil administratif, d'autant que les locaux se trouvent en sous-sol.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre retire plusieurs choses de la visite. Il rappelle qu'il a été affirmé que ni le département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports ni le département de la culture ne reconnaissent le Lycéum comme étant digne d'intérêt prépondérant du point de vue culturel comme social. Il explique que, pour son parti, il s'agit d'une association digne d'intérêt, qui a des buts honorables et respectables d'instruction et d'éducation et que c'est, pour lui, par cela que la société s'améliorera. Il rappelle que ces dames ont joué, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et jusqu'aux années 1930, un rôle moteur dans le féminisme et qu'elles ont été au premier rang pour assurer une plus grande émancipation intellectuelle et juridique des femmes. Ne serait-ce que pour cela, il croit que ces personnes sont aussi dignes d'intérêt que d'autres groupes que la Ville soutient. Il remarque que ce ne sont pas des occupantes illégales de locaux et trouve rude la façon dont elles sont traitées par l'administration. Il estime que, si elles sont mises dehors, la Ville doit être en mesure de leur trouver un espace d'une valeur équivalente, afin qu'elles puissent poursuivre leur mission.

Une commissaire libérale partage la vision des choses du préopinant. Elle certifie que le travail que fait cette association est d'excellente qualité et elle remarque qu'il représente la vie de ses membres. Elle aimerait dire toute la sympathie qu'elle a pour le travail effectué par ce groupe de femmes. Les libéraux sont pour l'égalité de traitement entre les associations culturelles, et le Lycéum en vaut bien d'autres. Si la commission obtient la garantie que ces locaux ne sont pas les bons pour le Lycéum – ce qui reste encore à prouver – la commissaire pense qu'il appartient à celle-ci de veiller à ce que le travail de ce club puisse être poursuivi.

Pour A gauche toute!, la commissaire s'étonne que ces locaux deviennent habitables, puisqu'ils se trouvent en sous-sol. Elle remarque qu'il ne manque pas d'immeubles dans le patrimoine de la Ville nécessitant d'être restaurés, et estime que mettre à la porte ces dames ou augmenter le loyer de façon confiscatoire est injuste.

Un commissaire démocrate-chrétien dit qu'il faut considérer la réalité. Au vu du bâtiment, il constate que ce dernier a besoin d'être rénové. Il rappelle que le Conseil municipal demande constamment à la Ville d'entretenir ses bâtiments et qu'il est le premier révolté de voir les plafonds s'effondrer. Quant à la question de savoir si ces locaux sont habitables ou pas, il remarque que, d'un côté, ils se trouvent effectivement en sous-sol, mais que, de l'autre, ils font face à une cour intérieure. Il faut essayer de considérer ce dossier dans l'intérêt des citoyens et de l'utilisation de cet immeuble. Il est d'accord pour que la Ville soutienne ces dames dont l'activité est bien sympathique et qu'elle s'engage de la même

manière qu'elle le fait pour d'autres groupes alternatifs, mais il pense que ce n'est pas leur rendre service de leur dire de rester dans leurs locaux.

Une commissaire des Verts se dit peu convaincue du fait que la mission de ces dames est dépendante de ces lieux. Elle relève qu'elles ont dit que, si elles allaient ailleurs, tout serait fini. Elle trouve dommage que l'importance de leur mission soit dépendante de ces locaux. Elle pense que l'on peut avoir une utilisation plus rationnelle de ces lieux en les partageant, par exemple, avec d'autres associations. Elle rappelle que, en termes de temps et d'exploitation des espaces, l'appartement du Lycéum est peu utilisé.

Une commissaire radicale est sensible au côté suranné de ces dames et à la mission qu'elles entendent poursuivre. Néanmoins, elle n'est pas sûre que ce soit très rationnel de continuer à le faire dans cet édifice-là. Elle trouve que toute leur poésie ne tient pas au lieu, mais à leur façon d'être; elle estime qu'elles peuvent mener leurs activités ici comme ailleurs.

Une commissaire des Verts remarque que de nombreuses associations sont à la recherche de lieux de travail et qu'il serait possible de partager les locaux du Lycéum avec un autre groupement qui a un point commun, afin de rationaliser un peu mieux ces lieux. Quant à la rénovation de l'immeuble, elle reconnaît que ce dernier est dans un état obsolète, mais elle souligne qu'il y a d'autres urgences, notamment d'autres immeubles de la Ville où l'électricité n'est pas aux normes. Elle pense que ces locaux peuvent rester ainsi et que l'immeuble ne va pas s'effondrer.

Un commissaire socialiste avoue avoir aussi été touché par ces dames. Pour lui, le lieu est important, car il correspond à l'esprit fin du XIX<sup>e</sup> siècle et début du XX<sup>e</sup> et aux grands salons. Quant aux recherches de locaux et autres soutiens financiers, il a tout de suite vu que ces dames sont perdues; elles ont fait quelques téléphones, mais elles sont incapables à présent de réagir. Cela dit, il pense que ce n'est pas à la commission des arts et de la culture de remuer le Tout-Genève pour trouver au Lycéum un nouveau lieu. Il préfère adhérer à la proposition de la préopinante des Verts, à savoir de rentabiliser cet appartement en y faisant venir d'autres organismes. Il se prononce pour l'idée que cet appartement devienne un endroit plus utilisé pour l'art et la musique, d'autant qu'il constate que l'on est toujours en train de chercher des locaux pour les artistes.

Une commissaire d'A gauche toute! indique qu'elle voit mal comment un autre groupe pourrait s'insérer tel quel.

La présidente trouve que la commission s'égare. Elle rappelle que le but de la pétition est de conserver l'usage de la salle du sous-sol et non d'inciter le Conseil administratif à trouver de nouveaux locaux au Lycéum, voire de les partager avec d'autres associations. Elle pense que ce n'est pas le rôle de la commission de dire quelles associations doivent partager le local avec le Lycéum.

**Audition de M<sup>me</sup> Weick, adjointe détachée à la direction de l'école de musique du Conservatoire de musique de Genève**

M<sup>me</sup> Weick connaît cette association depuis toujours, puisqu'elle est passée par le Lycéum pour rôder ses programmes musicaux. Elle explique que ces dames ont toujours ouvert leurs concerts aux jeunes lauréats et que cela a toujours profité énormément à toutes les écoles de musique, mais aussi de théâtre. Les lycéennes se sont renouvelées, même si cela est difficile de trouver une vraie relève et qu'elles font appel à beaucoup de jeunes (tous les lundis répète un chœur, de jeunes professeurs viennent en semaine y donner parfois des cours, etc.). Pour elle, la salle du Lycéum est de très bonne dimension et possède une acoustique parfaite pour la musique de chambre. Elle souligne que, à Genève, les salles de dimension moyenne (pouvant accueillir jusqu'à 40 personnes) ont disparu. Elle verrait difficilement les locaux du Lycéum être affectés à autre chose qu'à de la musique. Ces dames se donnent un mal fou pour faire exister le Lycéum et elles y ont investi beaucoup de leur temps et de leur argent.

Une commissaire libérale, parlant de la sous-occupation des locaux, demande si une collaboration avec le Conservatoire pourrait être possible, afin de donner plus de rigueur à son programme et assurer une meilleure utilisation de ses salles. Elle pense que la scène musicale genevoise pourrait en profiter.

M<sup>me</sup> Weick répond que cela est envisageable. Cela dit, elle trouve que les locaux ont été bien utilisés ces dernières années. Si la salle se prête bien aux concerts, elle se demande néanmoins si cette pièce pourrait être utilisée de manière aussi efficace pour l'enseignement. De même si l'on devait envisager des auditions, car ces présentations attirent beaucoup de public et la salle du Lycéum est un peu petite. Par ailleurs, on peut y jouer de la musique de chambre, mais difficilement autre chose, pour des raisons d'acoustique.

La commissaire demande combien de salles de la même taille et avec la même qualité acoustique que celle du Lycéum sont encore libres à Genève.

M<sup>me</sup> Weick répond qu'il est difficile de les chiffrer. Elle dit que, à la rue Petitot, ils ont deux très grandes salles pour les examens et que la Haute Ecole de musique (qui appartient au Conservatoire de musique de Genève) donne ses concerts dans la salle de la Bourse. Elle ajoute que le reste de leurs locaux est partagé avec d'autres écoles, dans des productions communes (par exemple à la paroisse du Lignon).

Cette même commissaire demande alors si l'on pourrait imaginer que l'une des classes du Conservatoire les utilise, en prenant en charge une partie du loyer.

M<sup>me</sup> Weick explique que ce n'est pas elle qui tient les cordons de la bourse. Il faudrait poser la question à l'administrateur du Conservatoire, afin de savoir

s'il pourrait y avoir un crédit pour cette salle. Elle explique que l'enseignement musical dans tout le canton est actuellement dans de grands travaux; il s'agit d'un remodelage complet du paysage. Il semble difficile de dire si le Conservatoire pourrait engager un peu d'argent dans ce sens, même si elle imagine que cela sera peut-être possible dans le cadre de ce changement de paysage culturel.

Un commissaire socialiste demande si l'on peut imaginer un autre type de local possible pour accueillir les activités de cette association, et s'il serait possible d'utiliser un des locaux du Conservatoire ou d'une autre école de musique.

M<sup>me</sup> Weick explique que le Conservatoire est lui-même déjà très à l'étroit dans ses locaux et a même uni ses forces avec le Conservatoire de musique populaire pour en partager. Elle dit qu'il est difficilement pensable, à l'heure actuelle, de prêter une salle au Lycéum. Idem pour les autres écoles de musique. M<sup>me</sup> Weick peut affirmer que tous sont déjà très à l'étroit dans leurs espaces.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre relève qu'il a été affirmé que ni le département de la culture ni le département de la cohésion sociale n'ont reconnu le Lycéum comme étant digne d'intérêt prépondérant du point de vue culturel comme social; il demande si M<sup>me</sup> Weick partage ce point de vue.

M<sup>me</sup> Weick répond que cela fait partie des vieux clichés.

La présidente demande si, à la connaissance de M<sup>me</sup> Weick, des personnes étant passées par le Lycéum au début de leur carrière ont par la suite eu un rayonnement hors de Genève.

M<sup>me</sup> Weick répond qu'il y a elle-même, M. Dinkel, M<sup>me</sup> Vasey (l'actuelle directrice) et beaucoup d'autres. Elle explique que cela a toujours été un tremplin pour des générations et que cela ne s'arrêtera jamais. Elle ajoute que le Lycéum a également des liens avec les autres clubs de Suisse et que cela permet aux jeunes musiciens d'aller jouer également dans d'autres cantons. Elle remarque que M<sup>me</sup> Demaurex remue ciel et terre pour trouver des moyens financiers et organiser des activités. Elle espère qu'une bonne solution va être trouvée pour cette association, notamment parce que, du point de vue social, le Lycéum ne fait aucune différence entre les gens qui s'y produisent; il ne favorise pas une élite comme on peut le penser.

## Discussion

Un commissaire socialiste pense que ce n'est pas le rôle de la commission que de s'occuper de logement. Elle remarque, par ailleurs, que le Lycéum est un tremplin et qu'il sert la culture à Genève dans une véritable équité sociale. Elle

ajoute enfin que cette association travaille sans subvention depuis toujours. Elle se demande s'il ne faudrait pas que la commission veille à ce qu'il lui soit accordé en plus de cette pétition une subvention en nature en ne leur faisant pas payer de loyer.

Concernant la proposition de subvention en nature de la préopinante socialiste, un commissaire démocrate-chrétien remarque que ces dames ne demandent rien d'autre que de rester où elles sont, aux conditions qui sont les leurs. Il souligne que c'est un lieu qui leur est utile, d'où elles peuvent rayonner, comme l'a dit M<sup>me</sup> Weick.

Un commissaire socialiste remarque que les locaux du Lycéum sont, à la base, un appartement avec un salon en dessous du sol et se demande vraiment si l'on peut à nouveau en faire un logement, selon les normes actuelles, avant de prendre une décision.

Une commissaire d'A gauche toute! relève que la pétition demande de conserver l'usage de la salle. Pour elle, il n'est pas impératif d'avoir une réponse par rapport à la question de l'affectation ou non de ces locaux à du logement. Comme le Parti socialiste, A gauche toute! est attaché au besoin de logements en ville de Genève, mais il doute qu'à cet endroit il s'agira de logements sociaux, alors que c'est ce dont la commune a vraiment besoin. A gauche toute! entrera donc en matière pour que le Lycéum puisse conserver ses activités, car son parti est attaché à la culture indépendante, autant qu'à la diversité. Par conséquent, la musique de chambre se doit d'exister dans la culture genevoise.

Une commissaire libérale souhaite que cette salle soit employée à des fins musicales et elle ne voit aucune raison de mettre ces personnes à la porte. Elle demande qu'une convention soit passée avec le Lycéum, afin que les buts que cette association poursuit (tremplin pour les jeunes, défense de la musique de chambre, etc.) et ses activités puissent perdurer.

Une commissaire explique que les Verts sont sensibles aux activités du Lycéum, indépendamment de toute appréciation qualitative, et le reconnaissent comme appartenant au tissu associatif, ce qu'ils défendent. Toutefois, elle explique qu'il faut à présent sortir de l'impasse et que, si l'administration fait le forcing pour récupérer cet appartement, il faut trouver une solution acceptable pour ces gens et avoir la finesse de leur trouver un autre lieu.

### **Prises de position et vote** *(après réception des différentes annexes)*

Une commissaire explique que les radicaux se prononcent en faveur du maintien du Lycéum dans ces locaux, étant donné que ceux-ci ne sont pas utilisables pour en faire une habitation.

Une commissaire démocrate-chrétienne dit que, vu le rayonnement du Lycéum et l'aide qu'il apporte aux musiciens, et qu'étant donné qu'il ne coûte rien à la collectivité, le Parti démocrate-chrétien se prononce pour son maintien à la promenade du Pin aux conditions actuelles.

Une commissaire libérale se rallie aux positions précédentes. Elle explique que les documents reçus disent clairement que l'on ne peut transformer la partie principale de cet appartement en un logement. Elle relève également que, comme l'on ne veut pas, d'une part, faire de bénéfice financier avec le patrimoine architectural et que l'on ne peut, d'autre part, favoriser une association plus qu'une autre, le Lycéum doit être bénéficiaire de cet appartement. Elle ajoute enfin que la position des libéraux est aussi motivée par le fait que les lycéennes se sont grandement investies dans cette association avec des apports personnels.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre rappelle que la Gérance immobilière municipale a déclaré qu'elle ne rénovera cet appartement que lorsque celui du dessus sera libéré. En attendant, ces locaux peuvent revenir à ces dames. Il souhaite même que le bail soit prolongé au-delà de 2009, date à laquelle pour l'instant il échoit.

Une commissaire des Verts estime ne pas avoir reçu toutes les informations demandées. Néanmoins, elle pense que, pour le moment, il n'y a pas de raison que ces dames partent de cet endroit. En revanche, dès lors que l'on met à disposition des locaux qui représentent une subvention en nature, il y a une réflexion à faire sur ce que l'on peut demander en échange (par exemple convention, résultats, etc.). Elle explique que c'est ce qu'a mis en lumière l'étude de cette pétition et que les Verts aimeraient que cette association, comme toute autre bénéficiant d'une subvention en nature, soit signataire d'un contrat de prestations sur quatre ans, par exemple.

Les commissaires socialistes pensent qu'il s'agit de l'endroit idéal pour ce genre d'activités (pour les raisons précédemment évoquées). Ils sont donc pour que l'on garantisse ces locaux au Lycéum aux conditions actuelles. Concernant la remarque des Verts, ils pensent que le Lycéum pourrait peut-être rendre des comptes annuellement.

Une commissaire d'A gauche toute! est d'accord que ces dames restent dans ces locaux, pour autant que ce soit aux conditions actuelles, puisqu'elles seraient incapables de payer un loyer plus élevé. En revanche, elle ne croit pas que le fait d'avoir un contrat de prestations permettra à la commission des arts et de la culture d'avoir une meilleure visibilité de leurs activités.

Une commissaire radicale rejoint la position des Verts. Elle pense qu'un contrat de prestations est utile, car cela permet d'être au fait de ce qui se passe dans une association. Elle trouve bien d'avoir un retour sur ce que fait le Lycéum.

Concernant la décision de conserver le Lycéum dans ces locaux, elle ajoute que les radicaux ne l'envisagent pas comme étant quelque chose de pérenne. Son groupe souhaite voir comment les choses se développent avant de se prononcer sur les années à venir.

Un commissaire des Verts propose de faire une recommandation: que le Lycéum Club International puisse accueillir favorablement des demandes de location de ses espaces lorsqu'il ne les utilise pas.

La présidente met au vote cette recommandation; elle est acceptée par 7 oui (2 Ve, 2 S, 1 R, 1 L, 1 UDC) contre 4 non (2 DC, 2 AGT).

Une commissaire d'A gauche toute! propose la recommandation suivante: que les conditions de location qui sont offertes au Lycéum perdurent.

La présidente met au vote la recommandation; elle est acceptée par 9 oui (2 Ve, 1 S, 2 AGT, 1 UDC, 1 L, 2 DC) contre 1 non (S) et 1 abstention (R).

La présidente met aux voix le renvoi de la pétition au Conseil administratif, accompagnée des deux recommandations votées.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition et des recommandations au Conseil administratif est accepté à l'unanimité des membres présents.

*Annexes mentionnées*

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2008 (soir)  
Pétition: Lycéum Club International

R 23.01.07



LYCEUM CLUB INTERNATIONAL  
3, Promenade du Pin  
CH-1204 GENÈVE

Genève, le 23 janvier 2007

Lettre recommandée

Secrétariat du Conseil Municipal  
de la Ville de Genève  
Palais Eynard  
Rue de la Croix-Rouge 4  
1211 Genève 3

**PETITION URGENTE à l'attention du Conseil Municipal de la Ville de Genève**

**Introduction**

Le Lycéum Club International de Genève exerce ses activités (musicale, littéraire, artistique et sociale) toutes les semaines au 3 Promenade du Pin.

Sa Section de Musique offre à de jeunes musiciens brillants, futurs virtuoses, la possibilité de jouer dans une petite salle (80 places) devant un public fidèle et mélomane.

L'occasion de se confronter à un auditoire dans ce cadre chaleureux est très utile et appréciée à sa juste valeur car elle est hautement formatrice.

C'est à ce titre que le Conservatoire de Musique de Genève avait sous-loué à un prix acceptable les locaux du sous-sol (sis au 3 Promenade du Pin) au Lycéum Club International de Genève qui depuis 50 ans y exerce ses activités sans subvention.

Or à fin août dernier, le bail du Conservatoire a été résilié par la gérance de la Ville de Genève. Nous n'en avons été avisé que cet automne, à la reprise des cours du Conservatoire, donnés désormais dans un autre lieu. Jusqu'ici rien ne nous a été proposé comme nouveaux locaux et nos propres recherches sont restées vaines.

**Notre demande**

Les bruits courent que de grands travaux vont être entrepris.

Nous vous demandons donc vos bons offices pour que nous puissions conserver l'usage de la salle du sous-sol du 3 Promenade du Pin et ses annexes que nous avons entretenues jusqu'ici à satisfaction.

**Raison majeure**

Dans une interview récente à la Radio Suisse Romande, un éminent professeur du Conservatoire a déclaré que Genève était privilégiée car le Lycéum Club International de Genève offrait à titre privé des services reconnus tant sur le plan culturel que musical, et pour les jeunes artistes, une expérience unique et irremplaçable grâce à la qualité de cette salle.

La Présidente du Lycéum Club International de Genève  
Elisabeth Marti

*Elisabeth Marti*

La Présidente de la Section de Musique  
Yvonne Dernaurex

*Yvonne Dernaurex*

**Adresses de contact :**

**Présidente du Lycéum Club International de Genève**

Mme Elisabeth Marti  
15, chemin Pontverre  
1232 Confignon

tél. 022 777 17 60

**Présidente de la Section de Musique**

Mme Yvonne Demaurex  
9, chemin de la Maille  
1217 Meyrin

tél. 022 782 56 35

Pour : [vera.figurek@cm.ville-ge.ch](mailto:vera.figurek@cm.ville-ge.ch) <[vera.figurek@cm.ville-ge.ch](mailto:vera.figurek@cm.ville-ge.ch)>

De : [Philippe.Meylan@ville-ge.ch](mailto:Philippe.Meylan@ville-ge.ch)

Date : 21/11/2007 17:21

cc: [Philippe.Aegerter@ville-ge.ch](mailto:Philippe.Aegerter@ville-ge.ch), [Elius.Fidanza@ville-ge.ch](mailto:Elius.Fidanza@ville-ge.ch),

[Isabelle.Charollais@ville-ge.ch](mailto:Isabelle.Charollais@ville-ge.ch)

Objet : Locaux Lyceum Club, promenade du Pin 3

Chère Madame,

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour je puis vous confirmer les points suivants:

- Les locaux actuellement occupés par le Lyceum Club sont situés pour moitié en entresol côté promenade du Pin (éclairage par soupiraux) et en moitié en premier étage sur cour (chambre, cuisine, salle de bains).
- En terme d'habitabilité il est fort probable que seules les pièces sur cour seraient reconnues par les autorités cantonales au cas où la Ville souhaiterait voir les espaces réaffectés en logement.
- Un escalier reliait les locaux mentionnés au logement situé en-dessus. Nous n'avons pas d'indications au sujet de l'époque de cette liaison.
- En coordination avec la gérance immobilière, il a été admis qu'une réflexion devrait être menée au moment de la libération du logement du dessus. Il serait alors décidé en fonction de critères architecturaux, administratifs et financier quelles serait la solution à retenir en terme de travaux.
- A priori, lors de vacances de logements ou locaux administratifs ou commerciaux, il est admis que les travaux d'entretien sont réalisés sur le budget d'entretien du service des bâtiments.

J'espère avoir ainsi éclairci les interrogations relatives à la partie concernant mon service, et reste à votre entière disposition pour toute information utile.

Avec mes meilleures salutations

Philippe Meylan  
Chef du service des bâtiments  
Ville de Genève

**COMPTES DE PROFITS & PERTES 2006**

Lyceum Club International

<u>PRODUITS</u>	PRODUITS	CHARGES
Cotisations	9'490.00	
Réceptions/manifestations	2'784.80	
Auditions/locations	950.00	
Cercle de lecture	0.00	
Divers	63.20	
Intérêts nets (BCG+PTT)	69.65	
Total Produits	<u>13'357.65</u>	
 <u>DEPENSES</u>		
Frais Club (y compris 1509.00 pour site internet)		2'973.56
SIG (gaz & électricité)		145.25
Frais PTT (affranchissement)		194.15
PTT Taxes		191.65
Accordage piano		190.00
Entretien locaux		2'462.50
Loyer		1'900.00
Frais Inter-Club (voyage etc y compris 500.00 Concours Musique))		805.00
Caisse Centrale Berne, Bulletins		2'760.00
Assurances		475.75
Divers		
Amortissement mobilier		
Total Charges		<u>12'097.86</u>
Bénéfice exercice	<u>1'259.79</u>	



LYCEUM CLUB INTERNATIONAL

3, Promenade du Pin

CH-1204 GENÈVE

Grille d'emplois de la salle

- Lundi** Toute la journée Elifia Hunyadi-Guerra donne des cours de piano et dirige deux chœurs: les petits (Les citrons verts) et les adultes. Elifia est vice-présidente de la Section Musique.
- Mardi** le matin dès 9h30 - midi cours d'anglais donné par une Lycéenne: Marianne-Charlotte Mylonas, agrégée d'anglais.      2 L  
l'après-midi Saskia Meyer, harpiste, Lycéenne, donne des cours de harpe et dépose 2 harpes dans la petite salle.      # L
- Mercredi** Matin Elifia Hunyadi-Guerra, musicienne et assistante Section Musique donne des cours.      # L  
l'après-midi réservé pour préparer la salle par la femme de ménage pour le jeudi.
- Jeudi** Jour des manifestations du Lyceum Club  
 Soit un concert par la Section Musique, soit une conférence par la Section Littéraire, soit une conférence avec dias par la Présidente des Beaux-Arts, soit un apéritif de bienfaisance par la Section Sociale.
- Vendredi** le matin cours d'italien par le Dr. Lodi, spécialiste de la littérature italienne.      2 L  
l'après-midi une jeune Lycéenne: mezzo-soprano Nina D'Angionella, diplômée d'enseignement au Conservatoire de Genève, donnera des cours de chant.      # L

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DIRECTION

Photocopies remises à  
M. Figuet

J.V. 7/11/07



**NOTE à**  
**Monsieur Philippe AEGERTER**  
Directeur ad intérim du département des finances et du logement

Genève, le 7 novembre 2007

**Objet** promenade du Pin 3 - Lyceum Club International de Genève

Responsable de l'affaire  
Philippe Meylan / ac  
Tél. 022/418.21.55

Monsieur le Directeur, cher Monsieur,

J'ai pris connaissance de votre note du 16 octobre au sujet de l'objet cité en titre.

Renseignements pris auprès de M. Philippe Meylan, Chef du service des bâtiments, je vous informe que les travaux actuellement en cours entre les numéros 1 et 3 de la promenade du Pin ne concernent que des opérations ponctuelles de remise en état de logements, ainsi que d'un rafraîchissement des cages d'escaliers.

Le local actuellement occupé par le Lyceum Club n'est donc pas concerné par de quelques transformations ou modification d'affectation.

En espérant avoir répondu à votre question, et tout en restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire utile, je vous présente, Monsieur le Directeur, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

Isabelle Charollais

Copie à : M. Philippe Meylan

Assemblée générale du Lyceum Club International  
Genève, le 22 mars 2007

**Rapport annuel de la Section des Beaux-Arts  
pour l'année 2006-2007**

Chère Présidente du Club,  
Chères Présidentes des Sections,  
Chères amies,

Comme toutes les autres années au cours desquelles j'ai eu le plaisir de présider cette section, nous avons, la viceprésidente Yveline Baud et moi-même, organisé quelques manifestations, dans les locaux du Club, mais aussi des visites de musées, à deux reprises en compagnie des lycéennes de Bâle respectivement de Lyon, qui sont venues nous voir à Genève.

Nous avons commencé l'année **le 2 février** avec une visite de l'exposition "Les Traces des Amériques. Hommage aux cultures précolombiennes" au Musée d'art et d'histoire de la ville de Genève. La collection appartient à Dora et Paul Janssen - Madame est membre de lycée de Bruxelles-et l'exposition était magnifique aussi bien pour la qualité des pièces que pour l'accrochage. La visite a été commentée par une guide du musée très compétente. Après l'exposition nous avons pris, en compagnie de quelques dames lycéennes, le thé à la cafétéria du musée.

**le 23 mars 2006** avec une conférence au Club, donnée par Véronique Germanier, jeune historienne de l'art, intitulée "L'image de Durer dans son oeuvre", à laquelle assistaient 20 lycéennes seulement.

**Le 6 avril**, en compagnie de nos amies lycéennes, qui sont venues très nombreuses de Bâle nous avons visité au Musée d'Art et d'Histoire une exposition remarquable, intitulée "Les Traces des Amériques", suivie d'un té à l'Hôtel Métropole et d'un Récital de Beethoven, donné par la pianiste lycéenne Eva de Geneva. Le contact avec les lycéennes de Bâle a été extrêmement chaleureux. Nous aimerions bien leur rendre cette visite.

**Le 18 mai**, nous avons reçu une autre visite, celle des lycéennes de Lyon. Nous avons tenté de leur montrer une petite partie de Genève, en traversant la Vieille ville, malheureusement au pas de course. En revanche, nous avons eu une visite guidée de la magnifique demeure où se trouve la collection Zouboff. Après le repas pris au Restaurant "Vieux Bois", nous avons visité le musée Ariana.

Les activités après les vacances d'été ont repris en septembre.

**Le 21 septembre**, la Section des Beaux-Arts a commémoré le 400ème anniversaire de la naissance du grand peintre hollandais Rembrandt par une conférence donnée par la sousignée, illustrant la vie et les oeuvres de l'artiste par de nombreuses diapositives.

**Du 4 au 8 octobre** la Vice-présidente de la Section des Beaux-Arts, étant bordelaise elle-même, a organisé un voyage à Bordeaux et les alentours. Voyage auquel malheureusement je n'ai pas pu assister mais qui a eu un très grand succès. Y ont participé 12 lycéennes, toutes revenues enchantées. Merci Yveline et bravo!

Notre traditionnelle "Vente de Noel" a eu lieu cette année samedi-dimanche **les 25 et 26 novembre**.

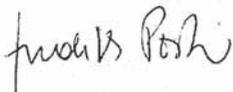
Il y a eu 9 stands en tout, comme d'habitude: des bijoux, des foulards, des CD, même des livres. Des intermèdes musicaux ont égayé l'après-midi avec vente de gâteaux organisée par la Section Sociale.

**Le 7 décembre** nous avons eu le plaisir de recevoir Mme Laurence Deonna, reporter, écrivaine, photographe sur le thème "La responsabilité des médias", suivie d'une discussion très animée.

Je remercie toutes celles qui nous ont soutenu et aidé dans nos activités durant cette année.

La Présidente de la Section des Beaux-Arts

Judith Portier





LYCEUM CLUB INTERNATIONAL  
3, Promenade du Pin  
1204 GENÈVE

Genève, mars 2007

## Rapport de la Section Musique : Exercice 2006

Chère Présidente, Chères collègues, chères lycéennes,  
Chère Présidente d'honneur,

« La musique n'est pas un passe-temps pour solitaire, mais une source d'énergie pour l'âme » disait le compositeur hongrois Zoltan Kodaly : il n'a eu de cesse de répandre la musique dans toutes les couches de la société de son pays, créant même une méthode d'enseignement de la musique qui a largement franchi les frontières de son pays.

**En janvier :** Une jeune soprano coloratur : Victoria Manso nous a emmenés brillamment d'Espagne en Argentine avec des mélodies superbes de Manuel de Falla, Ginastera, etc., mélodies hispanisantes. Le pianiste Xavier Parés, très à l'aise dans l'accompagnement de la ~~musique~~ nous a ébloui par son jeu prestigieux (il donnait des master classes à Verbier l'été dernier). Merci à Elifia de m'avoir recommandé Victoria, je l'avais entendue comme soliste dans le chœur qu'elle dirige.

**En février :** Ma vice-présidente, actuellement en congé d'une année avait engagé le « Trio James », violon, alto et violoncelle : ils ont donné pour la première fois à Genève un aperçu de leur talent. Beau concert, malheureusement il n'y avait pas assez de monde.

**En mars :** Pour l'année Mozart, la Section de Musique présentait les « Lettres de Mozart » avec Alain Carré (récitant) et Michal Drewnowski (piano). Alain Carré nous lisait des lettres choisies dans les 7 volumes de Mozart et dans le Mystérieux Mozart. Tour à tour espiègles et légers, ces textes introduisaient les morceaux musicaux choisis et interprétés par le pianiste. C'est la découverte de l'importante activité épistolaire de Mozart qui a inspiré ce spectacle à « deux faces ». Spectacle fantastique qui a attiré un très nombreux public.

**En avril :** Pâques, assemblée nationale, vacances, pas de concert.

**En mai :** Récital des Russes : Ludmila Kogteva pianiste excellente et Présidente de la Musique du Lycéum International de Moscou nous a surpris en venant avec un tout jeune violoniste : Pavel Kulikov alors qu'elle m'annonçait Yvan Peshkov. Ce jeune Pavel avait à l'âge de 12 ans été lauréat du Concours de violon de Moscou. Il nous a ému très profondément par sa sensibilité et sa musicalité. Ludmila au piano nous a plu par son tempérament bien russe.

**En juin :** Une violoncelliste venue des Pays-Bas, née à Bruxelles et qui a reçu ses premiers cours de violoncelle à Londres. Ce n'est pas banal, mais pas étonnant, étant la fille de Mr et Mme Kellenberger : c'était Christine Kellenberger. Elle nous a présenté un beau programme : du Beethoven, 5 pièces de Schumann et une magnifique sonate de Miaskovsky. Les auditeurs nombreux étaient charmés par son jeu.

**Juillet – août** : vacances

**En septembre** : Reprenant les activités tardivement, pas de date pour la musique (nous nous rattrapons en novembre).

**En octobre** : Le pianiste Michal Drewnowski nous a fait le plaisir de jouer chez nous avant son retour en Pologne. Tous ses amis de Veigy sont là ainsi que ses élèves. Il nous a présenté : La Fantaisie de Mozart, un poème de Scriabine, du Rachmaninoff, des œuvres modernes de Dominique Loup (présent) pas enthousiasmantes, du Tansman et du Majersky Musique superbe sous les doigts agiles de ce jeune pianiste.

**En novembre** : Un premier concert : un quatuor d'anches composé de hautbois, hautbois d'amour, cor anglais et basson interprété brillamment par quatre jeune femmes : Myriam Constans, Catherine Fuchs, Béatrice Zawodnik et Laura Ponti. Etonnant, surprenant : ces instruments nous invitent à découvrir un répertoire riche et encore peu connu. Des quatuors de la Renaissance aux créations contemporaines. Chacun et chacune étaient ravis de découvrir ces belles sonorités. La salle était comble.

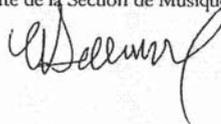
Le deuxième concert de novembre : un concert extraordinaire : le pianiste Louis Schwitzgebel pour lequel Hana a fait de nombreux téléphones à Mme Wang, mère du pianiste pour avoir une date possible. Je la remercie de sa peine. Mais la joie était là d'avoir le lauréat du Concours de Genève 2005, Prix du public et Prix « Coup de cœur Bréguet » et récemment Louis Schwitzgebel a obtenu un Award 5000 dollars à New-York et la possibilité de donner des concerts dans tous les Etats-Unis. Il nous a présenté un programme superbe, J.S. Bach, Kerlterborn, Mozart, Liszt et pour terminer, Moussorgski : les Tableaux d'une exposition où Louis Schwitzgebel a pu extériorisé toute son émotivité et son sens du toucher après des œuvres de rare virtuosité. Un nombreux public pour ce dernier concert de l'année.

**En décembre** : Le mois des bougies : salle merveilleusement décorée par les deux sœurs : Monique Patek nous a régala d'un conte choisi. Quelques Negro Spirituals accompagnés par Sylviane Baillif. Eva a joué des morceaux de son choix et nous avons tous chanté Noël.

\*\*\*

Je tiens à remercier de tout cœur toutes celles qui viennent aux concerts, les organiser représente un grand travail. Merci à celles qui m'aident à la caisse, avant et après le concert, pour l'apéritif. Leur aide m'aide à trouver le courage de continuer. Nous espérons que nous pourrions rester au 3 promenade du Pin.

Yvonne Demaurex  
Présidente de la Section de Musique





LYCEUM CLUB INTERNATIONAL  
3, Promenade du Pin  
1204 GENÈVE

[www.lyceumclubge.ch](http://www.lyceumclubge.ch)

## RAPPORT DE LA SECTION DES LETTRES pour la période de janvier 2006 – mars 2007

Madame la Présidente, Madame la Présidente d'honneur,  
chères collègues du Comité, chères Lycéennes et amies,

*En littérature – dit Victor Hugo – le moyen le plus sûr d'avoir raison, c'est d'être mort.* Ce nonobstant, nous avons essayé, durant l'année de référence comme par le passé, de donner raison à des auteurs bien vivants et des genres les plus variés.

### 1) Manifestations du jeudi

19 janvier 2006 La première de nos manifestations du jeudi fut assurée par notre amie **Françoise Buffat**. Cette ancienne égérie du feu *Journal de Genève*, à la plume pertinente, et entre-temps auteur de plusieurs romans intenses et de nouvelles fascinantes, évoque une expérience qu'elle partage avec bon nombre d'écrivains. Sous le titre *Ces écrivains qui se découvrent ... juifs*, elle nous parle d'auteurs qui, un quart de siècle après la Shoah, se voient confrontés au phénomène de découvrir leurs racines, tels les Américains Philip Roth, Paul Auster et Saul Bellow, et les Français Françoise Giroud, Catherine Clément et Jérôme Clément, président de la chaîne d'Arte. Un discours - de caractère introspectif et à la recherche d'une explication - qui ne manque pas d'émouvoir le public.

9 février 2006 : Invitée par la présidente du Club, notre Lycéenne **Doris Gasteyger** nous relate ses impressions d'un récent voyage en *Inde du Sud*, ce monde des campagnes riantes, bien loin des paysages austères du Nord, et le monde des grands temples, où chaque dynastie, depuis le haut Moyen Age, a donné naissance à un style particulier. La conférence, qui s'appuie sur de maintes références littéraires, est illustrée par 99 diapositives prises sur place.

2 mars 2006 : Sous le titre *La vie qui va.....la vie qui vient*, notre amie **Nouky Bataillard**, Lycéenne et présidente de la section littéraire du Club de Vaud, nous offre un aperçu de son talent en nous présentant et lisant un choix de ses poèmes et proses poétiques créés au cours d'une vie à deux et sans frontières. Mille reflets en émanent, et l'ambiance est soutenue par les intermèdes musicaux de notre ami violoncelliste **Philippe Mermoud**, musicien de renom international et professeur des classes professionnelles de violoncelle au conservatoire de Lausanne.

15 juin 2006 : sous le titre *Entre crépuscule et aube*, notre Lycéenne **Marianne-Charlotte Mylonas**, qui s'est affirmée, durant ces dernières années, comme une prolifique poétesse, nous fait partager les émois d'un destin en nous présentant ses poésies en paroles et images – des poésies auréolées par l'interprétation par nos Lycéennes **Monique Patek** et **Floriane Berlie**, comédiennes confirmées, et le concours musical de notre talentueuse pianiste **Sylviane Baillif-Beux**. Un véritable *Gesamtkunstwerk*, qui ne manque pas de charmer l'assemblée.

4 mai 2006 : Nous accueillons **Micheline Tripet**, ancienne archiviste de la ville de Genève et éditrice des *Chroniques* de François Bonivard, première histoire de Genève. La conférencière nous introduit dans la Genève turbulente de XVI<sup>e</sup> siècle et nous fait connaître quelques-uns des artisans de notre histoire tels que Bonivard, souvent qualifié de «Rabelais genevois», les a décrits.

28 septembre 2006 : Soirée d'auteur avec **Joëlle Stagoll**, une Lycéenne du club de Vaud. Obéissant à une vocation tardive, cette romancière a fait son entrée sur la scène littéraire en 2004 avec quatre romans conjointement publiés par les Editions de Hèbe à Lausanne, et son œuvre, depuis, ne cesse de croître. Sous le titre *Rira aux larmes*, elle nous parle de son œuvre.

26 octobre 2006 : Conférence de **Hans-Ulrich Mielsch**, auteur de plusieurs ouvrages remarquables sur les années suisses de compositeurs et d'écrivains étrangers, ainsi que de quatre romans, dont le plus récent, *Die Alpengalerie*, raconte la vie et l'œuvre du peintre suisse Caspar Wolf, : Sous le titre *Dix ans de dévouement*, Mielsch nous fait suivre l'histoire de la création du célèbre ouvrage *De l'Allemagne* de Germaine de Staël et de la relation de celle-ci avec l'éminente figure littéraire allemande August Wilhelm Schlegel qui, fasciné par cette femme extraordinaire, vécut dix ans chez elle au Château de Coppet. Vu l'intérêt général que suscite cette conférence, Mielsch sera invité à la donner également aux clubs de Vaud et de Neuchâtel.

## 2) Exposition de Noël

Le 26 novembre 2006 a lieu l'Exposition-vente de livres choisis par la section Lettres.

Après une ouverture musicale par le violoncelliste **Philippe Mermoud**, l'éminent **Professeur Arnaud Tripet** est invité à présenter et dédicacer son ouvrage *Ecrivez-moi de Rome. Le mythe romain au fil du temps* (Paris, Champion, 2006). Une conférence fascinante qui enchante l'assemblée, autant que le livre lui-même a enchanté et enchante tous ceux qui aiment à se promener dans les textes de Rome, comme dans ses rues.

Voilà donc une année riche, si j'ose dire, en titres gratifiants, mais pauvre, hélas en termes d'affluence de la part des Lycéennes. Si, malgré cela, la section a pu faire un bénéfice intéressant, c'est surtout grâce à un public venu de l'extérieur, dû à des efforts publicitaires considérables entrepris par la section auprès des media, dans les bibliothèques et autres lieux publics ainsi que dans le cercle des amis personnels. .

## 3) Manifestation du jeudi de janvier à mars 2007

Comme ce rapport sera le dernier de la présidente sortante de la section, je me permets d'y inclure encore les 3 premiers mois de l'année 2007.

Le 18 janvier 2007, la section Lettres se joint à la section des Beaux-arts pour proposer une visite commentée de la très belle et riche exposition *Art, savoir, mémoire – Trésors de la Bibliothèque de Genève*, au Musée Rath.

Le 1<sup>er</sup> février 2007, la section Lettres, en collaboration avec la section des Beaux-arts, organise une visite commentée à travers l'étonnante exposition de dessins du grand collectionneur Jean Bonna. Le parcours nous révèle, du 15<sup>e</sup> au 20<sup>e</sup> siècle, les prédilections du collectionneur pour la figure féminine et pour le paysage notamment, du classicisme de Lorrain à l'exotisme de Gauguin, du clair-obscur de Rembrandt à l'expressionnisme de Schiele. (Voilà donc deux fois la preuve d'une bonne coopération entre sections !)

Le jeudi 1<sup>er</sup> mars 2007 : Sous le titre *Mozart dans l'intimité*, Yvette Matta, amie du club et ancienne soprano colorature, qui s'est profilée, dans sa jeunesse, sur les scènes, entre autres, de Vienne et de Salzbourg, nous livre un aperçu vibrant sur la facette humaine de Mozart. Illustrée d'exemples musicaux, la conférence a enchanté et ému le public.

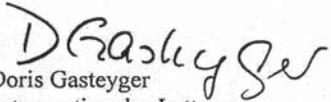
Une bonne note finale donc, et je remercie encore une fois Yvette Matta de nous avoir gracieusement offert cette conférence.

Et voilà venu le moment, je pense, de répéter – car vous savez déjà – que, pour diverses raisons personnelles – notamment des problèmes oculaires importants -, je me sens obligée de me retirer de ma fonction de présidente de la section, et ceci une année avant l'arrivée à terme de mon troisième mandat (de trois ans). Etant convaincue que personne n'est irremplaçable, je pense qu'il est bon de faire place à de nouvelles idées et de nouvelles énergies. Dans cet esprit, je suis confiante que la section continuera à vivre, d'une façon ou une autre, peut-être ✓ en élargissant son rayon et en collaborant plus avec l'une ou l'autre des autres sections.

Dans tous les cas – et nous le savons toutes - il faut que notre club se renouvelle, et avant de pouvoir séduire des intéressées de l'extérieur, un renouvellement à l'intérieur du Comité est indispensable - dans le respect des statuts et dans l'esprit de solidarité et d'amitié auxquels nous avons souscrit.

Pour finir, je tiens à remercier très chaleureusement notre présidente, Elisabeth Marti, de sa confiance et son soutien continus à mon égard. Un très grand merci va aussi à toutes celles de mes collègues et amies du Comité qui m'ont soutenue dans ma tâche, tout spécialement Floriane Berlie, ma collaboratrice toujours aussi fidèle qu'efficace. J'espère et je le lui souhaite de tout cœur qu'elle soit bientôt complètement remise de sa maladie, qui lui avait dicté une pause prolongée. Un bien cordial remerciement va également à Lucienne Semellaz et Marianne Bruder ainsi que toutes les autres amies lycéennes qui, par leur soutien pratique et moral, m'ont entourée dans ma tâche de servir notre cause commune, cause à laquelle je continue de croire si vous le voulez bien.

Genève, le 22 mars 2007-03-22

  
Doris Gasteyger  
Présidente, section des Lettres.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek, présidente de la commission des arts et de la culture** (AGT). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, en préambule, je tiens à vous rendre attentives et attentifs au fait que cette pétition, dont nous allons décider le sort ce soir, avait été renvoyée tout d'abord à la commission des pétitions en février 2007, puis à la commission des arts et de la culture, où un travail approfondi a été fait.

La problématique est la suivante. Le Lycéum Club International occupe des locaux en sous-sol à la promenade du Pin 3 qui appartiennent à la Ville de Genève. A l'origine, ces locaux avaient été loués au Conservatoire de musique, qui les sous-louait au Lycéum Club. Par la suite, c'est ce club qui a été l'occupant du sous-sol jusqu'à nos jours. Ces lieux sont constitués par une chambre, un salon, une cuisine et des sanitaires. Différentes activités se déroulent dans ces locaux: des activités musicales, des concerts de musique de chambre, des représentations théâtrales, des conférences, des répétitions de divers chœurs, ainsi que des cours de langue. A Genève, ce club réunit 80 membres. Au niveau international, 72 clubs sont présents dans 18 pays. En 2003, la Ville de Genève a pris contact avec le Lycéum Club pour lui annoncer que du logement serait créé dans ces locaux. Aussi, le Lycéum Club a adressé une pétition au Grand Conseil et au Conseil municipal afin de pouvoir continuer à occuper les locaux actuels.

Durant nos travaux en commission, nous avons eu l'occasion d'auditionner les représentants de la Gérance immobilière municipale (GIM) qui nous ont assuré que la volonté était de créer du logement. Or, suite à des demandes écrites adressées aux différents services, notamment au Service des bâtiments, il s'est avéré qu'aucun projet concret de logement n'était prévu à cet endroit. De plus, certaines parties étant en demi sous-sol, elles ne pourraient peut-être pas être habitées, car le Canton risque de refuser de les affecter à du logement. Seules les pièces donnant sur cour seraient donc habitables. En bref, la commission des arts et de la culture a pu se rendre sur place et elle a ensuite constaté et appris qu'aucun projet n'était prévu dans ces locaux.

Le Lycéum Club a un rôle à jouer au niveau culturel. Il sert de tremplin à de nombreux artistes, qui ont la possibilité de répéter dans ces lieux et de se produire devant un public. Nous avons reçu des lettres de soutien pour ce club de la part de grands musiciens, pianistes, chefs d'orchestre, qui font actuellement une carrière internationale et qui avaient eu l'occasion de faire leurs premiers pas au Lycéum Club. De même, des directeurs et directrices du Conservatoire de musique de Genève ont participé aux activités du Lycéum Club International. Les directrices de ce lieu se sont beaucoup investies et organisent des événements culturels très intéressants. Ce lieu a sa raison d'être dans notre cité. Le Lycéum Club n'a pas de subvention, il bénéficie d'un loyer modéré, ce qui lui permet de fonctionner.

La commission des arts et de la culture a tenu à faire deux recommandations au Conseil administratif, à savoir que le Lycéum Club International puisse

accueillir favorablement des demandes de location de ses espaces, lorsqu'il ne les utilise pas, en veillant à ce que les activités des personnes utilisant également ces locaux soient compatibles avec celles du Lycéum Club. La deuxième recommandation vise à ce que les conditions de location qui sont offertes au Lycéum Club perdurent. La commission a accepté à l'unanimité de renvoyer la pétition au Conseil administratif avec les deux recommandations.

A titre personnel, je tiens à vous dire que j'ai trouvé déplorable la manière dont se sont déroulées les choses. En effet, notre commission n'a jamais été mise au courant d'un projet en sous-sol au 3, promenade du Pin. Aucun projet de logement n'est prévu à ce jour. Or les directrices du Lycéum Club n'ont pas reçu les mêmes informations: la Gérance immobilière municipale leur a affirmé qu'elles devaient libérer les lieux car du logement était prévu. Des pressions ont été exercées sur ces dames, qui se sont alarmées, qui sont en souci, étant donné tout leur investissement pour ce club.

En l'occurrence, je trouve que les commissaires auraient dû être informés. De plus, je ne comprends pas à quoi cela sert de travailler en détail sur un tel sujet pendant sept séances de commission, pour qu'ensuite les services disent à des citoyennes de notre Ville que, finalement, décision a été prise de faire du logement à cet endroit, faisant fi de ce que pense le Conseil municipal! Eh bien, non, Mesdames et Messieurs, c'est à nous qu'il incombe de décider ce que nous voulons faire à cet endroit, de quelle politique du logement et de quelle politique culturelle nous voulons.

Notre groupe A gauche toute! est pour la diversité culturelle. Nous aimerions une égalité de traitement entre les différents acteurs culturels de notre ville. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'il n'y a pas si longtemps nous avons voté pour la gratuité de certains locaux utilisés par les écoles de musique. Alors, pourquoi ne pouvons-nous pas réagir de la même manière et de manière cohérente envers le Lycéum Club International?

Notre groupe A gauche toute! et la majorité de la commission des arts et de la culture vous invitent donc, Mesdames et Messieurs, à envoyer la pétition P-191 au Conseil administratif, ce qui revient à laisser le Lycéum Club International assurer ses activités à la promenade du Pin 3. Toutefois, en ce qui concerne notre groupe, nous nous distançons quelque peu de la position de la commission, car nous ne souscrivons pas à la première recommandation qui demande de laisser ces locaux au Lycéum Club à la condition qu'il les partage avec d'autres associations.

**M. Thierry Piguet, rapporteur** (S). Mesdames et Messieurs, j'avais indiqué, en page 2 du rapport, que vous trouveriez sur l'intraCM un exemplaire du

bulletin du Lycéum Club. Je pense que vous vous êtes toutes et tous rendu compte qu'il n'y figurait pas. Aussi, je vous donne l'adresse du site du Lycéum Club: [www.lyceumclubge.ch](http://www.lyceumclubge.ch), où vous trouverez toutes les informations relatives à cet organisme.

### *Premier débat*

**M<sup>me</sup> Anne Carron-Cescato** (DC). Mesdames et Messieurs, le Parti démocrate-chrétien a démontré maintes fois son attachement au principe de rigueur en matière de gestion financière et immobilière. Pourtant il nous a semblé que, dans le cadre de l'étude de cette pétition, il était urgent d'aborder la question dans une perspective un peu différente, compte tenu des activités et buts poursuivis par le Lycéum Club.

Dans le contexte actuel, l'annonce par la Ville de la résiliation du bail des locaux du Lycéum Club afin de les réhabiliter en logement ne nous a pas étonnés. Nous avons bien sûr compris le souci de la Ville de rentabiliser son patrimoine immobilier en adaptant les loyers, mais nous n'avons pas été surpris non plus que l'augmentation faisant passer le loyer de 4320 francs à 48 600 francs par année ait suscité une pétition!

Lors de la visite effectuée par la commission des arts et de la culture au sous-sol de la promenade du Pin, nous nous sommes effectivement étonnés que les lieux puissent être entièrement affectés à du logement, vu qu'ils sont situés à l'entresol côté rue et au premier étage côté cour. Après confirmation que l'appartement prévu à cet endroit n'était pas réalisable, nous nous sommes demandé s'il était vraiment pertinent de mettre à la porte le Lycéum Club, alors que les dimensions et l'acoustique des lieux se prêtent parfaitement à l'usage fait par l'association.

A l'argument avancé par certains invoquant la sous-occupation des lieux et le partage des locaux avec d'autres sociétés, nous répondons que nous n'y voyons qu'une occasion de créer des complications inutiles. A notre avis, l'esprit du Lycéum Club disparaîtrait, et nous ne voyons aucune raison de décourager le travail bénévole des lycéennes. Ces dames demandent à rester là aux conditions actuelles. Pour notre part, nous l'acceptons. Le Lycéum Club ne sollicite aucune autre aide que celle en nature qui lui est accordée, alors que nous saupoudrons de subventions des quantités d'associations. Il apporte également beaucoup au monde artistique avec un budget serré et souvent des fonds personnels.

Pour toutes ces raisons, le groupe démocrate-chrétien estime que le Lycéum Club peut sans rougir prétendre à bénéficier de quelques largesses de la Ville. Nous voterons donc le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio** (S). En préambule, je ferai une remarque au nom de certains membres de mon groupe. Les deux personnes qui ont été reçues par la commission, M<sup>me</sup> Elisabeth Marti et M<sup>me</sup> Yvonne Demaurex, du Lycéum Club International, sont citées dans le rapport sous la dénomination de «ces dames», on évoque «le côté suranné de ces dames»... Ici, nous regrettons d'entendre les intervenants continuer à parler de «ces dames». Nous trouvons que ce sont des termes quelque peu sexistes. Ces personnes ont un nom qu'on peut citer, ou alors on peut parler «des personnes auditionnées», «de l'association», ou encore «du Lycéum Club International»...

Cela précisé, le groupe socialiste n'acceptera pas cette pétition, pour les raisons suivantes. Evidemment, nous n'avons rien à dire sur la qualité du travail fait par le Lycéum Club. Nous avons noté que le Conservatoire de musique appuie son activité au motif, notamment, qu'elle permet à de jeunes concertistes de se produire et de se faire connaître. En ce sens, nous ne pouvons que reconnaître la qualité du travail effectué. Mais ce qui est en cause ici, c'est autre chose. Cette association loue des locaux à la Ville de Genève, respectivement à la GIM, et de deux choses l'une: soit cette association se voit signifier, pour des raisons x ou y, une augmentation de loyer, qu'elle peut d'ailleurs contester comme n'importe quel privé, ou accepter, et elle poursuit ses activités dans lesdits locaux. Rappelons ici que ceux-ci sont loués à moins de 400 francs par mois. Soit cette association n'a pas les moyens de louer des locaux et elle doit alors demander une subvention en nature auprès du département de M. Mugny, comme il est d'usage pour toutes les autres associations culturelles. Mais, dans ce cas, cela n'aura plus rien à voir avec la GIM: c'est le département de M. Mugny qui décidera d'accorder une subvention en nature et de payer le loyer que la GIM réclame pour ces locaux.

Cette association privée doit donc faire des démarches face à la régie qu'est la GIM, ou alors elle doit s'en référer au département des affaires culturelles et demander une subvention en nature, au même titre que n'importe quelle autre association. Il ne convient pas de mélanger ici des activités de type artistique, si magnifiques soient-elles, avec une procédure qui doit être la même pour chaque association. Aujourd'hui, le Lycéum Club peut rester à la promenade du Pin à condition de payer un loyer selon les normes de la GIM – j'ai dit que des procédures de contestation pouvaient être entamées – mais nous n'avons pas à intervenir de quelque autre manière.

Il faut savoir respecter les règles et appliquer les mêmes pour tous et toutes. En conséquence, le Parti socialiste refusera cette pétition et notamment les conclusions de la commission des arts et de la culture, qui propose de garder des conditions identiques. Je finirai en disant que cette politique a été celle des magistrats qui se sont succédé. M<sup>me</sup> Salerno a repris le dossier que M. Muller avait initié et sur lequel M. Mugny est intervenu. C'est là la politique du Conseil administratif, qui agit selon des règles qui sont connues.

**M. Jacques Hämmerli** (UDC). Pour ma part, je parlerai de «ces dames»! Le Lycéum Club est d'origine anglo-saxonne et le terme «dame» n'est nullement péjoratif, bien au contraire. Voilà pour répondre à la préopinante socialiste.

Cela dit, ces dames ne sont pas des occupantes illégales de locaux et quant à nous, à l'Union démocratique du centre, nous avons trouvé très rude la manière dont elles ont été traitées par l'administration. Faut-il rappeler qu'il s'agit d'une association digne d'intérêt, qui a des buts honorables et respectables, soit l'instruction et l'éducation, qui sont les deux piliers grâce auxquels on améliorera la société?

Je rappelle aussi, pour les féministes dans cette salle, que ces dames ont joué, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et jusque dans les années 1930, un rôle moteur dans le féminisme et qu'elles ont été au premier rang pour assurer une plus grande émancipation intellectuelle et juridique des femmes. C'est pourquoi je suis certain que vous toutes, mes chères collègues féminines, vous soutiendrez la pétition et les conclusions de la commission des arts et de la culture. Je serais vraiment très déçu que le Conseil administratif ait de noirs desseins à l'endroit de ces dames!

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel** (L). J'emboîte avec plaisir le pas à mon collègue de l'Union démocratique du centre, qui défendait avec conviction et ardeur une page de l'histoire du féminisme, certes un peu oubliée aujourd'hui mais qui a pourtant joué un rôle prépondérant dans la formation des femmes à une époque où cette formation n'était pas une évidence, un leitmotiv comme aujourd'hui. Il faut savoir que ces dames, en son temps, se sont réunies pour permettre à d'autres femmes d'acquérir des connaissances et des compétences dans des domaines comme la musique, les beaux-arts, les lettres. C'était plus une association culturelle qu'une association politique comme on a pu en connaître par la suite. La pétition P-191 nous a permis de connaître ce mouvement, implanté à Genève comme en Suisse et en Europe, et qui va bien au-delà de ce que nous pouvons traiter ici dans notre Conseil municipal.

Tout à l'heure, nous avons apprécié les propos de la présidente de la commission, qui regrettait la manière dont ces personnes ont été mises sous pression pour une activité loin d'être négligeable, mais inconnue de la plupart des jeunes conseillers et conseillères membres de la commission et de ce plénum. L'investissement qu'elles ont fourni pour notre ville, par leur idéalisme, leur recherche d'harmonie, leur dévouement, leurs compétences, est digne d'intérêt. Aussi avons-nous été surpris d'entendre que la Ville, tout d'un coup, avait résilié le bail pour ces locaux de quelque 100 mètres carrés, certes fort bien situés mais en sous-sol, et dont le chef du Service des bâtiments de la Ville de Genève assurait que seules les pièces du fond pouvaient être attribuées au logement, soit une pièce et

demie, pas davantage. Ces personnes étaient tout d'un coup sommées de quitter les lieux – alors qu'ils ne se prêtent nullement au logement – à moins de s'acquitter d'un loyer totalement hors de prix, même pour des privés.

Pour notre part, nous ne pouvons imaginer que des bureaux prennent la place d'une association de ce type. Ce d'autant que la grande pièce, qui abrite un piano de valeur acquis par l'association, a une acoustique particulièrement favorable. En fait, l'affectation musicale paraît vraiment être la meilleure pour ces locaux. Plutôt que de les affecter à des bureaux, voire à des squats, il convient de reconnaître le travail social et le service à la communauté rendu par ces personnes. Nous leur devons un certain respect, une certaine reconnaissance pour toutes ces années qu'elles ont consacrées à notre ville, plutôt que de mener de mauvais combats et de vouloir à tout prix que ces dames soient aussi militantes que le sont aujourd'hui les groupes féministes politiques. Ce sont des personnes généreuses qui se sont investies pour la culture et elles méritent que nous leur laissions ces locaux à des conditions acceptables. Raison pour laquelle nous renverrons, avec les recommandations acceptées par la commission des arts et de la culture, la pétition P-191 au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Christine Camporini (R).** Pour le groupe radical, le Lycéum Club est de toute évidence un club d'utilité publique, un club qui a une utilité claire. Cela nous a été confirmé par toutes les personnes auditionnées. Le fait de permettre notamment à de jeunes talents de se faire connaître nous semble très important.

Cela dit, il y a trois points sur lesquels nous aimerions revenir. Tout d'abord, il s'agit effectivement d'une subvention en nature. Dans ce sens, il serait bien que nous puissions avoir plus d'informations sur les activités du Lycéum Club, ce qui ne pourrait qu'être profitable au Lycéum Club lui-même, puisque grâce à un échange d'informations certaines activités pourraient se déployer encore mieux. D'autre part, nous avons décidé d'accepter la pétition et de la renvoyer au Conseil administratif parce que, comme l'ont dit plusieurs de mes préopinants, il est aujourd'hui impossible d'aménager un logement dans ces locaux. Il serait donc idiot de mettre ces dames – je reprends cette appellation – à la porte, alors qu'elles font un excellent travail. Enfin, troisième point, nous souhaitons que d'autres associations œuvrant dans le même esprit que le Lycéum Club puissent également profiter, en bonne intelligence, de ces locaux, qui sont grands et qui ne sont actuellement pas occupés à plein temps.

Pour terminer, je voudrais répondre à M<sup>me</sup> Valiquer Grecuccio que le terme «ces dames» n'est pas péjoratif du tout, y compris dans notre esprit, puisque c'est bien grâce à leur personnalité que ces dames ont pu mener le Lycéum Club là où il est aujourd'hui.

**M<sup>me</sup> Salika Wenger** (AGT). Je crois que tout a été dit sur l'activité du Lycéum Club. Pour ma part, je voudrais intervenir avec le cœur, puisque c'est en général la fonction de la gauche – en tout cas je l'espère – et que c'est de ce côté que nous l'avons, comme tout le monde...

Je dois dire que j'ai été attendrie par les personnes que nous avons reçues, attendrie par l'effort et le travail bénévole qu'elles font, par la fonction qu'elles occupent au sein de notre société. Je n'ai pas envie de voir disparaître ce genre d'initiative. Même s'il y aurait de bonnes raisons de reprendre ces locaux et d'en faire un appartement de luxe, puisque nous parlons de la promenade du Pin, ou d'en faire un bureau pour je ne sais quelle entité de la fonction publique municipale, je ne suis pas certaine que la rentabilité à tout prix nous rapporte réellement. Dans le cas particulier, j'ai bien peur qu'après avoir fait un petit gain financier nous devions comptabiliser, au final, une énorme perte. Une perte en ce qui concerne justement une autre manière d'appréhender le monde, de le partager et de le faire survivre un peu. Voilà pourquoi je défends ce soir bec et ongles le Lycéum Club, voilà pourquoi notre groupe votera pour que «ces dames» restent dans ces murs aux mêmes conditions.

Quant à imaginer que cet espace puisse être partagé par d'autres associations qui auraient les mêmes buts et les mêmes fonctions, si ces associations existaient, nous les connaîtrions déjà. Cette recommandation est donc une manière de botter en touche. Le Lycéum Club doit survivre, voilà ce que je veux dire, et l'éjecter hors de ces murs, aux prix qui sont proposés, c'est une manière de l'enterrer! Je ne veux pas enterrer une initiative de ce genre et je vous invite à faire pour une fois, non pas un calcul comptable, mais un calcul du cœur, pour qu'il existe encore de tels espaces, qui sont aussi des espaces de liberté. Ces espaces-là, quels qu'ils soient, notre groupe les défendra. C'est pourquoi, ce soir, nous appuyons absolument cette pétition que nous renverrons au Conseil administratif.

**M<sup>me</sup> Anne Moratti Jung** (Ve). Nous, les Verts, dirons un petit oui à cette pétition. Sur le fond, nous sommes d'accord avec certains propos des socialistes. Toutefois, nous considérons qu'après cinquante ans d'activité dans ces locaux le Lycéum Club a droit à quelques égards et qu'il ne s'agit pas de le mettre à la porte comme cela. Ce d'autant que nous n'avons pas eu de réponse définitive sur la possibilité ou non de faire du logement dans ces locaux. Nous trouvons un peu étrange qu'on soit si pressé à mettre le Lycéum Club dehors, alors qu'aucun projet concret n'est prévu.

Par ailleurs, ce soir, certains préopinants ont fait preuve d'une grande bienveillance envers le Lycéum Club, relevant que celui-ci avait fait beaucoup pour la culture à Genève. A cet égard, je ferai remarquer que dans les milieux qui hérissent le poil de certains de mes confrères ici, c'est-à-dire les milieux alternatifs,

les milieux squats, il y a beaucoup de musiciens, beaucoup d'artistes qui ont fait, qui font encore et qui feront beaucoup pour la culture à Genève. Certains artistes, notamment dans le domaine de l'art contemporain, se vendent aujourd'hui très cher, alors qu'ils ont débuté dans des squats. Cela pour dire que ces dames... Désolée, je ne voulais pas utiliser ce terme, mais à force de l'entendre il m'a échappé, je le retire! (*Exclamations.*) Je disais donc que, si les responsables du Lycéum Club sont des femmes d'un certain âge, ce n'est pas une raison pour penser qu'elles ont plus de droits que des personnes plus jeunes. Les Verts demandent donc qu'on fasse preuve de la même bienveillance envers d'autres milieux plus jeunes.

Ce soir, nous dirons un petit oui à cette pétition, du bout des lèvres, en attendant qu'un jour une proposition concrète soit faite pour ces locaux. En effet, nous avons bien compris, lors des auditions, que l'activité du Lycéum Club n'allait pas durer encore pendant vingt, trente ou quarante ans. Il s'agit seulement d'attendre quelques années que cette activité ait fait son temps.

**M. Jean-Charles Lathion** (DC). Mesdames et Messieurs, je suis sidéré des propos que j'ai entendus ce soir. En effet, du côté des personnes qui ne cessent de prôner le féminisme, il y a une sorte de maternalisme, si vous me permettez l'expression, et une sorte de paternalisme chez les autres... On nous parle de «ces dames»: lorsque j'ai entendu tout à l'heure M<sup>me</sup> Valiquier Grecuccio le regretter, j'ai pensé qu'elle allait développer, dans son intervention, une approche humaniste, au sens de la Renaissance, au sens des arts. Eh bien, non! J'ai entendu un discours très dogmatique, très doctrinaire. On se retranche derrière les dogmes, au lieu d'apprécier une situation pour ce qu'elle est, à savoir que le Lycéum Club apporte quelque chose à Genève.

Toutes les personnes que nous avons entendues et qui représentaient les arts nous l'ont dit: le Lycéum Club permet à des jeunes de se produire, il est d'une utilité incontestable et déploie une activité qui a aussi un rayonnement international. Dès lors, comme M<sup>me</sup> Carron-Cescato l'a dit, nous trouvons tout à fait naturel de récompenser cet investissement, d'accorder une contrepartie. C'est un dû par rapport au travail accompli, qui doit être reconnu d'utilité publique et qui doit être analysé avec humanisme. Car il est vrai que si nous tombons dans la rigueur, dans la rationalité par rapport à ces personnes qui s'investissent depuis cinquante ans, nous signons l'arrêt de mort du Lycéum, M<sup>me</sup> Wenger a eu raison de le souligner. Si c'est ce que vous voulez, Mesdames et Messieurs, ce n'est pas ce que le Parti démocrate-chrétien a décidé! Nous trouvons dommage que ce parlement ne soit pas capable de suivre la commission. Nous regrettons le revirement des socialistes, alors que nous étions unanimes sur ce sujet, qui réclame un peu d'humanisme, un peu de cœur, ce dont nous ne sommes pas toujours capables dans l'analyse des dossiers.

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Mesdames et Messieurs, je vous ai écoutés attentivement sur cette pétition, qui me concerne en partie puisque c'est notamment la GIM qui a géré ce dossier. Pour ma part, je ne me prononcerai pas sur le volet culturel: c'est à M. Mugny de le faire et de dire s'il a envie de subventionner le Lycéum Club International à hauteur de 45 000 francs.

Cela étant, je vous ai trouvés durs et même injustes vis-à-vis de mon prédécesseur, M. Muller, et de l'ancien chef de la GIM, M. Cavaleri, dont vous avez dit qu'ils n'avaient pas eu d'égards, pas eu de cœur, et qu'ils avaient maltraité les deux responsables du Lycéum Club. C'est inexact puisqu'ils ont, comme indiqué en page 2 du rapport, résilié le bail en 2006 et qu'à la faveur de discussions avec M. Muller notamment les représentantes de cette association ont eu un délai jusqu'à fin avril 2009 pour trouver une solution.

En l'occurrence, pourquoi le Conseil administratif de l'époque a-t-il pris cette décision et pourquoi le Conseil administratif actuel poursuit-il dans cette voie? Eh bien, c'est en vertu du principe de l'égalité de traitement, comme l'a relevé le groupe socialiste. Monsieur Lathion, j'apprécie votre discours selon lequel il nous faut avoir du cœur et être humanistes, mais je suis sûre que si je vous présente demain un nouveau règlement de la GIM, stipulant à l'article premier qu'il faut avoir du cœur et, à l'article 2, qu'il faut être humaniste, vous ne serez pas tellement satisfait de ces nouveaux critères d'attribution des logements, des locaux commerciaux, des établissements publics... Avoir du cœur ne suffit pas, il faut respecter les règles. D'ailleurs, quand on ne les respecte pas, vous êtes les premiers, notamment dans les partis de l'Entente, à déposer motions et résolutions pour savoir exactement à qui on loue tel appartement et pourquoi.

Voilà pour ce qui est de la GIM et de la décision prise par mon prédécesseur. Il y a une règle et elle doit s'appliquer à tout le monde. Une association peut être subventionnée par la Ville de Genève et bénéficier d'une défalcation sur son loyer pour autant que le département concerné par la nature de l'association – souvent sociale, parfois culturelle – est d'accord de mettre la contrepartie. Mesdames et Messieurs, de telles demandes arrivent tous les jours sur mon bureau et je me retourne à chaque fois vers M. Mugny ou M. Tornare pour savoir s'ils sont d'accord d'entrer en matière, car la GIM, elle, n'accorde pas de subvention aux associations, il n'y en a aucune dans mon budget.

S'agissant du Lycéum Club, c'est un cas historique, vous l'avez relevé, à propos duquel M. Muller a tranché en son temps, en 2006, et ce n'était pas sa première tentative pour tout vous dire. Car la règle est ainsi faite et je pense qu'il est juste qu'elle s'applique à tout le monde, même avec mansuétude. Là, je peux vous assurer que mon prédécesseur a fait montre de mansuétude. Il n'a pas agi de manière arbitraire et violente avec ces deux dames et leur a expliqué pourquoi il souhaitait mettre fin au bail ou leur appliquer le traitement qui s'applique à toutes les associations.

Si, à la faveur de discussions avec M. Mugny, il s'avère qu'il décide de subventionner le Lycéum Club à hauteur de 45 000 francs – puisque c'est la somme qui est en cause – nous inscrirons une ligne de 45 000 francs dans le département des affaires culturelles et une prestation en nature qui émergera à la GIM. S'agissant de mon service et de mon département, je pense qu'il est bien de continuer sur cette voie-là. En effet, si je fais différemment pour le Lycéum Club International, il me faudra dire oui aux dizaines d'associations qui nous écrivent régulièrement, voire quotidiennement, pour demander des locaux, sachant qu'il est très difficile d'en trouver et qu'à la faveur du changement de magistrat, pour ne rien vous cacher, mon département est censé pouvoir en octroyer plus facilement.

Voilà pour la position de mon département, que je souhaitais quand même clarifier. Après avoir entendu les débats et lu les recommandations, je vous dis de manière très claire qu'elles contreviennent à la politique menée par la Ville.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Lorsque le nouveau Conseil administratif a été élu, il nous a affirmé qu'il voulait travailler de façon unie et transversale. Dans plusieurs dossiers concernant les travaux ou l'aménagement, trois magistrats sont impliqués et y répondent de façon concertée. Aussi suis-je très étonné aujourd'hui d'entendre M<sup>me</sup> Salerno parler de son département, de ses règles, comme s'il ne pouvait y avoir de vases communicants. Dans ce cas bien précis – qui est un cas historique, on l'a dit – si on n'accompagne pas le Lycéum Club, celui-ci risque de mourir. On voudrait que le Lycéum Club vienne demander des subventions pour obtenir cette reconnaissance du travail effectué, mais les lycéennes n'ont pas envie de se lancer dans une bataille, dans des procédures... Il convient donc que le Conseil administratif se concerta et trouve des solutions pour préserver une activité qui a de la valeur. Sinon, avec ces arguments, Mesdames et Messieurs, vous allez perdre ces personnalités. Je constate d'ailleurs que les mêmes arguments n'ont pas cours lorsqu'on parle de la culture alternative... Une intervenante de gauche l'a heureusement dit tout à l'heure: elle veut une égalité de traitement entre les artistes. A cet égard, j'apprécie qu'A gauche toute! ait de la considération autant pour des personnes qui s'engagent dans le domaine classique et qui permettent à de jeunes pousses de rayonner que pour d'autres personnes actives, par exemple, dans l'art contemporain et qui ont aussi envie de faire rayonner Genève.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek (AGT).** Je remercie M. Lathion pour les propos qu'il a tenus. Comme il l'a reconnu, nous ne faisons pas de distinction entre la culture dite «alternative» et la culture non alternative. C'est pourquoi nous pensons que tout le monde doit être logé à la même enseigne, c'est le cas de le dire! A cet égard, j'ai une question pour la magistrate, M<sup>me</sup> Sandrine Salerno. Il me semble

que la Ville de Genève a toujours réagi de la même manière face aux personnes qui occupaient des locaux: elle admettait, tacitement, que ces personnes pouvaient les occuper jusqu'à ce qu'un projet d'affectation soit prévu. Alors, dans le cas du Lycéum Club, pourquoi ne réagit-elle pas de la même manière?

Madame Salerno, vous avez également affirmé que j'avais été dure en disant que la GIM avait maltraité ces dames: en l'occurrence, je n'évoquais pas des propos qui auraient été tenus l'an dernier, mais bien des échanges datant d'il y a deux ou trois semaines, qui ont alarmé et paniqué ces dames, qui se voyaient déjà à la rue. Je poserai une seule question: que va-t-on faire dans ces locaux si ces dames s'en vont? On nous a dit que du logement serait aménagé, ensuite on nous a dit que rien n'était prévu. Les services n'ont pas l'air tout à fait d'accord sur le sujet, et les informations données à la commission et aux responsables du Lycéum Club ne sont pas les mêmes. Pourriez-vous clarifier la situation, s'il vous plaît?

**M<sup>me</sup> Sandrine Salerno, conseillère administrative.** Je pense qu'une partie de vos questions, Madame Figurek, doivent être posées, non pas à moi, mais à M. Mugny et à M. Pagani. Pour répondre à votre première question, je dirai que le Lycéum Club n'a pas de contrat de confiance avec la Ville. La question des locaux occupés en attendant que des projets se réalisent ne se pose que dans le cadre des contrats de confiance, qui sont peu nombreux désormais: Lissignol, la villa Freundler... De plus, les contrats de confiance ne concernent que des logements, si mes renseignements sont bons. En l'occurrence, pour le Lycéum Club, nous ne sommes pas du tout dans ce cas de figure.

**M<sup>me</sup> Catherine Gaillard (AGT).** Puisque M<sup>me</sup> Figurek s'est déjà exprimée deux fois, je prends la parole pour répéter la question qu'elle vient de poser. M<sup>me</sup> Salerno nous dit qu'il faut la poser au magistrat en charge de la culture, ce que je fais: y a-t-il un projet prévu pour les locaux du Lycéum Club et, si oui, pouvez-vous nous dire quel est ce projet?

**Le président.** Nous écoutons le magistrat en charge de la culture, à qui on vient de passer le bébé...

**M. Patrice Mugny, maire.** J'apprécie cet engouement à vouloir détourner le problème pour qu'il arrive chez moi... Il est vrai que les locaux en cause pourraient être utiles pour d'autres activités, on peut en discuter, mais le Lycéum Club ne sera pas à la rue demain. Cela dit, puisque M. Lathion a parlé de coups de cœur, je rappellerai que des coups de cœur, j'en ai vu des dizaines! Chaque

fois que des personnes auditionnées arrivent à émouvoir une commission, celle-ci veut leur faire des cadeaux, ce n'est pas nouveau! Sans reprendre tous les dossiers qui ont été traités lors de la précédente législature, je ne citerai que le cas de l'Espace Rousseau: que de débats avons-nous eus parce que certains étaient émus par ces gens-là, alors que nous avons beau dire que cela se passait autrement pour d'autres... Je prends cet exemple parce que c'est le plus récent, mais il y en a eu bien d'autres, qui ont fait l'objet de polémiques, de pages entières dans les journaux, au prétexte que certains touchaient beaucoup plus que d'autres...

S'agissant du Lycéum Club, mon département n'est pas en cause, il n'a pas de projet en particulier. Le Conseil administratif s'est juste dit qu'il était un peu absurde que ces locaux soient occupés de cette façon. Puisque vous me posez la question, je réponds qu'il n'y a en tout cas pas d'urgence pour nous. On m'a renvoyé le bébé et je veux bien l'examiner de plus près, mais je n'ai pas été auditionné par votre commission, je n'ai pas été sollicité du tout, je n'ai pas été saisi du dossier pour le moment. Ce soir, je répète simplement qu'il est bien beau de parler avec son cœur, mais que la politique et la gestion demandent aussi de la réflexion et de la raison!

**M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel (L).** En demandant de maintenir le Lycéum Club dans ses locaux, nous n'avons pas le sentiment de demander une si grande faveur! A entendre les magistrats, on dirait que c'est là une demande bafouant toutes les règles, tous les usages en Ville de Genève... Pourtant, en examinant le budget chaque année et les subventions attribuées aux diverses associations en Ville de Genève – certes, elles n'émergent pas au département de M<sup>me</sup> Salerno – on constate qu'il y a pléthore de chorales, de fanfares et autres groupes qui bénéficient de subventions en nature en plus de subventions en espèces, qui cumulent souvent les deux types de subventions.

Dans le cas particulier, Le Lycéum Club ne demande aucune somme d'argent. Les responsables ne demandent rien d'autre que de pouvoir poursuivre leur activité dans les locaux qui leur sont attribués actuellement, aux mêmes conditions. En commission, les partis étaient unanimes, au-delà du débat partisan et au-delà de la question de savoir qui avait un cœur ou non... En l'occurrence, nous avons en tout cas une tête pour réfléchir et pour comparer les faveurs attribuées aux uns et aux autres. Nous avons estimé qu'il était juste de permettre au Lycéum Club de poursuivre ses activités, que c'était une juste reconnaissance du travail accompli, sachant que, pour le reste, le temps fera ce qu'il a à faire...

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquier Grecuccio (S).** Le Parti socialiste aimerait apporter quelques précisions après ce qu'il vient d'entendre. Nous n'aurions pas repris la

parole après la magistrate, qui a bien éclairé le problème, mais il nous faut répondre à M. Lathion notamment. A aucun moment, le Parti socialiste n'a remis en question, et je l'ai dit plusieurs fois, la qualité du travail du Lycéum Club et de ses deux responsables, dont une est d'ailleurs une cantatrice reconnue, qui a donné de nombreux cours à Genève. Là-dessus, nous sommes absolument d'accord. En revanche, il y a un problème sur la manière de procéder de la commission, qui prétend défendre le Lycéum Club avec force et qui a produit ce rapport – commission qui n'était d'ailleurs pas unanime, puisqu'une socialiste a voté non pour les raisons que j'ai expliquées tout à l'heure.

Mesdames et Messieurs, dans une commission, lorsqu'on pense avec conviction qu'il faut donner une subvention en nature à une association, on convoque le magistrat, ici en charge de la culture, pour aborder le problème. Si on n'est pas satisfait des réponses du magistrat, qui refuserait d'entrer en matière, on dépose alors une motion demandant la création d'une ligne budgétaire pour une subvention en nature. Mais on ne passe pas de biais, en établissant des critères qui diffèrent d'un cas à l'autre. Certes, on peut défendre tel ou tel projet culturel, mais, si on veut préserver la transparence, il faut défendre aussi des règles d'attribution qui soient pareilles pour tous!

### *Deuxième débat*

**Mise aux voix, la première recommandation de la commission est acceptée par 36 oui contre 17 non (14 abstentions).**

**Mise aux voix, la deuxième recommandation de la commission est acceptée par 36 oui contre 17 non (17 abstentions).**

**Mis aux voix, les conclusions de la commission sont acceptées par 45 oui contre 11 non (13 abstentions).**

Elles sont ainsi conçues:

### *CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-191 au Conseil administratif avec les recommandations suivantes:

- que le Lycéum Club International puisse accueillir favorablement des demandes de location de ses espaces lorsqu'il ne les utilise pas;
- que les conditions de location qui sont offertes au Lycéum perdurent.

**9. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 mai 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 255 000 francs destiné à la rénovation et à l'aménagement partiel de locaux commerciaux situés au boulevard James-Fazy 2, parcelle N° 5077, feuille N° 49, commune de Genève-Cité (PR-556 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Linda de Coulon.**

La commission des travaux, sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion, a abordé ladite proposition lors de ses séances des 17 et 31 octobre 2007, ainsi que du 14 novembre 2007.

La rapporteuse remercie M<sup>me</sup> Ursi Frey pour ses notes de séances.

**Préambule**

Le bâtiment visé, caractéristique de la ceinture fazyste, a été construit à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Situé à l'angle du pont de la Coulouvrenière et du quai Turretini, il est composé de trois étages commerciaux et de quatre niveaux d'habitation.

Actuellement, les trois étages commerciaux présentent un degré de vétusté avancé. L'octroi de la présente demande de crédit devrait permettre d'entreprendre la remise à niveau de l'enveloppe, des infrastructures techniques et des éléments de gros œuvre (planchers, dalles, murs extérieurs).

Les travaux d'aménagement spécifiques à l'affectation future sont à la charge des futurs locataires de la Ville (cloisonnements, aménagements intérieurs, etc.).

**Séance du 17 octobre 2007**

*Audition de M. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, et de M<sup>me</sup> Christine Feiss, architecte responsable de l'immeuble*

Les représentants de la Ville rappellent la situation de l'immeuble et la destination du crédit demandé. Seuls sont visés trois étages comprenant un espace commercial, un espace intermédiaire de type plutôt atelier et un espace de dépôt.

---

<sup>1</sup> Proposition, 306.

## Proposition: rénovation de locaux au boulevard James-Fazy 2

Le bâtiment abrite également l'Hôtel de la Tourelle, des logements privés et des cabinets de dentistes. Ces derniers locaux sont en bon état et ne nécessitent pas de travaux particuliers.

Des photographies sont présentées aux commissaires qui leur permettent de constater l'état général de délabrement des locaux visés par la présente demande de crédit.

Les collaborateurs de la Ville étayent la proposition du Conseil administratif qu'ils rappellent dans les grandes lignes.

Les travaux couvrent une surface de locaux de 500 m<sup>2</sup> environ et respecteront la division en trois étages distincts, ce qui permettra un usage différencié.

La rénovation vise essentiellement, à côté des travaux de peinture:

1. la remise en état des éléments de façade tels que menuiseries et serrureries extérieures. Les fenêtres ne ferment plus et doivent être adaptées aux normes thermiques et phoniques modernes tout en respectant les divisions actuelles de vitrage;
2. le remplacement des rares installations sanitaires et électriques, entièrement hors d'usage, avec mise en place de compteurs individuels par niveau. Chaque étage comprendra deux blocs sanitaires. Des colonnes seront mises en attente pour permettre l'installation d'une cuisine, le cas échéant. Une ventilation est bien entendu prévue. Quant au chauffage, il sera assuré par des installations individuelles au gaz comportant également des compteurs séparés à chaque niveau;
3. enfin, des travaux de gros œuvre visant notamment les dalles et planchers (remise à niveau de l'une des dalles, comblement de fosses septiques encore existantes, pose d'une isolation thermique ou phonique suivant l'étage, pose de carrelage dans les sanitaires, etc.).

Il est rappelé que la pose des cloisons n'est pas comprise dans la présente demande de crédit, ce qui donnera plus de liberté aux futurs locataires pour l'aménagement qu'ils entendent faire des locaux mis à leur disposition.

A la suite de l'exposé circonstancié des collaborateurs de la Ville, et en réponse aux questions de commissaires, les précisions suivantes sont rapportées en vrac:

- le reste du bâtiment, non visé par le crédit, est-il en bon état? Oui;
- des candidats à la location se sont-ils présentés? Oui, mais certains se sont désistés. Il convient d'attendre la fin des travaux;
- depuis quand les locaux sont-ils vides? Depuis plusieurs années;

## Proposition: rénovation de locaux au boulevard James-Fazy 2

- peut-on envisager une affectation autre que commerciale? Seuls des logements sont à exclure. Un atelier ou un local à destination administrative serait également envisageable;
- est-ce que la surface sera fractionnée? La répartition se fera au gré des preneurs;
- qu'en est-il des mesures d'économie d'énergie? Les services sont en contact constant avec le Service de l'énergie;
- quid des plafonds à moulures étant donné la mise en place de faux plafonds? Chaque fois que c'est possible, on reprend ce qui existe;
- concernant les balcons en fer forgé et les serrures, l'on s'approchera le plus possible des éléments en place;
- est-ce que la qualité architecturale du bâtiment pose des problèmes par rapport à la Commission des monuments, de la nature et des sites, par exemple? Le feu vert a déjà été donné.

Un point interpelle plus particulièrement les commissaires: aucun escalier ne relie les trois étages entre eux. Si un candidat à la location s'intéressait aux trois niveaux, peut-on envisager l'installation d'un escalier intérieur?

La surface mise à disposition est relativement peu importante (rappel: 500 m<sup>2</sup> environ). L'empiètement pour un escalier serait important. Une telle installation engendrerait la mise en place d'une protection antifeu difficile à réaliser et coûteuse. Si un candidat souhaitait néanmoins un tel aménagement, cela pourrait encore se discuter. Selon un collaborateur de la Ville, ce coût pourrait être de l'ordre de 150 000 francs.

Vu l'importance de l'empiètement induit par un tel escalier, la création d'un ascenseur serait-elle plus favorable?

A l'issue de cette présentation, deux commissaires souhaitent entendre la Gérance immobilière municipale (GIM) sur ce dernier thème (liaison entre les étages).

Mise aux voix, cette proposition d'audition est acceptée à l'unanimité.

**Séance du 31 octobre 2007***Audition prévue de la Gérance immobilière municipale*

Mise à l'ordre du jour de la séance de la commission des travaux du 31 octobre 2007, cette audition est reportée à une date ultérieure.

**Séance du 14 novembre 2007**

*Audition de la Gérance immobilière municipale, représentée par M. Philippe Aegerter, directeur ad interim du département des finances et du logement, accompagné de M<sup>me</sup> Anne-Marie Piscetta et de M. Bernard Sauthier, adjoints de direction*

L'audition a été demandée en vue d'un complément d'information sur la possibilité de relier les différents niveaux par un ascenseur ou un escalier.

A un moment donné, une école privée, candidate à la location de l'ensemble des trois étages, avait manifesté de l'intérêt pour une telle liaison. Entre-temps, cette école s'est installée ailleurs.

Actuellement, une location par niveau semble la solution la plus facile pour trouver des preneurs.

Bien qu'il comprenne la situation, un commissaire se demande s'il ne serait pas bon d'aménager une desserte en prévision d'un locataire qui envisagerait l'installation à ses frais d'un escalier ou d'un ascenseur.

M. Aegerter répond que cela ne lui paraît pas possible. Selon lui, d'autres ouvertures nécessiteraient d'importants travaux au coût beaucoup trop élevé.

Plusieurs commissaires se demandent quel genre d'activités devrait être privilégié.

Tout est concevable, selon la collaboratrice de la Ville: des architectes et des artisans s'intéressent à une partie des locaux. Un niveau serait même très bien indiqué pour recevoir des expositions. Une activité nécessitant un approvisionnement par des véhicules lourds pourrait poser problème en raison du manque d'accès.

Un commissaire souhaiterait avoir une estimation du coût de l'aménagement d'une liaison verticale entre les différents niveaux. Une telle étude intervenant après les travaux ferait perdre du temps et de l'argent en raison de l'augmentation des coûts. A-t-on renoncé à un escalier par rapport à un retour sur investissement?

Les représentants de la GIM ne peuvent répondre à la question, mais il leur paraît d'ores et déjà plus facile de louer les trois surfaces séparément, chacune d'entre elles présentant leur propre typologie. Quant à l'ascenseur, il n'en a jamais été question, le problème de la rentabilité étant déterminant.

Un commissaire relève toutefois que, avec un coût à peu près similaire, l'emprise d'un ascenseur est bien moindre que celle d'un escalier.

## Proposition: rénovation de locaux au boulevard James-Fazy 2

Les collaborateurs de la Ville estiment qu'il convient actuellement d'aller de l'avant avec les travaux. Il est en effet difficile de présenter à de futurs locataires des locaux aussi délabrés.

Le prix de location tiendra bien entendu compte du fait que la surface louée sera mise à disposition dans un état relativement brut, c'est-à-dire sans cloisonnements ni aménagements intérieurs spécifiques à son affectation. Les paliers inférieurs seront loués à un prix moins élevé que les étages supérieurs.

*Discussion et vote*

Une discussion s'engage entre les commissaires sur l'opportunité de présenter une recommandation qui tendrait à l'examen d'une liaison entre les trois étages.

Plusieurs commissaires sont convaincus de la nécessité d'un accès intérieur entre les différents niveaux.

D'autres sont intéressés, mais estiment la diminution de surface disponible, engendrée par l'emprise de l'escalier, trop importante. L'idée d'une liaison extérieure est également abordée.

Après discussion, un commissaire propose la recommandation suivante: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réserver la possibilité de la desserte des trois niveaux par une liaison verticale respectant les normes en vigueur se rapportant aux handicapés.»

Mise aux voix, cette recommandation est acceptée à l'unanimité.

La proposition PR-556, avec la recommandation précitée, est ensuite également acceptée par la commission à l'unanimité des membres présents (2 AGT, 2 S, 1 Ve, 1 R, 2 L, 2 UDC, 1 DC). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

**Le président.** Avant de passer la parole au président de la commission, je tiens à informer les membres du Conseil municipal que nous avons envoyé copie à tous les chefs de groupe d'un courrier que nous a adressé l'Hôtel des Tourelles, concernant des demandes d'agrandissement et de travaux.

**M. Jean-Charles Lathion, président de la commission des travaux (DC).** Mesdames et Messieurs, nous avons travaillé ce sujet durant trois séances, et la commission a été unanime sur l'opportunité des travaux, avec une recommanda-

tion dont va vous parler M. Rubeli. Pour ma part, je ne puis donc que vous enjoindre de suivre les conclusions unanimes de la commission des travaux.

*Premier débat*

**M<sup>me</sup> Andrienne Soutter** (S). Je n'ai malheureusement pas eu entre les mains le courrier de l'Hôtel des Tourelles qui a été envoyé aujourd'hui à ma cheffe de groupe, et je ne sais pas de quoi il s'agit... Toujours est-il que cette proposition devrait pouvoir être acceptée sans longue discussion. En effet, elle a été votée, avec la recommandation, à l'unanimité des membres de la commission. Les travaux concernent les trois étages inférieurs du bâtiment de l'Hôtel des Tourelles, au bout du pont de la Coulouvrenière, sur le boulevard James-Fazy. Ces trois étages commerciaux sont vides depuis de nombreuses années et montrent un degré de vétusté avancé, voire un état de délabrement général. C'est un motif de se réjouir de voir ces locaux enfin réhabilités. Une deuxième raison de se réjouir, c'est que ceux-ci seront réhabilités en prenant en compte les normes thermiques et phoniques, mais en laissant une certaine liberté aux futurs locataires pour l'aménagement intérieur. Cela leur permettra de bénéficier de locaux à des prix abordables. Le groupe socialiste votera donc cette proposition et la recommandation.

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Pour ma part, je dirai simplement deux choses. D'une part, le courrier que nous avons reçu aujourd'hui ne concerne pas les locaux objet de la proposition PR- 556, mais exclusivement l'Hôtel des Tourelles. Les travaux prévus touchent les trois étages inférieurs du bâtiment; ils ont été excellemment étudiés et ne posent aucune difficulté.

La recommandation que la commission a souhaité ajouter est liée au fait que l'on pourra louer soit les trois étages, soit étage par étage. Cela n'était pas encore tout à fait décidé, lorsque nous avons auditionné la Gérance immobilière municipale (GIM). L'idée est donc de permettre une liaison verticale entre le deuxième sous-sol et le premier étage, en réservant une place soit pour un escalier soit pour un ascenseur, sachant que ce dernier ne coûtera pas beaucoup plus cher qu'un escalier et surtout prendra moins de place. Cette recommandation a été acceptée à l'unanimité de la commission et je vous encourage, Mesdames et Messieurs, à la voter, de même que la proposition PR-556.

**M. Georges Queloz** (L). Enfin, une proposition pour ces locaux restés trop longtemps vides, ce qu'il faut d'ailleurs dénoncer! En l'état actuel, il est impensable de louer ces locaux; c'est la raison pour laquelle le groupe libéral votera cette proposition. Mais, au niveau de l'affectation, nous souhaitons demander au

## Proposition: rénovation de locaux au boulevard James-Fazy 2

Conseil administratif et en particulier à la GIM d'abandonner l'idée illusoire de vouloir faire une arcade commerciale à un endroit où il est impossible de stationner, ne serait-ce que pour décharger des marchandises, puisque la partie arcade donne sur le pont de la Coulouvrenière. C'est la raison pour laquelle nous soutenons également la recommandation votée à l'unanimité par la commission des travaux, qui demande justement des facilités d'accès propres à intéresser davantage d'éventuels locataires.

**M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel (Ve).** Je me joindrai aux propos des préopinants. Le groupe des Verts acceptera cette proposition qui vise la rénovation et la valorisation de ces espaces commerciaux, ainsi que la recommandation faite par la commission. Cela dit, j'aimerais revenir sur le courrier qui nous a été envoyé aujourd'hui. On a souligné tout à l'heure qu'en principe il ne concerne pas les locaux objets de cette proposition. Néanmoins, après avoir pris connaissance de l'échange de correspondance entre la GIM et les propriétaires de l'Hôtel des Tourelles, nous avons quand même été étonnés de la manière dont ont été traitées ces personnes. Je ne doute pas qu'à l'avenir M<sup>me</sup> la magistrate – très occupée à discuter en ce moment! – sera attentive à la manière de traiter ce genre de demande. Les propriétaires de l'Hôtel des Tourelles ont en effet été baladés, si je puis dire, sur la question de ces locaux, qui auraient normalement dû être attribués aux agents municipaux. Cela n'a pas été le cas, les travaux ont été suspendus... Certes, ce sont là des éléments qui n'entrent pas en ligne de compte dans le cadre de la présente proposition, mais que je pensais néanmoins important de relever.

**M. Pierre Rumo (AGT).** Le groupe A gauche toute! suivra également le rapport rédigé par M<sup>me</sup> de Coulon. Concernant les travaux, nous avons étudié avec attention le projet proposé par le Conseil administratif, respectivement le département de l'aménagement et des constructions. Si ces locaux sont bien situés au centre-ville, ils sont malgré tout peu pratiques et, comme on l'a vu en commission, il ne sera peut-être pas si facile de trouver des locataires. Mais, de toute façon, ces travaux sont nécessaires et nous estimons donc qu'il faut voter ce crédit, avec la recommandation faite par la commission. Par ailleurs, comme l'a dit M<sup>me</sup> Contat Hickel, j'espère que les propriétaires de l'Hôtel des Tourelles seront entendus lors des travaux, car cet hôtel de charme, qui pratique des prix raisonnables, est extrêmement utile.

**M. Rémy Burri (R).** Le groupe radical acceptera cette demande de crédit. De toute évidence, ce bâtiment mérite quelques réfections. Sans allonger, je relèverai juste que le courrier que nous avons reçu, quasiment à l'instant pour certains,

## Proposition: rénovation de locaux au boulevard James-Fazy 2

concernant l'Hôtel des Tourelles me laisse pour le moins perplexe. Nous n'avons jamais entendu, en commission, que l'Hôtel des Tourelles avait des velléités de s'agrandir. Je trouve un peu dommage de l'apprendre ce soir, en séance plénière, et je pense que la GIM serait bien inspirée d'entretenir de bonnes relations de voisinage.

**M. Georges Queloz (L).** Je suis également surpris de prendre connaissance du courrier de l'Hôtel des Tourelles. En commission, j'ai posé la question de savoir si les exploitants de cet hôtel avaient été consultés, de sorte qu'ils aient la priorité éventuellement. On m'a répondu négativement, en disant qu'ils n'avaient manifesté aucun intérêt!

*Deuxième débat*

**Mise aux voix, la recommandation de la commission est acceptée à l'unanimité.**

Elle est ainsi conçue:

*RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de réserver la possibilité de la desserte des trois niveaux par une liaison verticale respectant les normes en vigueur se rapportant aux handicapés.

**Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité (61 oui).**

Il est ainsi conçu:

*ARRÊTÉ*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 255 000 francs destiné à la rénovation et à l'aménagement partiel de locaux

Motion: publier les décisions du Conseil administratif

commerciaux situés au boulevard James-Fazy 2, parcelle N° 5077, feuille N° 49, commune de Genève-Cité.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 255 000 francs.

*Art. 3.* – Un montant de 12 427 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

*Art. 4.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2010 à 2019.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**10. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion du 9 novembre 2005 de M. Roberto Broggin, M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, MM. Pierre Losio, Olivier Norer, Marc Dalphin, François Gillioz, Yves de Matteis, Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann et Marguerite Contat Hickel, renvoyée en commission le 30 novembre 2005, intitulée: «Pour la transparence des séances du Conseil administratif» (M-562 A)<sup>1</sup>.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Catherine Gaillard.**

La commission du règlement, sous les présidences successives de M<sup>me</sup> Catherine Gaillard et de M. Roberto Broggin, a étudié cette motion lors de ses séances des 13 janvier et 13 octobre 2006 et 19 janvier 2007.

Les notes de séances ont été prises par M<sup>mes</sup> Olivia Di Lonardo, Christelle Andersen et M. Didier Grosrey.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 163<sup>e</sup> année»: Développée, 3392.

**Rappel de la motion**

Considérant que:

- le Conseil administratif se réunit tous les mercredis matin pour prendre un certain nombre de décisions qui sont notifiées sous forme d'«extraits»;
- ces extraits restent actuellement confidentiels;
- les extraits ne sont, généralement, distribués qu'aux directeurs, chefs de service de la Ville de Genève et aux personnes directement concernées (notaires, par exemple);
- la loi prévoit la confidentialité du procès-verbal des séances du Conseil administratif, mais qu'en aucun cas la confidentialité n'est requise pour les extraits;
- dès la création de notre commune et jusqu'en 1907, ces extraits étaient publics;
- il n'y a aucune raison pour que le Conseil administratif continue à travailler dans la confidentialité (à l'exception des affaires ayant trait au personnel);
- des essais de publication d'extraits ont été réalisés par le Conseil administratif récemment sous la conduite du directeur général de l'administration municipale;
- ce dernier, dans une note aux chefs de groupe du 7 février 2005, annonçait qu'une proposition serait soumise «au plus tard en juin 2005» au Conseil municipal concernant «les décisions prises lors des séances du Conseil administratif du mercredi»;
- de légères modifications du règlement du Conseil administratif sont nécessaires (LC 21 121);
- la situation actuelle milite en faveur d'une transparence des décisions du Conseil administratif,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à publier dès maintenant les extraits issus des séances du Conseil administratif (à l'exception des affaires ayant trait au personnel).

**Préambule**

Cette motion visant à rendre publiques les décisions du Conseil administratif, il importe de se référer aux deux documents suivants:

- la loi sur l'information du public et l'accès aux documents (LIPAD), disponible sur internet;
- le règlement du Conseil administratif, disponible sur IntraCM.

### **Séance du 13 janvier 2006**

*Audition de M. Roberto Broggin, motionnaire*

M. Broggin explique que le Conseil administratif, lorsqu'il se réunit le mercredi matin, prend un certain nombre de décisions qui sont protocolées sous forme d'extraits. Ces décisions sont susceptibles d'intéresser la population et, par conséquent, elles devraient être rendues publiques, comme le stipule la LIPAD et comme cela était le cas autrefois. L'usage s'est perdu, sans que l'on sache très bien pourquoi.

Actuellement, les décisions prises par le Conseil administratif ne sont pas rendues publiques. Il y a un délai de vingt-cinq ans pour la publication des procès-verbaux, même si dans des cas spécifiques il peut survenir une exception, alors que les points presse du Conseil d'Etat sont largement diffusés dans les médias, sur internet et dans la *Feuille d'avis officielle*. C'est ce genre de transparence que la motion demande, un exposé laconique des décisions prises, sans commentaire sur la manière dont les discussions se sont déroulées au sein du Conseil administratif.

Bien sûr, quelques restrictions liées à l'article 26 de la LIPAD doivent être faites, notamment celles qui concernent le personnel.

### **Séance du 13 octobre 2006**

*Audition de MM. André Hediger et Jacques Moret*

Selon M. Hediger, le Conseil administratif s'est penché sur cette motion afin de voir dans quelle mesure elle serait applicable. Si sous certains aspects cela semble possible, par exemple pour les crédits ou les réceptions, il est d'autres domaines où une publication risquerait de porter préjudice à certains collaborateurs.

De plus, des décisions délicates du Conseil administratif font parfois l'objet de fuites aux conséquences néfastes. M. Hediger cite l'exemple de la rue du Stand, qui après diffusion dans la presse a donné lieu à des oppositions majeures au sein du Conseil administratif et n'a pas contribué à une meilleure résolution du problème. Des publications d'extraits risquent de provoquer des interventions, par exemple lorsqu'il s'agit des Fêtes de Genève ou de la liaison ferroviaire CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse), et rendraient le travail du Conseil administratif plus difficile.

Cette motion n'a donc pas la faveur du Conseil administratif, qui s'est même prononcé à l'unanimité contre la diffusion d'extraits issus de ses séances.

M. Moret s'est penché sur l'aspect technique du processus qui, bien que complexe sous certains aspects, est néanmoins possible.

Possible car, une fois les procès-verbaux des séances du Conseil administratif confirmés, il s'agit d'en exclure toutes références aux noms des personnes, puis de les diffuser sur l'IntraCM. Les tests effectués durant un mois ont prouvé que cela ne posait pas de problème et que cela pourrait concerner entre un et six objets publiables. Les magistrats pourraient décider eux-mêmes quels objets ils souhaitent rendre publics et les préparer en conséquence.

Toutefois, des objets volumineux nécessitent des mois de séances et un résumé en vue d'une publication s'avérerait trop complexe. Par conséquent, il lui semble improbable de pouvoir édicter une règle valable pour tous les objets traités en séance.

#### *Discussion des commissaires*

Même s'il est légitime de remettre en question le silence et le culte du secret qui entourent les décisions prises lors des séances du Conseil administratif, il ne s'agit pas non plus de submerger le Conseil municipal d'une masse d'informations inutiles ni de livrer sur l'IntraCM des renseignements pouvant générer des malentendus.

Le point presse permet au Conseil administratif de choisir les informations qu'il souhaite rendre publiques et de les livrer sous une forme susceptible de ne pas poser de problème. Mais cela ne satisfait pas complètement les motionnaires, qui souhaitent une plus grande transparence et non pas des informations au compte-gouttes.

Les extraits de séance, une fois un travail de vérification conforme à la LIPAD accompli, sont plus conformes à ce qui est demandé. Mais la crainte existe que cela génère une paralysie du processus décisionnel.

### **Séance du 19 janvier 2007**

#### *Discussion et vote*

Une commissaire des Verts estime que le Conseil municipal doit avoir connaissance de chaque décision du Conseil administratif, à l'exception de celles prévues par la LIPAD et concernant les collaborateurs. Son groupe est par conséquent favorable à la publication des extraits de séance.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre souligne qu'il convient de laisser l'exécutif faire son travail et de respecter la séparation des pouvoirs. C'est pourquoi son groupe ne soutiendra pas cette motion.

## Motion: publier les décisions du Conseil administratif

Un commissaire libéral rappelle qu'il faut préserver la confidentialité des discussions du Conseil administratif et qu'une trop grande publicité donnée à ses travaux pourrait affecter son autorité. Il faut laisser au Conseil administratif une marge d'appréciation suffisante de ce qu'il faut dire ou ne pas dire. Le groupe rejettera cette motion réclamant les extraits, mais accepte le point presse.

Un commissaire socialiste craint également une entrave au processus décisionnel en cas de publication des extraits, mais souhaite proposer l'amendement suivant: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre en place un «point presse» sur internet, à l'image de ce qui se fait au niveau cantonal.»

Une commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI) annonce que son groupe soutiendra cet amendement qui lui semble une bonne alternative, étant donné que le Conseil administratif s'est opposé à la publication des extraits. Un passage en force serait inopportun.

Une autre commissaire de l'AdG/SI propose un amendement: remplacer dans l'invite le mot «extraits» par «décisions», moins susceptibles de créer des blocages systématiques.

Le président soumet au vote l'amendement socialiste suivant: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre en place un «point presse» sur internet, à l'image de ce qui se fait au niveau cantonal.»

L'amendement consistant en l'ajout de l'invite ci-dessus est accepté par 8 oui (2 AdG/SI, 3 S, 2 L, 1 UDC), 1 non (Ve) et 3 abstentions (1 Ve, 1 DC, 1 R).

Le président soumet au vote l'amendement de l'AdG/SI suivant: «Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à publier dès maintenant les décisions issues des séances du Conseil administratif (à l'exception des affaires ayant trait au personnel).»

Cet amendement à l'invite initiale est accepté par 6 oui (1 AdG/SI, 2 Ve, 1 S, 1 DC, 1 R) contre 4 non (1 AdG/SI, 2 L, 1 UDC) et 2 abstentions (S).

Craignant que l'acceptation des deux amendements ne les rende incompatibles, des commissaires demandent la suppression de la première invite.

Le président fait voter la suppression de la première invite.

Cette suppression est refusée par 5 non (1 AdG/SI, 2 Ve, 1 DC, 1 R) contre 4 oui (1 AdG/SI, 2 L, 1 UDC) et 3 abstentions (S).

Le président met aux voix la motion ainsi amendée .

La motion amendée est acceptée par 8 oui (1 AdG/SI, 2 Ve, 3 S, 1 DC, 1 R) contre 3 non (2 L, 1 UDC) et 1 abstention (AdG/SI).

*PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- publier dès maintenant les décisions issues des séances du Conseil administratif (à l'exception des affaires ayant trait au personnel);
- mettre en place un «point presse» sur internet, à l'image de ce qui se fait au niveau cantonal.

**M<sup>me</sup> Catherine Gaillard, rapporteuse** (AGT). Mesdames et Messieurs, il ne vous aura pas échappé qu'entre le moment où cette motion a été discutée en commission du règlement et aujourd'hui, le Conseil administratif a vu sa configuration changer. Ce qui nous avait frappés lors des travaux en commission, c'était le peu d'empressement du Conseil administratif – c'est le moins qu'on puisse dire – à entrer en matière sur la mise à disposition du public et notamment du Conseil municipal des décisions prises lors de ses séances. Devant ce peu d'empressement, la commission avait jugé plus sage de revenir sur la proposition initiale du commissaire Vert, M. Roberto Broggin, demandant l'information la plus large possible. La motion amendée est donc plus restrictive que la motion initiale. Pourtant, au nom de l'Alternative, je voudrais insister: sachant que le Conseil d'Etat est capable, quant à lui, de publier son fameux point presse, nous aimerions que le nouveau Conseil administratif fasse un effort de transparence. Nous attendons un geste dans cette direction, afin que nous puissions avoir accès aux extraits de séance.

Par ailleurs, je tiens à signaler que M. Moret, comme vous l'avez lu dans le rapport, avait été chargé d'étudier la faisabilité d'un tel projet et de voir ce qu'il était possible de publier sur l'intraCM. Cela avait été testé sur une période de plusieurs semaines et M. Moret a indiqué à la commission que, d'un point de vue purement technique, cela ne posait pas de problème. En revanche, il était évident, d'après l'audition des magistrats, que le principal obstacle était le manque de bonne volonté s'agissant de rendre les informations accessibles au plus grand nombre.

*Premier débat*

**M. Pascal Rubeli** (UDC). Lorsque nous avons traité cette motion, en commission, certains ont dit leur envie d'aller très loin pour savoir ce qui se décide au Conseil administratif. C'est légitime, mais il y a quand même, dans la gestion d'une entité, qu'elle soit publique ou privée, industrielle ou commerciale, des décisions qui doivent faire l'objet d'une certaine confidentialité, et pas uni-

## Motion: publier les décisions du Conseil administratif

quement lorsqu'elles touchent le personnel. Il ne paraît donc pas nécessaire au groupe de l'Union démocratique du centre que le Conseil administratif transmette de manière claire et visible absolument tout. Certaines décisions font partie de son champ de compétences et il ne faut pas mélanger les genres; il faut respecter la séparation des pouvoirs entre délibératif et exécutif, s'agissant de la Ville de Genève. Voilà pourquoi nous nous étions opposés à la motion initiale.

Un amendement a été déposé en vue d'organiser un point de presse et j'ai cru comprendre, Monsieur Pagani, en vous écoutant, l'autre soir, répondre à M. Décaillet sur TV Léman bleu, que vous vouliez aller dans ce sens. Ce serait bien de le faire, à l'instar du Conseil d'Etat qui, lui, publie un excellent point de presse. Voilà, nous restons donc sur la position que nous avons prise en commission: une certaine confidentialité est nécessaire dans la gestion d'une entité, et cette confidentialité doit être préservée, ce qui permet aussi aux magistrats de travailler avec plus de sérénité.

**M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz** (Ve). Le travail en commission et le rapport sur cette motion des Verts auront au moins eu le mérite de nous faire avancer un peu sur le sujet et nous nous en contenterons pour l'instant. En effet, qui veut le plus veut le moins, même si nous regrettons de ne pas avoir été totalement suivis. Bien sûr, l'idée de la motion était d'aller un peu plus loin que ce qui est ressorti des travaux en commission, puisqu'au départ nous souhaitions que le Conseil administratif, en plus du point de presse, publie les extraits des décisions prises. En effet, certaines personnes sont informées de ces décisions prises le mercredi matin, lors des séances du Conseil administratif, notamment les chefs de service, et nous ne comprenons pas pourquoi la population ne serait pas aussi au courant.

Nous avons appris en commission que M. Moret avait fait certaines simulations et que, techniquement, c'était possible, ce qui est une bonne nouvelle. Mais, comme le disait M<sup>me</sup> Gaillard, le Conseil administratif a montré peu d'empressement à publier ces extraits, préférant l'option du point de presse. C'est ce qu'il nous a dit en commission, mais je constate qu'une année après il ne s'est toujours pas empressé de mettre au point ce point de presse et de nous démontrer sa volonté d'être transparent. Si bien que nous sommes obligés ce soir d'approuver la motion amendée dans ce sens-là, afin que le Conseil administratif nous donne enfin un certain nombre d'informations.

Pour la publication des extraits, nous, les Verts, nous appuyions à l'époque sur l'article 1 de la LIPAD (loi sur l'information du public et l'accès aux documents). Mais, face au manque de volonté des conseillers administratifs auditionnés – MM. Muller et Hédiger – il a fallu nous résoudre à nous contenter d'un point de presse. Ici, je voudrais relever une chose un peu piquante. On nous a parlé en commission du risque de fuite, en se référant évidemment à la célèbre

## Motion: publier les décisions du Conseil administratif

affaire du *Standgate*! Or, justement, la publication des extraits empêche les fuites et, si tant est qu'on n'a rien à cacher, il convient donc de les publier.

Au final, les Verts se contenteront des conclusions de la commission du règlement. Et nous regrettons qu'on ne soit pas revenu à la pratique en vigueur jusqu'en 1907 et, ma foi, nous voterons la motion amendée, en espérant que le Conseil administratif, dès demain matin, publiera un point de presse.

**M. Alexandre Chevalier (L).** Au départ, le groupe libéral avait quelques inquiétudes par rapport à la motion d'origine, qui demandait de rendre publiques l'ensemble des discussions menées par le Conseil administratif. A notre sens, cela posait un problème en termes de suivi des discussions et de l'impact qu'une telle publication pouvait avoir lorsque les discussions n'étaient pas terminées. La commission a eu la sagesse de proposer un amendement, selon lequel il n'est plus question de publier les procès-verbaux. Pour rappel, la publication des procès-verbaux est de toute façon prohibée par la loi sur l'administration des communes.

Par contre, la publication des décisions est conforme à l'argument de transparence qui avait été avancé à l'époque et conforme aussi à l'application de la LIPAD. Dans ce sens, nous trouvons que c'est une bonne solution. D'autre part, le point de presse est aujourd'hui un outil de communication indispensable, dans une période où on demande aux élus de faire preuve de transparence, d'avoir l'honnêteté d'afficher leurs décisions et leurs convictions. Le point de presse est aussi un moyen de mieux faire connaître les projets du Conseil administratif, non seulement au Conseil municipal, mais à l'ensemble des habitants de notre Ville. Suite aux modifications faites par la commission et suite à la réflexion qu'a menée le groupe libéral sur ce sujet, nous voterons donc la motion amendée.

**M<sup>me</sup> Nicole Valiquer Grecuccio (S).** Je ne reviendrai pas sur les explications données par l'ensemble des préopinants, puisqu'en fait la question des extraits a finalement recueilli une certaine unanimité au sein de la commission du règlement. J'aimerais en revanche insister sur un des amendements que le groupe socialiste avait proposé, à savoir le point de presse, pour dire qu'il ne s'agit pas d'entrer dans une forme de *controlling*. Ce n'est pas du tout cela. Il s'agit plutôt de valoriser l'action politique, le point de presse régulier permettant de mettre en avant les décisions du Conseil administratif et la politique sur laquelle ce dernier, et notamment notre majorité, a été élu. C'est une façon de valoriser ce qui se fait, pour permettre aux citoyennes et aux citoyens de voir quelle est la politique que nous menons et quelles sont les priorités que nous mettons en œuvre. Voilà pourquoi le point de presse nous semble si important.

Motion: publier les décisions du Conseil administratif

**M. Patrice Mugny, maire.** Certes, dit ainsi, cela a l'air tout simple! Mesdames et Messieurs, sachez que nous avons vraiment essayé. Je me sens d'autant plus à l'aise pour le dire que j'étais celui qui le souhaitait le plus – comme le confirme M. Froidevaux en opinant du chef! Nous avons fait l'essai avec M. Moret pendant environ deux mois et nous nous sommes rendu compte de plusieurs choses.

D'abord, mais peut-être ne sommes-nous pas aussi bien organisés que le Conseil d'Etat, il se trouve que nos séances finissent souvent à 16 ou 17 h. C'est donc à ce moment-là que nous devrions commencer à rédiger un point de presse. De plus, dans l'ordre du jour d'un exécutif communal, même s'il s'agit d'une commune importante, le nombre d'objets présentant un intérêt public est extrêmement faible. Nous traitons pour l'essentiel des affaires concernant le fonctionnement des services, le personnel... Je crois pouvoir dire, sans exagérer, que chaque mercredi nous passons environ une heure et demie sur des affaires de personnel. Ensuite, nous passons en revue l'état des dossiers, sur lequel on ne peut faire un point de presse.

S'agissant du point de presse du Conseil d'Etat, je reçois chaque mercredi cette liste d'environ 20 ou 25 points, sur un total de 200 points traités. Dans la journée, une équipe prépare le point de presse, suivant les ordres du Conseil d'Etat et d'après des notes toutes prêtes. Pour notre part, nous n'avons pas une telle équipe, mais nous pourrions peut-être la mettre sur pied. Toujours est-il que nous avons fait l'essai à blanc: au moment où nous prenions les décisions, chaque conseiller administratif mettait une croix sur les sujets qu'il pensait d'intérêt public et en fin de journée – car nous avons fait les deux exercices – l'ensemble du Conseil administratif se prononçait. Or nous nous sommes rendu compte que seuls deux ou trois sujets étaient finalement retenus par l'ensemble du Conseil administratif. Les présenter ainsi, hors contexte, nous semblait absurde, d'autant plus que nous publions plusieurs fois par mois des communiqués de presse sur des sujets divers qui nous semblent mériter une information au public.

Enfin, les autres sujets qui sont traités lors de notre séance du mercredi, ce sont les documents qui finissent ici, devant le Conseil municipal. Présenter une semaine avant des documents que vous allez recevoir via le bureau du Conseil municipal et qui seront inscrits à votre ordre du jour n'a pas tellement de sens.

Cela dit, je suis prêt à recommencer l'exercice, puisque c'était une promesse de campagne de la part des deux nouveaux conseillers de l'Alternative. D'ailleurs, comme l'a relevé M. Rubeli, Rémy Pagani a confirmé dernièrement, sur TV Léman bleu, que nous allions essayer de faire ce point de presse. Pour l'instant, je sais simplement que nous ne l'avons pas fait, non par mauvaise volonté ou par manie du secret, mais parce que nous n'arrivions pas à organiser un point de presse qui ait un sens.

Avec la nouvelle équipe, maintenant que nous sommes un peu rodés, nous arriverons peut-être à faire mieux, mais je vous assure que vous serez déçus: les décisions du Conseil administratif sont certes importantes pour la collectivité, mais, pour l'essentiel, il ne paraît pas nécessaire de les publier une semaine ou quinze jours avant la séance de votre Conseil, juste pour que certains aient le sentiment de participer à la décision en ayant reçu l'information.

Alors, voilà, il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit, d'autant plus que toutes les décisions importantes finissent ici, devant votre Conseil, ou font l'objet d'un communiqué de presse. Nous pouvons tenter l'exercice, mais je crains qu'au final ce ne soit pas très stimulant.

**M. Jean-Marc Froidevaux (L).** Je confirme volontiers, Monsieur le maire, qu'au sein d'un Conseil administratif parfaitement hostile à ces propositions vous étiez le seul à avoir le courage de vouloir aller de l'avant. C'est pour vous y encourager que je me lève à l'instant.

Quand vous évoquez les difficultés que vous avez rencontrées, vous devez avoir à l'esprit que les difficultés techniques n'ont finalement guère d'importance. L'essence de cette motion, c'est le fait que vous, comme chaque élu, tenez votre autorité du peuple et qu'il est impensable qu'une autorité élue par le peuple ne réponde pas devant le peuple de chacun de ses actes. Vous dites qu'il y a un tri à faire, bien sûr, mais il y a avant tout le devoir d'éclairer. Je fais ici la comparaison avec les juges: tous les juges doivent rendre leur jugement en public, même les plus ennuyeux, et croyez bien que 90% de ces jugements le sont particulièrement! Il n'en demeure pas moins que les avocats écoutent la lecture des jugements, ce qui les occupe tout un jeudi matin, cela parce que c'est une condition de la justice rendue par des magistrats désignés par le peuple. A défaut, la démocratie est en danger, et c'est pour ce motif qu'il y a lieu de révoquer vos arguments.

Je rappelle qu'il y a six mois on a commémoré le trois centième anniversaire de l'exécution de M. Fatio. Vous n'étiez pas présent, Monsieur le maire, mais la représentante du Conseil administratif a beaucoup ri, parce qu'à Genève, il y a trois siècles, on a exécuté un homme au motif qu'il avait le front de penser qu'il fallait publier les lois! Vous voyez que trois cents ans plus tard le débat est un peu le même... Je comprends bien que le Conseil administratif trouve cela horriblement compliqué, qu'il ne sait pas comment faire. Mais pensez simplement, quand vous dites cela, qu'il y a trois cents ans nous avons fusillé – enfin, ce n'était ni vous ni moi, même si nous avons un devoir de suite... – Genève a fusillé M. Fatio pour avoir prétendu que les lois devaient être rendues publiques!

**M. Patrice Mugny, maire.** Je voudrais ramener les choses à leurs justes proportions! Monsieur Froidevaux, vous savez aussi bien que moi que n'importe quel maire, n'importe quel exécutif, en France, en Espagne, en Italie, a un vrai pouvoir pendant quatre, cinq ou six ans, après quoi il est jugé. Dans de nombreuses villes, on bâtit un quartier en trois ans: à Genève, il faut dix ans pour rénover une salle. C'est dire que nous ne sommes pas élus dans les mêmes conditions. Notre rôle est éventuellement d'agir avec beaucoup de prudence sous l'œil attentif du peuple. Mais nous ne sommes pas dans une situation où l'autorité que nous pouvons exercer est telle qu'elle mettrait en danger la démocratie!

*Deuxième débat*

Mise aux voix, la motion amendée par la commission est acceptée par 57 oui contre 6 non.

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- publier dès maintenant les décisions issues des séances du Conseil administratif (à l'exception des affaires ayant trait au personnel);
- mettre en place un «point presse» sur internet, à l'image de ce qui se fait au niveau cantonal.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**11. Propositions des conseillers municipaux.**

Néant.

**12. Interpellations.**

Néant.

4270

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2008 (soir)  
Questions écrites

**13. Questions écrites.**

Néant.

Séance levée à 23 h 5.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	4162
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	4162
3. Interpellation du 19 février 2008 de M. Gilles Garazi, M <sup>mes</sup> Claudia Heberlein Simonett et Anne Moratti Jung: «Poussières fines: quelles mesures d'urgence?» (I-168) . . . . .	4162
4. Proposition du Conseil administratif du 6 février 2008 en vue de l'annulation de la délibération du 11 octobre 2006 relative à la proposition du Conseil administratif PR-364 en vue de l'ouverture d'un crédit de 3 726 000 francs destiné à la première étape du remplacement des pavillons de glaciers ou de billetteries et des toilettes publiques installés sur le pourtour de la rade (PR-598) . . . . .	4164
5. Proposition du Conseil administratif du 6 février 2008 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 416 000 francs destiné à l'équipement et aux infrastructures nécessaires à l'aménagement de nouveaux sites d'implantation au bord de l'eau pour les pavillons bancs de glaces et au réaménagement des espaces destinés à accueillir les billetteries, vente de souvenirs et toilettes publiques sur tout le pourtour de la rade (PR-595) . . . . .	4176
6.a) Rapport de la commission des sports et de la sécurité chargée d'examiner la résolution de MM. Guy Dossan, M <sup>me</sup> Michèle Ducret, MM. Michel Ducret, Alain Fischer, M <sup>me</sup> Catherine Hämmerli-Lang, MM. Bernard Lescaze, Pierre Maudet et René Winet, renvoyée en commission le 15 janvier 2003, intitulée: «Guerre du feu: pour enterrer la hache, il faut être deux» (R-17 A1) . . . . .	4195
6.b) Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des sports et de la sécurité, acceptée par le Conseil municipal le 10 octobre 2007, intitulée: «Pour une actualisation du concept de sécurité lié aux interventions du SIS» (M-507). . . . .	4202
7. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour que l'Etat construise un bâtiment artisanal à Sécheron en lieu et place de Mouille-Galland» (P-54 A) . . . . .	4205

8. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la pétition intitulée: «Le sous-sol de la promenade du Pin 3 pour le Lycéum Club International» (P-191 A) . . . . . 4212
9. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 16 mai 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 255 000 francs destiné à la rénovation et à l'aménagement partiel de locaux commerciaux situés au boulevard James-Fazy 2, parcelle N° 5077, feuille N° 49, commune de Genève-Cité (PR-556 A) . . . . . 4251
10. Rapport de la commission du règlement chargée d'examiner la motion du 9 novembre 2005 de M. Roberto Broggin, M<sup>me</sup> Frédérique Perler-Isaaz, MM. Pierre Losio, Olivier Norer, Marc Dalphin, François Gillioz, Yves de Matteis, Eric Rossiaud, Mathias Buschbeck, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann et Marguerite Contat Hickel, renvoyée en commission le 30 novembre 2005, intitulée: «Pour la transparence des séances du Conseil administratif» (M-562 A) . . . . . 4259
11. Propositions des conseillers municipaux . . . . . 4269
12. Interpellations . . . . . 4269
13. Questions écrites . . . . . 4270

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*